

Jean-Pierre Cling
François Roubaud

La Banque mondiale

Collection

R E P È R E S



La Découverte

ECONOMIE

SOCIOLOGIE

SCIENCES POLITIQUES • DROIT

HISTOIRE

GESTION

CULTURE • COMMUNICATION

Jean-Pierre Cling
François Roubaud

La Banque mondiale



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Remerciements. Les auteurs remercient les nombreux collègues et amis pour leurs conseils éclairés et, plus particulièrement, J. Loup, J.-D. Naudet et M. Raffinot, ainsi que P. Castel et trois *referees* anonymes. À la Banque mondiale, J.-C. Bas et C. Leroy ont prodigué de précieux conseils. Selon l'usage, les auteurs restent seuls responsables des opinions exprimées et des erreurs possibles.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information mensuelle par courriel, à partir de notre site <http://www.collectionreperes.com>, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN : 978-2-7071-5216-9



Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir du livre, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage. Nous rappelons donc qu'en application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute photocopie à usage collectif, intégrale ou partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, Paris, 2008.

Introduction

La Banque mondiale a été créée en 1944 pour financer la reconstruction en Europe et aider les pays en développement, alors peu nombreux.

Sa structure a beaucoup évolué depuis. À la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), chargée des prêts au secteur public, sont progressivement venus s'ajouter l'Agence internationale pour le développement (AID) et trois autres organismes : la Société financière internationale (SFI), responsable du financement du secteur privé, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Ces cinq organismes constituent le groupe de la Banque mondiale, que nous désignerons par la « Banque » dans l'ensemble de l'ouvrage.

La croissance de la taille de la Banque est allée de pair avec un élargissement constant de son rôle et de ses missions : l'activité liée à la reconstruction est vite devenue marginale et se concentre aujourd'hui sur quelques pays sortant d'un conflit (Afghanistan, Irak, etc.) ; en sens inverse, l'aide au développement est devenue prépondérante de sorte que l'influence de la Banque mondiale dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement dépasse aujourd'hui de très loin son poids somme toute assez modeste dans les flux internationaux d'aide au développement. Cette influence s'explique par le fait que la Banque intervient simultanément dans de nombreux domaines et que trois missions, partiellement contradictoires, cohabitent au sein de l'institution.

La Banque est d'abord, comme son nom l'indique, une *institution financière*. La principale activité du groupe consiste, à l'image d'une banque habituelle, à emprunter sur les marchés

Chronologie sommaire

- 1944 Création de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à Bretton Woods en même temps que le Fonds monétaire international.
- 1946 Eugene Meyer est nommé président et démissionne la même année. Démarrage des activités.
- 1947 John J. McCloy est nommé président. Premier prêt accordé (à la France).
- 1948 Premier prêt de développement (au Chili).
- 1949 Suite à la démission de John J. McCloy, Eugene R. Black est nommé président et effectue le plus long mandat de tous les présidents de la Banque.
- 1952 Adhésion du Japon et de la République fédérale d'Allemagne.
- 1956 Création de la Société financière internationale (SFI).
- 1960 Création de l'Agence internationale pour le développement (AID).
- 1962 Le premier prêt à l'éducation est octroyé à la Tunisie pour financer la construction d'écoles.
- 1963 George D. Woods est nommé président.
- 1966 Création du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).
- 1968 Robert S. McNamara est nommé président et effectue le deuxième plus long mandat de tous les présidents de la Banque (il démissionne en 1981).
- 1973 Pour renforcer le rôle de la recherche à la Banque, McNamara crée un poste de chef économiste, confié à Hollis B. Chenery.
- 1980 Le premier prêt d'ajustement structurel est accordé à la Turquie. La République populaire de Chine devient membre de la BIRD et de l'AID, et devient rapidement un des premiers débiteurs. Le capital social autorisé de la BIRD passe de 44 à 85 millions de dollars.
- 1981 Alden W. Clausen est nommé président.
- 1982 La Banque intervient avec le FMI pour aider le Mexique qui subit une crise de la dette.

financiers et à prêter aux États et aux entreprises des pays en développement (PED). D'ailleurs, la majorité des présidents de la Banque proviennent du milieu bancaire. Dans le cadre de cette activité dirigée à la fois vers les secteurs public et privé, la Banque doit dégager des profits et se préoccuper de la rentabilité des projets qu'elle finance.

Elle est aussi une *banque de développement*, qui aide les pays à financer leurs politiques de développement. À travers son activité de prêts, la Banque doit ainsi viser à contribuer au développement des pays et ses prêts ne doivent donc pas avoir seulement, à la différence d'une banque ordinaire, un objectif de rentabilité financière ; c'est évidemment encore plus le cas pour les prêts concessionnels et les dons apportés par l'AID, qui sont financés par des dons venant principalement des pays riches.

Enfin, en tant que *banque de savoirs*, elle produit de la connaissance au service des deux fonctions précédentes et de la

- 1986 Barber Conable est nommé président.
- 1988 Fondation de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI ou MIGA).
- 1991 Lewis Preston est nommé président. La Chine devient le plus grand débiteur de l'AID, dépassant l'Inde.
- 1992 La Fédération de Russie et douze autres républiques de l'ex-URSS deviennent membres de la BIRD et de l'AID.
- 1995 James D. Wolfensohn est nommé président.
- 1996 La Banque, le FMI et divers donateurs lancent l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ).
- 1997 La Banque intervient massivement de concert avec le FMI pour renflouer les pays asiatiques suite à la crise financière.
- 1999 La Banque et le FMI lancent les stratégies de lutte contre la pauvreté. Démission de Joseph Stiglitz, chef économiste, sous la pression du Trésor américain. Lancement de l'Initiative PPTÉ renforcée pour accélérer l'allègement de dette.
- 2000 Pour la première fois en près de vingt ans, le taux de réussite des projets de la Banque achevés atteint les 75 % (contre 60 % pour 1996).
- 2001 La Banque se joint à d'autres organisations pour appeler à une réduction des subventions agricoles dans les pays développés.
- 2005 Paul Wolfowitz est nommé président.
- 2006 L'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) bénéficie potentiellement à quarante-deux pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine endettés auprès de la Banque, du FMI et de la Banque africaine de développement.
- 2007 Paul Wolfowitz démissionne suite à une affaire de népotisme dans laquelle sa responsabilité personnelle est engagée. Il est remplacé par Robert B. Zoellick. L'initiative de recouvrement de l'argent détourné par les dirigeants des PED (StAR pour *Stolen Asset Recovery Initiative*) est lancée par la Banque et les Nations unies.

communauté du développement en général. Cette troisième activité a pris une importance croissante, de sorte que la Banque détient aujourd'hui un véritable leadership en économie du développement. La Banque considère qu'elle a un rôle majeur à jouer pour apporter une « assistance technique » aux PED, du fait de la compétence qu'elle a acquise par son expérience des politiques et par les résultats de ses recherches.

L'importance de la Banque dans les questions de développement signifie que quiconque s'intéresse à ces questions a besoin de connaître les principaux éléments de son activité : son histoire, sa structure, ses missions, son mode de fonctionnement, ainsi que sa place au sein de la communauté du développement. Pourtant, alors qu'il existe une très riche littérature en anglais sur la Banque mondiale, il n'existe à notre connaissance aucun ouvrage récent de ce type en français, au-delà d'un guide purement didactique et factuel édité par la Banque elle-même

[Banque mondiale, 2005a]* et d'un pamphlet par ailleurs très bien argumenté [Toussaint, 2006]. Le présent ouvrage a pour objectif de répondre à ce besoin d'information et d'analyses.

Le premier chapitre présente la genèse de la Banque mondiale, son organisation institutionnelle et les principaux chiffres qui résument son activité. Le chapitre II dresse un bref historique des politiques menées par la Banque jusqu'à la fin du siècle dernier, d'abord centrées sur la conduite de projets et élargies ensuite aux politiques d'ajustement structurel. Le chapitre III est consacré aux stratégies de lutte contre la pauvreté promues par la Banque (suivie par l'ensemble de la communauté internationale) depuis 1999. Le chapitre IV traite de l'activité de recherche de l'institution. Enfin, le chapitre V aborde les principales questions en débat concernant l'avenir de la Banque mondiale.

* Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

I / La Banque mondiale et les organismes affiliés

La Banque mondiale a été créée en 1944 lors de la conférence de Bretton Woods, où a été également décidée la création du Fonds monétaire international, les deux organisations étant appelées communément « institutions de Bretton Woods » (IBW). Avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont ainsi conçu en collaboration avec la Grande-Bretagne de nouvelles organisations internationales (auxquelles s'ajoutera en 1945 l'Organisation des Nations unies), dans la perspective de la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial pour l'après-guerre.

Il est important de connaître les conditions de création de la Banque, car celles-ci ont largement déterminé son évolution ultérieure et son fonctionnement actuel, ses statuts n'ayant pas évolué depuis l'origine. En particulier, même si l'organisation est devenue aujourd'hui quasi universelle, le poids des États-Unis y demeure prédominant.

Alors que la Banque mondiale a été la « pièce rapportée » à Bretton Woods et que son démarrage s'est révélé très laborieux, elle a ensuite rapidement pris son essor et a acquis une importance considérable dans le financement du développement au plan international. Parallèlement, plusieurs organismes périphériques ont progressivement été créés, de sorte que le groupe de la Banque mondiale est aujourd'hui une structure complexe et protéiforme.

La conférence de Bretton Woods et la genèse de la Banque mondiale

En juillet 1944, les représentants de quarante-quatre pays se réunissent à Bretton Woods (New Hampshire) dans le cadre

d'une conférence d'une durée de deux semaines. La délégation des États-Unis est dirigée par Harry White, haut fonctionnaire du Trésor ; celle de Grande-Bretagne par John Maynard Keynes. La France (où le débarquement allié a eu lieu quelques semaines auparavant) est représentée par Pierre Mendès France. L'Union soviétique participe à la conférence (elle refusera ensuite d'adhérer aux deux organisations), ainsi que la Chine et les quelques rares autres pays en développement indépendants (Brésil, Cuba, Pérou). L'Inde est représentée mais n'est pas encore indépendante.

Le grand nombre de pays représentés à la conférence pourrait laisser penser que le résultat reflète véritablement la convergence entre les positions des différents participants. Tel n'a cependant pas été le cas. En temps de guerre, les puissances alliées (États-Unis, URSS et Grande-Bretagne) avaient inévitablement un poids majeur, d'autant plus que la conférence avait lieu aux États-Unis. Mais l'attitude en retrait des représentants soviétiques, qui, selon le témoignage d'un ancien membre de la délégation américaine, « luttait à la fois avec le peloton d'exécution et la langue anglaise », laissait *de facto* le champ libre aux Américains et aux Britanniques, les autres pays ne pouvant qu'apporter des inflexions à la marge à un processus décisionnel qui leur échappait pour l'essentiel [Mikesell, 1994]. Selon le même témoin, « les commissions et les comités à Bretton Woods présentaient une façade de procédure démocratique, mais le résultat avait été largement prédéterminé par les délégations américaine et britannique ».

La conférence constitue la conclusion d'un long processus de réflexion sur la coopération économique et financière internationale, mené de manière relativement indépendante aux États-Unis et en Grande-Bretagne depuis 1941, en vue de la création du nouvel ordre économique mondial de l'après-guerre. L'intitulé choisi de *Conférence monétaire et financière des Nations unies* montre qu'il s'agissait d'organiser une coordination des politiques, dans le but d'éviter le renouvellement de l'enchaînement dramatique qui avait suivi la crise de 1929 aux États-Unis : dévaluations compétitives ; montée du protectionnisme et effondrement du commerce mondial ; récession internationale avec au bout du compte une Seconde Guerre mondiale qui laissait exsangues les pays belligérants (à l'exception des États-Unis). À court terme, il s'agissait aussi de financer les immenses besoins de reconstruction des pays européens.

De la reconstruction au développement

La création de la Banque mondiale n'a été inscrite à l'ordre du jour de la conférence de Bretton Woods qu'*in extremis* [Kapur, Lewis et Webb, 1997]. Jusqu'à la veille de la conférence, Keynes était en effet opposé à ce projet. Ce n'est que lorsqu'il s'est aperçu que le FMI ne pourrait financer tous les besoins de reconstruction de la Grande-Bretagne qu'il s'est rallié à cette idée. Il s'est alors saisi de ce projet lors de son voyage transatlantique et est allé jusqu'à présider le groupe de travail consacré à la Banque mondiale, tandis que les États-Unis se sont réservés la présidence de celui consacré au Fonds monétaire international. À la différence de ce qui s'est passé pour ce dernier, sur lequel ont porté la plupart des débats lors de la conférence, la création de la Banque mondiale, qui constitue avant tout un projet américain, n'a pas suscité de conflits importants entre les participants.

Comme son nom l'indique, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a été créée pour jouer le rôle d'une banque d'investissement. Selon l'article I de ses statuts, sa première mission est d'aider à la reconstruction et au développement des territoires des États membres, en facilitant l'investissement de capitaux consacrés à des fins productives.

Le premier prêt accordé par la Banque en 1947 a bénéficié à la France. Ce prêt d'un montant de 250 millions de dollars, soit l'équivalent de 2,6 milliards de dollars actuels, représente toujours le plus important jamais accordé par l'institution (en dollars constants). Arrivé à une période cruciale avant le démarrage du plan Marshall, il a financé le plan Monnet, premier plan quinquennal visant à la reconstruction de l'économie française, sous forme de fourniture d'équipements, de produits énergétiques (charbon et pétrole), de camions, de locomotives, etc.

L'inclusion d'un objectif de développement dans les missions de la Banque n'allait pas de soi. Le premier plan White rédigé début 1942 n'évoquait qu'une « banque pour la reconstruction » et c'est seulement dans la version diffusée en novembre 1943 aux autres pays que l'expression « et le développement » est ajoutée. Pour les pères fondateurs, l'objectif de reconstruction en Europe primait sur celui de développement (d'où l'ordre des deux termes dans le sigle de la BIRD tel qu'il est finalement adopté).

Deux raisons guidaient principalement cette priorité :

— un argument de coût, dans la mesure où il s'agissait de « vendre » le projet de Banque au Congrès américain, en

particulier (et aux banques) en rassurant les contribuables ; cette préoccupation amenait également à tenter de minimiser les risques encourus par la Banque dans le cadre de ses activités, ce qui explique la formulation de plusieurs articles de ses statuts ;

— un argument culturel, car le concept de « développement » venait à peine de faire son apparition, d'autant plus que les grands empires coloniaux n'avaient pas encore été démantelés ; en Afrique notamment, il n'y avait qu'un seul pays indépendant (le Liberia) au moment de la conférence de Bretton Woods.

Mais, outre le fait qu'une banque dont le mandat aurait été limité à la reconstruction n'aurait eu qu'une durée de vie très courte, la pression latino-américaine a réussi à faire confirmer la mission d'aide au développement.

La volonté américaine de restreindre l'ambition de la Banque mondiale

La lecture des statuts de la Banque montre que ses fondateurs ont cherché à restreindre sa taille et l'étendue de son champ d'intervention. Il faut voir là avant tout la crainte des États-Unis, premier contributeur de la Banque, de créer une structure trop importante et jugée trop coûteuse par l'opinion publique américaine, qui aurait été considérée également par le milieu bancaire américain comme un concurrent potentiel.

Afin de bien montrer que la Banque n'a pas vocation à concurrencer les banques commerciales mais n'intervient que pour satisfaire des besoins non financés par le secteur privé, il est stipulé explicitement que « la Banque doit acquérir la conviction que, eu égard à la situation du marché, l'emprunteur ne pourrait autrement obtenir le prêt à des conditions qui, de l'avis de la Banque, seraient raisonnables pour l'emprunteur » (article III, section 4). De la même manière, les prêts de la Banque ont vocation à financer des achats en devises et seulement exceptionnellement en monnaie locale (article IV, section 3).

Une première question a concerné l'ampleur des financements que pouvait accorder la Banque. Cette dernière devait-elle principalement accorder des prêts à partir de ses ressources ou bien garantir des prêts effectués par le secteur privé ? La préférence américaine allait pour la seconde option, qui était la moins coûteuse. La première a prévalu et la Banque a finalement été autorisée à prêter. Afin de limiter la taille des activités, il a été décidé que les États membres ne verseraient que 20 % de leur souscription, les 80 % restants n'étant appelés qu'en cas de

besoin et servant donc de fonds de sécurité (article II, section 1). Par ailleurs, l'encours total des prêts, participations et garanties accordés par la Banque ne peut dépasser 100 % du capital souscrit (article III, section 3). Avec un encours de prêts de 98 milliards de dollars en 2007, on est encore loin du montant du capital souscrit qui s'élève à 190 milliards de dollars. Notons toutefois que l'encours total de prêts s'élève à plus du double, soit 200 milliards de dollars, si on inclut l'Agence internationale pour le développement (*cf.* ci-dessous), qui dispose de son propre capital.

Une autre question importante a concerné les bénéficiaires des prêts. Tout en autorisant la Banque à accorder des prêts au secteur privé, ses fondateurs en ont réduit considérablement la possibilité. En effet, les prêts accordés à des entreprises privées doivent être intégralement garantis (capital et intérêts) par l'État, par la Banque centrale ou par tout organisme analogue agréé (article III, section 4). Or, dans une économie de marché, garantir par l'État des prêts à des entreprises privées réduit (voire annule) le risque de l'investisseur, représente un coût potentiel pour les finances publiques de pays pauvres et induit des distorsions de concurrence. Ce mécanisme n'a donc jamais été utilisé, ce qui a imposé la création d'un organisme *ad hoc* lié à la Banque et spécialisé dans le financement du secteur privé (*cf.* ci-dessous).

La plupart des pays proposaient que la Banque puisse accorder des prêts qui ne soient pas seulement liés à des projets. Les États-Unis souhaitaient un rôle plus restrictif. Finalement, il a été décidé que « les prêts accordés ou garantis par la Banque doivent, *sauf dans des circonstances spéciales*, servir à réaliser des projets individualisés de reconstruction de mise en valeur » (article III, section 4). Ce codicille a permis à la Banque d'échapper au « tout projet » en lui donnant la possibilité d'accorder une aide budgétaire (*i.e.* versée à l'État bénéficiaire sans affectation particulière). Aux débuts de la Banque, ce type d'aide (désigné alors sous le terme de « prêts à la balance des paiements ») a même représenté l'essentiel des financements accordés pour la reconstruction de l'Europe.

Enfin, une dernière question a concerné les modalités d'attribution des prêts. Contre l'avis de certains représentants américains, il a été décidé qu'aucune contrainte ne serait imposée concernant l'origine des fournisseurs lors de la mise en œuvre d'un projet ; autrement dit, on a rejeté dès le départ le principe d'une aide « liée » (*i.e.* destinée à l'achat de produits en provenance de pays membres) pour affirmer le caractère véritablement

multilatéral de l'action de la Banque. Dans le même état d'esprit, le caractère purement économique du choix des projets a été affirmé, en excluant l'intervention de toute considération politique ou extra-économique (article III, section 5). Toutefois, ce principe n'est plus respecté dès lors que la Banque met en avant des critères de gouvernance politique pour l'allocation de ses financements (*cf.* chapitre IV).

Même si les positions américaines n'ont pas systématiquement prévalu pour la rédaction des statuts de la Banque mondiale, les États-Unis ont profité de leur suprématie économique et politique pour faire en sorte que la nouvelle Banque soit largement sous leur contrôle.

— À la différence du choix « un pays, une voix » qui a été fait ensuite pour les Nations unies, il a été décidé que, comme dans une entreprise privée, le nombre de voix d'un pays dépendrait du nombre d'actions souscrites. White a élaboré une formule opaque (appliquée selon des modalités proches à la Banque et au FMI), qui visait avant tout à obtenir un poids des États-Unis double de celui de la Grande-Bretagne. Le nombre de parts souscrites par un pays dans le capital de la Banque dépend de son poids économique (mesuré par une combinaison de son PIB, du montant de ses réserves de change et du volume de ses paiements courants) ; la participation de chaque pays est régulièrement révisée lors de toute augmentation de capital, sachant que les parts de la Grande-Bretagne et de la France ont été fixées à un niveau égal depuis les années 1960. Même si la plupart des décisions sont prises par le conseil d'administration sans vote formel, cette répartition confère inévitablement un poids prédominant aux grands pays.

— Les statuts accordent aux États-Unis un droit de veto implicite sur toute décision importante (notamment celles impliquant un changement des statuts), qui doit être votée par au moins trois cinquièmes des membres, disposant de 85 % des droits de vote (article VIII) ; les États-Unis, qui possèdent un peu plus de 15 % des droits de vote, peuvent ainsi s'opposer à tout changement. Ce pourcentage, fixé initialement à 80 %, a été porté à 85 % en 1989 pour conserver aux États-Unis leur droit de veto malgré la baisse de leurs droits de vote.

— Dès l'origine, les États-Unis ont imposé une règle non écrite, confiant la présidence de la Banque à un Américain (celle du FMI étant en contrepartie confiée à un Européen). Simultanément, les États-Unis ont décidé que le conseil d'administration se composerait d'administrateurs permanents (donc de

fonctionnaires), alors que Keynes souhaitait lui donner une composition politique, ce qui lui aurait conféré un rôle stratégique. Ce mode de fonctionnement réduit dans une certaine mesure l'importance du conseil d'administration et accroît en contrepartie le pouvoir de l'équipe de direction, même si ce caractère permanent et sa présence constante sur place lui procurent une meilleure compréhension et connaissance de la Banque (à la différence de la gouvernance des agences des Nations unies dont les conseils se réunissent moins fréquemment et où participent généralement des représentants nationaux venus spécialement de leur pays pour l'occasion).

— Le choix de Washington pour le siège des institutions de Bretton Woods, à quelques centaines de mètres du Trésor américain, a renforcé ce contrôle, alors que Keynes aurait par exemple préféré le choix plus neutre de New York, où a été implanté le siège du secrétariat des Nations unies.

— Enfin, l'adoption de l'anglais comme langue unique de travail (à la différence du choix fait pour le système des Nations unies où sont employées simultanément plusieurs langues nationales) est allée dans le même sens.

Le cadre institutionnel et l'organisation

À l'origine, la Banque comptait quelques dizaines de membres et les grandes puissances occidentales en contrôlaient la quasi-totalité du capital (dont plus de la moitié pour les États-Unis et la Grande-Bretagne à eux seuls). On a toutefois assisté à un élargissement progressif du nombre de membres au cours des dernières décennies, s'accompagnant d'une certaine dilution du capital et des droits de vote. Avec le démantèlement des empires coloniaux, la plupart des nouveaux pays indépendants ont adhéré à la Banque. Puis, à partir du début des années 1990, l'adhésion de la Suisse (1992), de la Russie (1992) et des ex-pays socialistes d'Europe et d'Asie centrale a achevé de transformer la Banque en une organisation véritablement universelle. La BIRD compte aujourd'hui cent quatre-vingt-quatre pays membres.

La structure de direction

Le *Conseil des gouverneurs* est l'instance suprême de la Banque mondiale. Les gouverneurs sont généralement des ministres (des Finances ou du Développement). Chaque État membre est

représenté par un gouverneur. Le Conseil des gouverneurs se réunit une fois par an lors de l'assemblée annuelle qui a lieu à l'automne. Il décide des orientations stratégiques et prend les décisions importantes concernant le fonctionnement et l'organisation de la Banque : admission de nouveaux membres, approbation du budget et répartition du revenu net, modification des quotas, etc.

Le *Conseil d'administration* a la responsabilité du suivi de la gestion courante de la Banque. Il se réunit de manière hebdomadaire. Il examine la gestion de la Banque et approuve en particulier les prêts accordés. Il n'a pas la possibilité de proposer lui-même des projets, ce qui est de la seule initiative de la direction de la Banque.

Le Conseil comprend vingt-quatre membres, tous à plein temps : huit administrateurs représentent les principaux actionnaires (États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Chine, Arabie saoudite et Russie) ; les seize autres administrateurs sont élus tous les deux ans par les autres pays membres et représentent des groupes de pays (souvent de manière tournante). Les « circonscriptions » sont généralement constituées par affinités géographiques ou linguistiques : l'Espagne, le Mexique, le Venezuela et tous les pays d'Amérique centrale appartiennent ainsi à la même circonscription. Comme on s'en rend compte, les PED sont très sous-représentés au sein du Conseil d'administration : par exemple, bien que la Chine soit devenue la troisième puissance mondiale et qu'elle possède une population de 1,3 milliard d'habitants, elle ne dispose pas de plus de droits de vote que l'Arabie saoudite (23 millions d'habitants)¹.

Le *président* de la Banque est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable. La plupart des présidents effectuent au moins deux mandats, ce qui contribue à la stabilité de la stratégie de l'institution. Si on excepte le premier président (E. Meyer) resté en fonction six mois seulement en 1946, le record de brièveté est détenu par P. Wolfowitz qui a effectué un mandat d'exactement deux ans (2005-2007).

Le président préside le Conseil d'administration et est responsable de la gestion de la Banque. Il est assisté de trois directeurs généraux et d'une vingtaine de vice-présidents, qui ont chacun

1. Au moment de la rédaction de ces lignes, une modification à la marge des droits de vote a été décidée qui va accroître la part de la Chine et de quelques pays émergents selon des modalités non encore connues précisément.

Tableau 1. Répartition des droits de vote des pays membres
(en % du total)

Rang	Pays	%	Rang	Pays	%
1	États-Unis	16,39	13	Brésil	2,07
2	Japon	7,86	14	Belgique	1,81
3	Allemagne	4,49	15	Espagne	1,75
4	Royaume-Uni	4,30	16	Suisse	1,66
–	France	4,30	17	Australie	1,53
6	Chine	2,78	18	Iran	1,48
–	Inde	2,78	19	Venezuela	1,27
–	Russie	2,78	20	Mexique	1,18
–	Italie	2,78	21	Indonésie	0,94
–	Arabie saoudite	2,78	22	Suède	0,94
–	Canada	2,78	23	Danemark	0,85
12	Pays-Bas	2,21	24	Koweït	0,84

Source : Banque mondiale, 31 décembre 2007.

la responsabilité d'une région du monde ou d'un secteur d'activité de la Banque :

— le monde en développement est découpé en six vice-présidences régionales : Afrique ; Amérique latine et Antilles ; Asie de l'Est et Pacifique ; Asie du Sud ; Europe et Asie centrale ; Moyen-Orient et Afrique du Nord. Ce découpage se retrouve dans l'ensemble des publications de la Banque ;

— s'y ajoutent onze vice-présidences thématiques, parmi lesquelles figurent celle de l'économiste en chef chargée de la recherche économique (première vice-présidence) ainsi que celles consacrées à la gestion du personnel, des affaires extérieures (communication), des finances, et à la formation (Institut de la Banque mondiale), etc.

— enfin, héritage de l'ère Wolfensohn (1995-2005), l'organigramme de la Banque est organisé sous forme matricielle et comprend donc également cinq réseaux, dirigé chacun par un vice-président : finances et développement du secteur privé ; développement humain ; politique opérationnelle et services pays ; réduction de la pauvreté et gestion économique ; développement durable.

Le *Comité du développement* réunit les gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI (qui sont généralement les mêmes) et se réunit deux fois par an. Il s'agit d'un forum où sont discutées les questions de développement et de ressources financières.

Enfin, la Banque inclut en son sein un *Groupe d'évaluation indépendante* (GEI), fondé en 1973. C'est un organe autonome d'évaluation interne, qui relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Pour assurer son indépendance, le GEI est dirigé par une personne qui peut éventuellement venir de la Banque (c'est le cas dans la pratique de tous les directeurs, à une exception près) mais ne peut ni y retourner ni y être recrutée à l'issue de son mandat. Les rapports d'évaluation sont mis à la disposition du public.

Budget

La Banque emploie un peu moins de 10 000 personnes (y compris les employés précaires désignés sous le terme « consultants »), dont plus de 3 000 à l'étranger dans les représentations résidentes installées dans la quasi-totalité des PED où elle intervient. Au sein de ces représentations, 28 % du personnel est recruté localement. 71 % des responsables pays (*country directors*) sont sur le terrain (une proportion fortement accrue dans la période récente), ce qui reflète un effort louable de connaissance par les responsables de la Banque des pays dans lesquels ils interviennent.

D'une manière générale, la majorité (57 %) des agents exercent dans une des directions géographiques de la Banque, dans le cadre généralement d'une activité opérationnelle. L'essentiel des effectifs restants (29 %) est impliqué dans des activités financières et administratives non spécialisées géographiquement. Le personnel de la Banque est plus varié qu'au FMI, ce qui reflète la diversité des métiers. On y trouve cependant une majorité d'économistes, à côté d'ingénieurs, d'analystes financiers, de spécialistes de l'environnement, de sociologues, etc.

Avec un budget de fonctionnement de 2,1 milliards de dollars, la Banque a une taille équivalente à celle du secrétariat des Nations unies (2 milliards de dollars).

Le Fonds monétaire International

Outre la Banque mondiale, la conférence de Bretton Woods a également créé le Fonds monétaire international (FMI), qui était l'objet principal de la conférence et auquel a été consacré l'essentiel des débats.

Le FMI, responsable de la coordination des politiques de change et de balance des paiements

Deux plans avaient été élaborés de chaque côté de l'Atlantique pendant la Seconde Guerre mondiale en vue de la création du FMI :

— le *plan Keynes*, qui était le plus ambitieux, prévoyait la création d'une monnaie mondiale (le *bancor*), émise par une banque internationale qui aurait joué le rôle de compensation et de règlement entre banques centrales nationales (les agents privés ne pouvant détenir cette monnaie) ; la nouvelle unité de compte internationale aurait été liée à l'or par un rapport fixe, les taux de change entre les monnaies nationales et cette unité de compte étant fixes mais ajustables ;

— le *plan White* était d'ambition plus limitée : plutôt que de reconstruire totalement le système monétaire international, il s'agissait simplement d'en améliorer le mode de fonctionnement pour éviter le retour des errements de l'entre-deux-guerres ; dans ce but, le plan préconisait la création d'un organisme international de régulation susceptible de pallier les défaillances des marchés des changes. Au lieu de créer une monnaie internationale de règlement, le plan White préférait transformer le dollar en monnaie de référence, confortant ainsi la suprématie des États-Unis.

Les États-Unis ont imposé leurs vues à Bretton Woods et c'est donc la seconde option qui a prévalu, même si les Britanniques, qui allaient avoir un besoin urgent de financement dans l'après-guerre, ont obtenu en contrepartie que la taille des réserves (et donc l'importance du FMI) soit doublée par rapport aux propositions américaines [Lenain, 2004].

Le FMI a pour mission de coordonner les politiques de change et de balance des paiements. Ceci implique une mission de surveillance pour assurer le fonctionnement du système de changes fixes. Le FMI vise également à assurer progressivement la convertibilité des monnaies. Il accorde des financements aux pays en difficulté pour lutter contre les crises de change. Dès 1946, tous les pays membres ont fixé la parité de leur devise par rapport au dollar.

La Banque et le FMI, institutions jumelles

Depuis leur création, la Banque et le FMI sont des « institutions jumelles ». D'abord parce qu'elles ont été créées simultanément : la

création de la Banque est devenue indispensable pour satisfaire les besoins considérables en capitaux que l'on pouvait anticiper dans l'après-guerre, à partir du moment où les États-Unis ont refusé de créer une banque centrale mondiale, comme le préconisait Keynes [Aglietta et Moatti, 2000]. Ensuite parce que le système de gouvernance des deux institutions est également quasi identique : quotas (FMI) et parts de capital (Banque) fixés quasiment selon les mêmes critères, et même droit de veto de la part des États-Unis, conseil d'administration fonctionnant de manière équivalente, avec souvent les mêmes administrateurs siégeant dans les deux institutions, assemblées annuelles conjointes, participation commune au Comité du développement, etc.

Dans trois domaines importants, l'expression « institutions jumelles » est toutefois abusive et c'est plutôt une relation de subordination de la Banque par rapport au FMI qui prévaut :

- selon les statuts de la Banque, l'appartenance à cette organisation est conditionnée à celle au FMI ; pour adhérer à la Banque, un pays doit donc adhérer au préalable au FMI et, en sens inverse, une exclusion du FMI conduit *ipso facto* à celle de la Banque. Les raisons de cette condition n'ont jamais été explicitées. À travers cette clause, les PED qui souhaitent bénéficier des financements nécessaires à leur développement doivent donc accepter les règles du FMI, ce qui renforce le contrôle de cette dernière organisation sur la conduite de leurs politiques économiques ;

- dans la pratique (ce qui n'est pas prévu par les statuts), la fixation des parts en capital de chaque pays dans la Banque mondiale se fait en fonction de la part de ce pays dans les quotas du FMI et de son évolution, déterminée en fonction d'une combinaison complexe de formules adaptée de la formule initiale de Bretton Woods (FMI, 2007) ;

- enfin, pendant toute la période de l'ajustement structurel, les prêts d'ajustement de la Banque ont été conditionnés à un accord préalable du pays avec le FMI.

À l'origine et jusqu'à la disparition du système de changes fixes, la fonction du FMI était bien distincte de celle de la Banque : le FMI finançant à court terme, la Banque à long terme. Cette distinction s'est considérablement affaiblie au cours des dernières décennies, à tel point que les missions des deux institutions se recouvrent souvent, ce qui ne va pas sans poser des problèmes récurrents d'articulation qui ont donné lieu à la rédaction de plusieurs « concordats » au cours des dernières

décennies, précisant les champs de compétence respectifs de chaque institution et le mode de collaboration entre elles.

Même si le FMI partage de nombreux points communs avec la Banque et si leurs sièges se font face à Washington, il possède au moins deux spécificités importantes :

— à la différence de la Banque, le FMI est une petite organisation, qui plus est très homogène du point de vue de la composition de son personnel. Avec seulement 2 500 employés et un budget de moins de 1 milliard de dollars pour un total d'encours de prêts de 7,3 milliards de dollars en 2007, sa taille est incomparablement plus petite ; du fait de sa mission, le FMI est composé essentiellement d'économistes alors que la Banque emploie comme on l'a vu quantité de professions différentes ;

— autre différence importante, le personnel du FMI ne travaille pas sur le terrain et effectue seulement des missions courtes dans les pays membres pour négocier un prêt, suivre son utilisation ou observer la politique économique menée par ce pays conformément à ses statuts (missions dites « article IV ») ; il dispose seulement au plus d'un représentant dans certains PED (africains pour la plupart), généralement abrité par la Banque centrale ou le ministère des Finances du pays d'accueil.

Cette dernière caractéristique a été l'objet de nombreuses critiques, le FMI se voyant reprocher de ne pas connaître les pays qu'il conseille [Stiglitz, 2002].

La Banque, prêteur aux États

L'octroi de prêts à long terme aux États des PED représente la principale mission de la Banque. Dans la mesure où la BIRD prête aux taux du marché, il est vite apparu que de nombreux pays pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter auprès d'elle. De plus, de nombreux projets de développement (éducation, santé, etc.) ont une rentabilité économique incertaine, ce qui crée un problème de remboursement des emprunts contractés pour des projets dans ce domaine.

Les PED ont donc poussé tout au long des années 1950 à la création d'un organisme spécifique susceptible de leur accorder des prêts de long terme à des taux concessionnels (c'est-à-dire très inférieurs aux taux du marché). À l'origine, cet organisme devait être créé au sein des Nations unies. N'ayant pu bloquer ce processus, les États-Unis ont obtenu que cet organisme soit placé auprès de la Banque, autrement dit sous leur contrôle [Toye et

Toye, 2005]. D'autres PED (Inde) ont également poussé dans ce sens en pensant que la Banque était la mieux à même de recueillir les financements requis pour le fonctionnement de ce nouvel organisme. La création en 1960 de l'Agence internationale de développement (AID) a permis de diversifier la nature des prêts accordés par la Banque, en réduisant pour les financements de l'AID le poids des critères de pure rentabilité financière et en accroissant celui des critères de développement.

La Banque prête aux PED sous deux formes selon leur niveau de développement : elle accorde des prêts aux taux du marché aux pays à revenu intermédiaire ; les pays les plus pauvres bénéficient quant à eux de prêts à des taux concessionnels (presque sans intérêts) appelés « crédits » dans la terminologie de la Banque pour les distinguer des précédents.

Des financements très diversifiés

Avec un montant total de financements de l'ordre de 20-25 milliards de dollars par an, la Banque constitue une des premières sources de financement des PED (elle vient toutefois derrière la Commission européenne en termes de financements nets). Ces prêts financent plusieurs centaines de nouvelles opérations chaque année. Les financements de la Banque prennent deux formes :

- des projets d'investissement ponctuels tels que la construction d'écoles, de cliniques, de routes, de barrages, etc. ; un contrat est alors signé entre la Banque et l'État récepteur pour le lancement d'appels d'offres (sauf dans le cas de petits projets où les contrats sont signés sans appel d'offres) afin de sélectionner les entreprises qui vont être chargées de la construction de ce projet. Ces projets constituent la forme traditionnelle d'intervention de la Banque et reçoivent environ les trois quarts des financements ;

- les programmes d'appui aux politiques de développement ont une portée plus générale (aide à la restructuration du secteur public par exemple) ; dans ce cas, l'enveloppe du prêt est directement versée dans le budget de l'État sans préaffectation (aide dite budgétaire). Ce prêt sert à la mise en œuvre d'un programme dont les principaux objectifs et modalités sont décidés d'un commun accord ; ces programmes représentent approximativement le quart des financements.

Trois secteurs reçoivent l'essentiel des financements accordés par la Banque. Conformément à l'accent mis sur la lutte contre

la pauvreté, le secteur social (éducation, santé et eau) représente près du tiers des dépenses. Les deux secteurs suivants reçoivent chacun une part équivalente des financements, de l'ordre du quart du total :

— les infrastructures (énergie, transports) ont vu leur part se réduire au cours des dernières années, alors qu'elles représentaient le cœur d'activité de la Banque durant ses premières décennies d'existence ; ce déclin a été considéré comme excessif et il a été décidé à partir du milieu des années 2000 d'accroître à nouveau les financements dans ce secteur ;

— le secteur « droit, justice et administrations publiques » reçoit une part équivalente (essentiellement sous forme d'aide budgétaire) ; cette part importante traduit la priorité accordée aux questions de « gouvernance » dans la politique de la Banque depuis le début des années 2000.

Par ailleurs, la Banque effectue un important volume d'assistance technique et de formation, particulièrement en direction des pays les plus pauvres. Enfin, le financement de la reconstruction de pays sortant de conflits ou suite à des catastrophes naturelles constitue toujours une activité importante de la Banque.

Les prêts de la BIRD

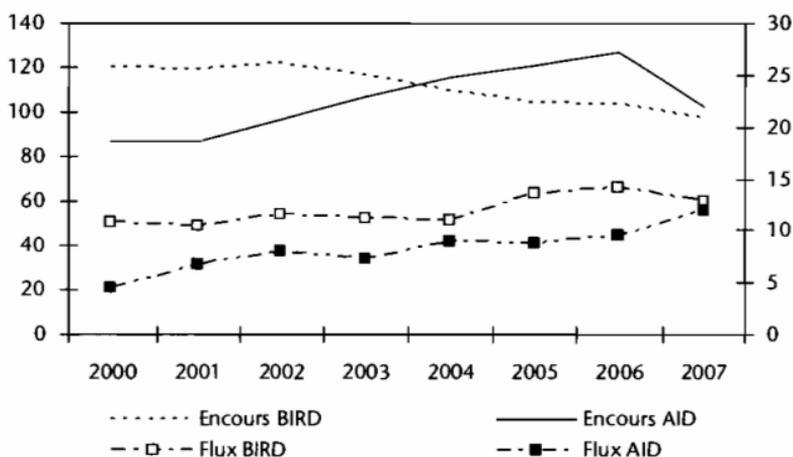
La BIRD ne prête qu'à des pays à revenu intermédiaire, c'est-à-dire au PNB/habitant compris entre 1 025 et 5 685 dollars. Un pays dont le PNB passe au-dessus de ce dernier montant (il « gradue ») doit satisfaire ses besoins financiers par les marchés privés de capitaux. Cette « graduation » n'est toutefois pas obligatoire et doit être demandée par le pays lui-même pour lequel il s'agit d'une reconnaissance de son niveau de développement. Au début des années 2000, la plupart des anciens pays en transition d'Europe de l'Est (pays baltes, Slovaquie, République tchèque, Hongrie, etc.) ont ainsi « gradué » et sont passés du statut d'« emprunteur » à celui de « partenaire donateur ».

La BIRD fonctionne comme un intermédiaire financier. Elle emprunte sur les marchés financiers. Elle y bénéficie de conditions favorables grâce à la garantie des États et à la qualité de sa gestion, qui lui ont permis d'avoir la notation AAA, la meilleure possible. Elle prête ensuite avec une faible marge à des taux attractifs pour les PED. Les prêts de la BIRD sont des prêts à long terme, d'une maturité comprise entre quinze et vingt ans. Certains prêts sont même accordés sur plus de deux décennies.

Les prêts accordés par la BIRD ne peuvent être considérés comme de l'aide au développement au sens strict.

L'encours des prêts décaissés par la BIRD s'élève à près de 100 milliards de dollars, un montant qui a eu tendance à se tasser depuis le début des années 2000 du fait d'une politique de prêts moins active combinée à des allègements de dette (cf. chapitre II). Le transfert net (différence entre les montants des nouveaux prêts et des remboursements) est d'environ 10 milliards de dollars par an et ce montant provient pour l'essentiel des activités de la BIRD.

Graphique 1. Flux et encours de prêts de la BIRD et de l'AID
(en milliards de dollars)



Lecture du graphique : échelle de gauche = encours ; échelle de droite = flux.

Source : Banque mondiale.

Les cinq premiers clients de la BIRD en termes d'encours d'emprunts approuvés sont par ordre décroissant la Chine, le Brésil, la Turquie, l'Indonésie et l'Inde. Cette dernière est de loin le premier PED emprunteur auprès de la Banque depuis sa création. À eux cinq, ces pays totalisent 42,3 % de l'encours total. L'arrivée de la Chine au premier rang des emprunteurs est récente et reflète l'émergence rapide de ce pays, qui suscite de forts besoins d'investissements. Pour des raisons politiques, liées à une volonté de défendre son indépendance dans la définition de sa politique économique, l'Afrique du Sud a toujours refusé

depuis la fin de l'apartheid les offres de prêts de la BIRD. Il s'agit d'un cas isolé parmi les PED.

Les crédits de l'AID aux pays pauvres

L'AID constitue seulement une structure de financement, sans administration ni personnel propre. C'est en fait le personnel de la BIRD qui gère l'activité de l'AID, mais sans que personne y soit affecté spécifiquement. Ses structures de direction (Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration) sont *de facto* communes à celles de la BIRD. Le président de la BIRD est selon les statuts également président de l'AID.

L'AID accorde des prêts concessionnels à quatre-vingt-un pays à bas revenu (PNB/habitant inférieur à 1 025 dollars). Ces pays regroupent la moitié de la population des PED (soit environ 2,5 milliards d'habitants). Certains pays (dits « mixtes ») sont éligibles aux prêts à la fois de la BIRD et de l'AID : ce sont des pays à la fois pauvres et considérés comme solvables financièrement (Inde, Indonésie, Pakistan, etc.).

Les conditions des prêts accordés par l'AID sont très préférentielles : durée d'environ trente-cinq à quarante ans, période de grâce (pendant laquelle aucun remboursement en capital n'est à effectuer, seuls les intérêts étant à payer) de dix ans. Bénéficiant de ressources offertes par ses contributeurs, l'AID peut prêter quasiment sans intérêt, en couvrant seulement ses frais de gestion. Le taux d'intérêt sur les crédits est fixé à 0,75 %. Dans la mesure où les intérêts ne sont censés couvrir que ses frais de gestion, l'AID présente ses prêts comme étant à taux nul.

Alors que la Banque emprunte sur les marchés financiers, les ressources de l'AID lui sont procurées à titre volontaire par ses membres lors de levées de fonds régulières. Lors de la quinzième reconstitution des ressources, les membres de l'AID ont accordé une enveloppe de 41,6 milliards de dollars pour la période 2008-2011 (contre 32,1 milliards de dollars pour la période précédente). La Chine et l'Égypte, qui bénéficiaient il y a encore quelques années des crédits de l'AID, figurent maintenant dans le groupe des donateurs. Une partie des bénéfices de la BIRD, dont la finalité première n'est pas de faire des profits, est transférée chaque année à l'AID pour compléter ses ressources provenant des bailleurs de fonds.

Parmi les financements accordés par la Banque, l'AID prend une importance croissante par rapport à la BIRD. Alors que le total des encours de la première représentait seulement environ

la moitié de la seconde au milieu des années 1990, le montant de l'encours AID a dépassé celui de la BIRD pour la première fois en 2004 et l'écart entre les deux s'accroît tendanciellement (si on excepte l'année 2007 où les allègements de dette ont réduit l'encours de l'AID). Le montant annuel des nouveaux crédits (plus de 10 milliards de dollars) est en progression régulière et dépasse désormais ceux de la BIRD. Ceux-ci sont dirigés pour moitié vers l'Afrique, reflétant la priorité accordée à ce continent dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté.

Les cinq premiers bénéficiaires des prêts de l'AID en termes d'encours sont par ordre décroissant l'Inde, la Chine, le Bangladesh, le Pakistan et le Vietnam. Ces prêts sont très concentrés puisque les cinq premiers clients ci-dessus représentent 55,6 % de l'encours de l'AID.

La Chine, qui pendant longtemps a figuré parmi les premiers clients de l'AID, n'est plus éligible qu'aux prêts de la BIRD en raison de son niveau de développement. L'Indonésie a fait le même chemin en sens inverse : suite à la crise asiatique de 1997, elle est redevenue éligible au guichet AID (avec un statut « mixte » qui lui permet également d'emprunter auprès de la BIRD). Il en a été de même du Cameroun et de la Côte d'Ivoire en 1994, suite à la dévaluation du franc CFA.

Depuis les années 2000, l'AID fournit une part de ses financements sous forme de dons, selon un processus suivi par de nombreux pays donateurs qui ont pris acte des difficultés rencontrées par les pays les plus pauvres pour rembourser leurs emprunts. Cette évolution rapproche également l'AID du mode d'intervention dans ces pays suivi par la Commission européenne dans le cadre du Fonds européen de développement, ainsi que par les agences des Nations unies.

L'aide au secteur privé

Même si parmi ses missions figure la promotion des investissements privés à l'étranger, l'intervention de la Banque dans le secteur privé a été limitée dès l'origine par ses statuts (*cf.* ci-dessus). Afin de contourner l'obligation de garantie par l'État, trois agences ont été progressivement créées afin de favoriser l'investissement privé dans les PED, d'origine à la fois nationale et étrangère. Même s'ils sont moins connus que la BIRD, souvent confondue avec l'ensemble du groupe de la Banque mondiale

par l'opinion publique, ces organismes ont une importance non négligeable et qui va croissant.

La Société financière internationale

La *Société financière internationale* (SFI) a été créée en 1956 à l'initiative des États-Unis et fonctionne comme une banque d'affaires. Elle prend des participations dans des entreprises privées et accorde également des prêts à long terme aux entreprises (sept à douze ans, jusqu'à vingt ans exceptionnellement), sans garanties publiques. Elle emploie un peu moins de 3 000 personnes, dont la moitié est basée dans des bureaux installés dans ses pays d'intervention. Le volume annuel des prêts et participations de la SFI (environ 6 milliards de dollars) croît régulièrement.

La SFI est la plus importante source multilatérale de financement du secteur privé dans les PED. Elle joue souvent un rôle de catalyseur de financements, en apportant une part minoritaire qui, grâce à sa crédibilité, concourt au lancement d'un projet. L'usine d'aluminium Mozal au Mozambique, qui représente la moitié des exportations du pays, peut être considérée comme exemplaire à cet égard.

Si on excepte le fait que ses clients sont des entreprises et non des États, la SFI fonctionne de manière identique à la Banque. Elle emprunte sur les marchés financiers (souvent des marchés émergents) et prête au taux du marché. Sa gouvernance est identique à celle de la BIRD : elle partage le même Conseil des gouverneurs, les administrateurs sont les mêmes ainsi que son président, etc.

Dans la pratique, la SFI intervient en priorité dans des grands pays émergents (Russie, Brésil, Chine, Inde, Turquie, etc.). Les pays en transition d'Europe et d'Asie centrale représentent son premier marché et reçoivent près du tiers de ses financements. Le portefeuille de la SFI (16,2 milliards de dollars) se compose aux trois quarts de prêts et pour le restant de participations au capital (ses statuts lui interdisent de participer à la gestion des entreprises) et plus marginalement de produits de garanties et de gestion des risques. Le secteur des services financiers et d'assurances reçoit 33 % du total, suivi des services publics (énergie électrique en particulier) et des industries pétrolières et extractives.

Fonctionnant entièrement comme une banque d'affaires, la SFI se doit d'être rentable. La qualité de sa notation (AAA,

comme pour la BIRD) lui permet de se financer facilement et à bas coût. Cet objectif est toutefois en partie contradictoire avec l'objectif de développement, qui implique de ne pas se limiter à des projets très rentables et peu risqués, dans des pays émergents. Paradoxalement, la SFI doit donc accroître la part dans ses interventions des pays pauvres (Afrique en particulier) ou à risque élevé (pays d'intervention de l'AID et où la BIRD n'a donc pas à intervenir), où son appui est le plus nécessaire. Une telle politique risque cependant d'accroître le taux d'échec global des projets, qui est par nature plus élevé dans ces pays.

Le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements

Le *Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements* (CIRDI) a été créé en 1966. Le Centre règle les différends entre les investisseurs étrangers et leur pays d'accueil. Il ne peut intervenir que si les parties en litige l'y ont autorisé : dans le cadre d'un contrat (investissement bénéficiant d'un prêt accordé par la Banque par exemple), d'un traité bilatéral (accord bilatéral de protection de l'investissement) ou multilatéral (l'ALENA prévoit ainsi de porter les conflits devant le CIRDI). Suite à la naissance du litige, le Centre tente d'abord une conciliation. En cas d'échec, un tribunal arbitral est composé, qui siègeait à huis clos jusqu'à une date récente. Il comprend un président et deux arbitres, chacun généralement choisi par chaque partie concernée. La sentence est sans appel. À la mi-2008, cent vingt-sept cas étaient en attente de conciliation ou de jugement, dont plus de la moitié avec des pays d'Amérique latine et trente-cinq avec l'Argentine (pour la plupart, il s'agit de litiges nés de la crise de 2001-2002).

Le Centre établit le droit, à l'image de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. À ce titre, il est soumis au même genre de critiques concernant l'étendue de son pouvoir et l'opacité de la justice rendue. La procédure engagée par la multinationale américaine Bechtel contre l'État bolivien suite à une rupture de contrat de concession d'eau a suscité une mobilisation internationale, notamment de la part des ONG qui ont souhaité — sans obtenir gain de cause — plaider la cause de la Bolivie auprès du Centre.

Cette rupture de contrat faisait suite aux émeutes intervenues en 1999 à Cochabamba pour protester contre la hausse de moitié du prix de l'eau décidée suite à la privatisation. Après

avoir réclamé un dédommagement de 50 millions de dollars (correspondant aux profits non réalisés), Bechtel a cédé à la pression de l'opinion publique internationale et a retiré sa plainte.

Pour contrer cette critique concernant son manque de transparence, le Centre a décidé en 2006 de devenir plus transparent en autorisant des personnes extérieures (qui ne sont pas parties du conflit) à participer aux séances du tribunal (sauf refus d'une des deux parties) ou à lui soumettre une contribution écrite.

L'Agence multilatérale de garantie des investissements

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI, ou MIGA en anglais) est le plus récent des organismes du groupe Banque mondiale (1988). Elle assure les investisseurs contre le risque politique (impossibilité de rapatriement des devises, expropriation, conflits armés et troubles civils, rupture de contrat). La garantie est accordée à long terme pour une période de quinze ans (qui peut aller exceptionnellement jusqu'à vingt ans). L'Agence n'assure pas la totalité du capital investi, afin de limiter les risques d'*aléa moral*. Le montant maximum assuré est de 200 millions de dollars, ce qui correspond à des projets de taille moyenne.

Le portefeuille en garantie s'élève à 5,3 milliards de dollars en 2007, dont près de la moitié dans les pays d'Europe et d'Asie centrale (avec la Russie, la Bulgarie et la Serbie-Monténégro aux trois premiers rangs du classement). La plupart des projets assurés correspondent à des investissements dans les secteurs des infrastructures et des services financiers.

L'Agence est une entité juridique distincte de la Banque qui dispose d'un personnel spécifique (une centaine d'employés) et de sa propre structure de direction. Mais cette dernière est dans la pratique commune à celle de la Banque, qu'il s'agisse de son président, du Conseil des gouverneurs ou du Conseil d'administration. Outre son rôle d'assurance, l'Agence a développé une activité d'information, en établissant en particulier un classement du risque pays du point de vue politique.

II / Des projets à l'ajustement structurel

Depuis sa création, la Banque mondiale a acquis une importance croissante dans le domaine des politiques d'aide au développement. À partir de ce moment jusqu'à la fin des années 1990, la croissance régulière du volume des prêts accordés s'est opérée parallèlement à un élargissement progressif de son champ d'intervention. Ce chapitre montre que l'histoire du premier cinquantenaire de l'institution se décompose nettement en trois sous-périodes, qui se recouvrent partiellement :

— conformément à son mandat, la Banque est intervenue pendant les premières décennies essentiellement dans le financement de projets d'investissement. Pendant les années 1950 et 1960, ceux-ci ont été concentrés principalement dans le domaine des infrastructures ;

— dans les années 1970, les financements se sont ensuite diversifiés à d'autres secteurs tels que l'agriculture et le secteur social, afin de mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement ;

— l'ajustement structurel est né de la reconnaissance de l'échec relatif des politiques antérieures. Les politiques d'ajustement structurel se sont généralisées au cours des années 1980, qui ont marqué l'âge d'or du libéralisme économique comme base des politiques de développement.

La banque de projets

La période qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale au premier choc pétrolier (1973) est une période de croissance économique continue, qui touche la plupart des pays tant industrialisés qu'en développement. Cette époque est aussi marquée

par un grand optimisme concernant l'avenir des pays en développement — renforcé par la vague des indépendances des pays africains, auxquels on prédit un avenir brillant — et par un volontarisme marqué des acteurs de l'aide au développement. L'action de la Banque au cours de cette période est profondément influencée par cet état d'esprit.

La naissance de l'économie du développement dans l'après-guerre

L'immédiat après-Seconde Guerre mondiale est une période de forte croissance économique. L'économie du développement est une discipline toute neuve. À l'image des économistes keynésiens et néoclassiques de la croissance qui étudient le cas des pays développés, les premiers théoriciens du développement mettent tous l'accent sur le rôle de l'accumulation du capital physique (industriel principalement), considérée comme source du décollage économique [Assidon, 2000]. Le développement est alors surtout perçu au sens strict comme fonction du niveau de la production et donc de celui du PIB (produit intérieur brut).

Dans le modèle keynésien de Harrod-Domar [Harrod, 1948 ; Domar, 1946] à un seul secteur, la croissance est fonction directe de l'investissement physique, les deux étant liés par un coefficient fixe de proportionnalité (coefficient marginal de capital ou ICOR). Le travail étant considéré comme disponible en quantité illimitée, la seule contrainte à la croissance provient du volume du stock de capital. Le modèle de Solow [1956] assouplit ultérieurement cette relation en introduisant une possibilité de substitution du capital au travail illimitée, l'existence de progrès technique, ainsi que l'hypothèse de rendements décroissants du capital. Mais les théoriciens néoclassiques considèrent que le progrès technique est exogène (on ne peut donc influencer son rythme) et que tous les pays disposent de la même technologie — sous réserve d'ouvrir leurs frontières au commerce et à l'investissement étrangers —, ce qui revient ici encore à réaffirmer l'importance primordiale de l'accumulation de capital physique (au moins dans les pays importateurs de technologies).

Dans la mesure où le sous-développement s'explique avant tout selon les économistes par un manque de capital, le principal enjeu est donc d'accroître l'épargne nationale, qu'elle soit d'origine domestique ou étrangère, pour financer l'investissement. Plusieurs pionniers de l'économie du développement,

tous américains ou exerçant aux États-Unis, ont cherché à approfondir cette question dans l'après-guerre.

Rosenstein-Rodan [1943], qui a travaillé plusieurs années à la Banque au tournant des années 1950 où il a exercé une grande influence intellectuelle, propose ainsi le concept de « grand bond » (*big push*). Ce concept met en avant l'importance de l'industrialisation pour enclencher un processus de développement, ainsi que le besoin d'un effort minimum critique (ce n'est plus seulement l'accumulation du capital qui importe). Rosenstein-Rodan souligne également l'apport essentiel des capitaux étrangers pour compléter l'épargne domestique et l'aide au développement. Le modèle d'économie duale de Lewis [1954] fournit une justification théorique à ce concept de transition structurelle. Dans ce dernier modèle, le développement passe par la croissance et l'industrialisation, au détriment de l'agriculture. La réduction du poids de ce secteur au bénéfice de l'industrie permet une hausse de l'épargne et de la productivité. Le modèle à « double déficit » de Chenery (économiste en chef de la Banque entre 1972 et 1982) et Strout [1966] met quant à lui l'accent sur l'insuffisance d'épargne intérieure et de devises pour le financement du développement.

L'ouvrage de Rostow [1960], *Les Étapes de la croissance économique*, va avoir un retentissement durable. Au vu de l'expérience historique, cet auteur considère que le développement de tous les pays suit un schéma linéaire, le même pour tous. Rostow distingue ainsi cinq étapes du développement, parmi lesquelles l'étape du décollage (*take off*) se caractérise par une forte hausse du taux d'épargne et d'investissement débouchant sur une croissance auto-entretenu. Selon Rostow, il suffirait donc d'appliquer le même schéma qu'aux États-Unis et dans les pays européens pour arriver à la société de consommation, considérée comme le stade ultime du développement.

Dans ce contexte de forte croissance mondiale, marqué par un indéniable scientisme et la confiance dans l'avenir, les économistes annoncent même précisément la liste des pays qui vont rattraper les pays développés. Le rôle de l'État « planificateur » est alors non seulement toléré mais même encouragé, dans le but de gérer les paramètres de la croissance. Selon Rosenstein-Rodan, la Colombie devait atteindre le stade de la croissance « auto-entretenu » en 1965, l'Inde au début des années 1970, etc. Les années 1960 sont même décrétées « décennie du développement » par les Nations unies. Le Ghana, premier pays africain à accéder à l'indépendance en 1957, suscite les espoirs les plus

enthousiastes [Easterly, 2006]. Malheureusement, aucune de ces prévisions ne sera vérifiée.

Bien sûr, l'optimisme des économistes cités ci-dessus n'était pas partagé par tous. Le courant « dépendantiste », basé notamment en Amérique latine, a souligné les relations économiques inégales qui régissaient l'économie mondiale et qui bloquaient le développement des pays du Sud (*cf.* la thèse de Prebisch-Singer sur la dégradation des termes de l'échange). Sous une forme différente, Myrdal [1968] a lui aussi mis en évidence les facteurs de divergence entre pays industrialisés et PED. De son côté, Hirschmann [1958] insistait sur les spécificités des conditions du développement selon les pays. Mais la Banque mondiale a été peu perméable à ce courant hétérodoxe, compte tenu de l'influence qu'y exercent les grandes puissances industrielles à tous les niveaux.

L'ère des ingénieurs du développement

Le volontarisme de la Banque au cours de ses premières années d'existence et la croyance dans les grands projets font écho à cet optimisme quelque peu naïf des économistes dominants. Il s'appuie également sur les succès du plan Marshall et de la reconstruction appuyée par la Banque en Europe à ses débuts, avant que l'institution ne concentre ses prêts sur les PED.

La politique de prêts de la Banque jusqu'à la fin des années 1960 reflète cette vision du développement promue par les économistes. C'est l'époque des « ingénieurs » et des grands projets d'infrastructures.

Ainsi, près des deux tiers des financements sont accordés dans le cadre de projets d'infrastructures entre 1950 et 1970 (télécommunications, transports, énergie électrique, etc.). Les autres secteurs d'activité se partagent les miettes. Dans les pays pauvres, la concentration des prêts est encore supérieure. Le tableau 2 montre que 83 % des prêts étaient concentrés sur les projets de transports (routes) et d'énergie pendant les années 1950 (somme des secteurs « infrastructures » et « divers »), avant la création de l'AID.

Jusqu'aux années 1960, la Banque mondiale refuse même de financer des projets dans les domaines social (éducation, santé, adduction d'eau, etc.) et agricole, considérés comme improductifs. Par exemple, elle considère comme inutile d'investir dans l'agriculture (qui occupait pourtant l'essentiel de la population), secteur à faible productivité et qu'elle considère comme

Tableau 2. Évolution de la structure sectorielle des prêts de la Banque

	1946- 1949	1950- 1959	1960- 1969	1970- 1979	1980- 1989	1990- 1995	2000- 2007
Total (moyenne annuelle) en milliards de dollars							
Nominal	0,2	0,4	1,1	5,4	15,7	22,0	20,2
Réel (prix 1995)	1,2	2,4	5,5	12,1	22,2	23,7	16,2
Par secteur en %							
Agriculture	0	4	13	28	24	16	7
Finances et industrie	2	13	12	16	18	11	15
Infrastructures (a)	21	61	64	36	29	24	24
Social (b)	0	0	4	13	15	26	29
Divers (c)	76	22	8	8	15	24	25

- a. Télécommunications, transports, énergie électrique et autres énergies.
 b. Éducation, environnement, population, eau.
 c. Pétrole et gaz, mines, gestion du secteur public.

Source : Kapur, Lewis et Webb [1997] pour la période 1946-1995 ; calculs des auteurs pour 2000-2007. Les chiffres pour cette dernière période ne sont donc pas totalement comparables à ceux de la période précédente.

sans avenir ! De même, la Banque refuse de financer un projet d'adduction d'eau malgré une demande pressante de la Colombie sur la base de ces critères de rentabilité économique [Kapur, Lewis et Webb, 1997]. Compte tenu de la faible solvabilité des populations des pays pauvres, le retour sur investissement pour un projet de services publics est considéré comme difficile à assurer.

L'accent mis par la Banque sur les grands projets dits « productifs » au cours de ces premières décennies n'est pas seulement dû à des raisons idéologiques liées à une certaine vision du développement. Il traduit également une conception de banquier, dans le cadre de laquelle il est plus rentable de financer des projets d'infrastructures que des projets dans d'autres secteurs à la rentabilité plus aléatoire.

Cette politique peut se justifier par le fait que la Banque avait besoin d'assurer sa crédibilité sur les marchés financiers au cours de ses premières années. Or un projet spécifique, « visible », destiné à produire les revenus servant à rembourser le prêt contracté pour sa mise en œuvre, semblait plus rassurant.

Le cycle du projet

Au bout de quelques années, cette préférence s'est auto-alimentée. La Banque a acquis en effet un véritable avantage comparatif dans ce domaine en disposant d'une « armée » d'ingénieurs, de techniciens, etc. qui pouvaient suivre un projet à toutes ses étapes.

Toute une mécanique de « cycle de projet » a été élaborée et progressivement raffinée. Dans leurs grandes lignes, ces principes ont été adoptés par toutes les agences de développement [Charnoz et Severino, 2007].

Comme c'est le cas pour toutes ses principales opérations, la Banque dispose d'un manuel (*handbook*) présentant son mode opératoire dans ce domaine [Banque mondiale, 1998]. Le *Guide de la Banque mondiale* [2005a] dresse la liste des opérations successives liées au déroulement d'un projet, chacune de ces opérations relevant de la responsabilité d'un des deux partenaires (Banque ou PED suivant le cas) ou des deux conjointement :

- l'*identification* du projet constitue la phase préliminaire au cours de laquelle la Banque et les dirigeants d'un pays définissent périodiquement la liste des projets qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement de ce pays ;

- la *préparation* concrète du projet est de la responsabilité du pays débiteur, qui reçoit un appui technique et financier de la Banque. C'est lors de cette phase que sont définies les conditions du prêt ;

- l'*appréciation du projet* est du ressort exclusif de la Banque. Pour conduire l'appréciation du projet et son évaluation, une méthodologie sophistiquée d'analyse coûts-bénéfices a été élaborée par les économistes de la Banque [Little et Mirrlees, 1974 ; Squire et Van der Tak, 1976]. L'analyse économique vise à calculer un taux de rentabilité interne du projet (microéconomique) qui permet de juger de son intérêt économique (par rapport à d'autres projets d'investissements) avant son lancement et après sa mise en œuvre. Jusqu'à la fin des années 1970, ce taux de rentabilité était calculé pour la plupart des projets [Devarajan *et al.*, 1995]. Actuellement, seule une minorité de projets voient leur lancement décidé sur la base du calcul de ce taux de rentabilité économique (TRE) ;

- l'*approbation* du projet par le Conseil d'administration de la Banque est un préalable à la signature d'un contrat de prêt (BIRD) ou de crédit (AID) avec le pays considéré ;

- la *mise en œuvre* du projet incombe au pays débiteur, avec l'appui technique de la Banque. Elle passe notamment par le

La méthode d'évaluation des coûts-bénéfices d'un projet

Le taux de rentabilité économique d'un projet compare les bénéfices et les coûts d'un projet [Christin, 1995]. Son calcul se déduit de celui de la valeur actualisée nette (VAN) d'une activité économique selon la formule suivante :

$$VAN = \sum [(x_t \cdot px_t) - (y_t \cdot py_t)](1 + i)^{-t}$$

Dans cette formule, x_t et px_t correspondent aux quantités et aux prix des *outputs* produits par le projet, et y_t et py_t aux quantités et aux prix des *inputs* de ce projet.

Le taux de rentabilité est le taux i qui équilibre les valeurs actuelles des dépenses et des recettes, soit :

$$i \text{ tel que } \sum (x_t \cdot px_t) (1 + i)^{-t} = \sum (y_t \cdot py_t)(1 + i)^{-t}$$

Toute la difficulté de ce calcul consiste dans l'évaluation concrète des bénéfices et des coûts. La Banque mondiale [1998] a choisi de raisonner à prix constants et de ne pas utiliser les prix réels mais seulement des prix « fictifs » (de référence) en corrigeant les distorsions (de taux de change, de salaires, etc.) observées dans le pays. L'hypothèse sous-jacente est que les prix mondiaux représentent l'optimum au sens néoclassique pour la collectivité, étant donné que les distorsions créent une différence entre rentabilité publique et rentabilité privée. Cette estimation est donc purement théorique et repose sur des bases particulièrement fragiles.

lancement d'appels d'offres concurrentiels (pour minimiser les coûts) qui doivent respecter le code établi par la Banque. Le *suivi* du projet est effectué par la Banque. Il consiste à veiller à ce que les règles de passation des marchés soient suivies et que le projet soit exécuté suivant le cadre défini antérieurement, sans détournement de fonds ou dépassement de budget ;

— enfin, l'*évaluation* du projet a lieu une fois celui-ci achevé, plus de dix ans pouvant s'être écoulés depuis la phase initiale d'identification. Il s'agit de tirer les leçons du projet. La Banque utilise plusieurs critères pour procéder de manière rigoureuse à cette évaluation : pertinence (le projet était-il nécessaire et approprié ?), efficacité (les résultats attendus sont-ils atteints ?), efficience (la rentabilité du projet est-elle satisfaisante et celui-ci a-t-il atteint les objectifs au moindre coût ?). Depuis peu, on évalue aussi l'impact du projet sur les populations concernées ainsi que la pérennité de ce projet (par exemple, capacité d'entretien d'une route). L'ensemble de ces critères ont été définis dans le cadre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et est donc commun à l'ensemble des donateurs [Charnoz et Severino, 2007].

Cette sophistication apparente des projets ne doit cependant pas faire illusion. De nombreux projets de la Banque sont lancés en dehors de toute rationalité, que ce soit pour des raisons politiques, bureaucratiques, par méconnaissance des contextes locaux et volontarisme excessif, ou de manière plus générale en raison de la pression au décaissement. L'efficacité d'un responsable géographique ou d'un pays est en effet partiellement évaluée selon sa capacité à décaisser comme dans une banque privée, ce qui participe d'une « culture du décaissement » dénoncée avec retentissement par le rapport Wapenhans [1992].

La liste des grands projets inutiles, qualifiés joliment d'« éléphants blancs » dans le vocabulaire de l'aide, est en effet très longue. Un des exemples les plus caricaturaux étudiés par la Banque dans son rapport *Bureaucrats in Business* [Banque mondiale, 1995] et cité par Easterly [2006] concerne l'usine de chaussures de Morogoro en Tanzanie. Cette usine construite dans les années 1970 avec l'aide de la Banque pour le compte de l'État tanzanien était censée satisfaire toute la demande domestique et exporter les trois quarts de sa production vers l'Europe. En fait, aucune chaussure n'a jamais été exportée. L'usine n'a jamais tourné à plus de 4 % de sa capacité du fait de nombreux problèmes de conception et de gestion. Elle a fermé définitivement en 1990.

À la décharge de la Banque, on pourrait mentionner le fait que l'aide au développement conduite par d'autres agences et pays donateurs a subi également de nombreux échecs dans le passé. Mais, faute de disposer d'évaluations rigoureuses et publiques du type de celles conduites par le GEI, on ne peut comparer les performances des uns et des autres.

La diversification progressive des interventions de la Banque

À partir des années 1960, la création de l'AID se traduit par une diversification de la structure sectorielle des prêts. Suite à l'arrivée de Castro au pouvoir à Cuba et dans le contexte de la guerre froide, les États-Unis cherchent à endiguer la montée du communisme au plan international en renforçant l'aide au développement et la lutte contre la pauvreté. La contrainte de rentabilité des projets est allégée. Alors que la BIRD pouvait considérer qu'elle n'était qu'une « banque » intervenant dans les PED, la création de l'AID renforce la mission de « développement » et

L'abandon du projet de barrage d'Arun III au Népal

Dans ses premières décennies d'existence, la Banque a financé de nombreux projets de barrages. Depuis les dernières années, on a assisté à une prise de conscience de la complexité des impacts de ces projets, qui appellent une évaluation approfondie que la Banque a incluse en principe dans ses règles de préparation de projets.

L'exemple célèbre du barrage d'Arun III au Népal est emblématique de l'entêtement de la Banque dans certains cas à poursuivre un projet au mépris de ses propres règles. Ce projet aurait été très coûteux pour ce pays, tant en termes de remboursements d'emprunt que de coûts de maintenance. Son coût de construction s'élevait ainsi à plus de 1 milliard de dollars, à comparer avec un budget de l'État de 500 millions de dollars. La production hydroélectrique aurait

marginale servi à un usage domestique pour les populations urbaines et principalement à l'Inde voisine, entraînant par là même une forte dépendance par rapport à un seul client.

Malgré les nombreuses critiques internationales, fondées notamment sur des arguments économiques, liés à l'impact sur l'environnement et en termes de déplacement de populations, la direction de la Banque a refusé longtemps de renoncer à ce projet manifestement mal conçu. Un bel ouvrage de terrain raconte l'intervention des militants pour alerter les populations locales et la réaction de celles-ci [Paskal, 2000]. Il a fallu l'arrivée d'un nouveau président (Wolfensohn) pour que ce projet soit finalement abandonné [Rich, 2002] sur la base d'un rapport interne d'inspection. Par la suite, la Banque est devenue très prudente pour le financement de barrages.

par conséquent la nécessité de nouvelles formes de financements dirigées en particulier vers les secteurs agricole et social.

Suite à l'arrivée à sa tête de McNamara (1968-1981), ancien secrétaire américain à la Défense et architecte de la guerre du Vietnam, la Banque connaît un nouvel essor tandis que s'approfondit la diversification sectorielle de ses interventions.

Redistribution et croissance

Au début des années 1970, la question de la pauvreté prend de l'importance sous l'impulsion de McNamara. Jusqu'alors, la Banque se contentait pour l'essentiel d'aider au financement de projets d'infrastructures susceptibles d'augmenter le capital disponible et donc de favoriser la croissance. L'hypothèse sous-jacente était que la croissance du PIB bénéficierait finalement aux pauvres (thèse du *trickle down*) et qu'il n'était donc ni nécessaire ni dans la vocation de la Banque d'aider ceux-ci directement.

La nouvelle politique prend le contre-pied de la précédente. Elle part d'une désillusion face à la croyance dominante jusqu'aux années 1960 en une sortie rapide du sous-développement pour les PED. Il s'agit non seulement de favoriser la croissance, mais aussi d'intervenir directement en corrigeant le fonctionnement des marchés pour que les bénéfices de la croissance soient mieux répartis. L'ouvrage de Chenery *et al.* [1974], *Redistribution et Croissance*, montre que les deux approches ne sont pas contradictoires (débat qui ressurgit au cours des années 2000, cf. chapitre III). Au milieu des années 1970, l'émergence du concept de besoins essentiels, promu par l'Organisation internationale du travail (OIT), légitime la lutte contre la pauvreté du point de vue éthique, en justifiant les politiques destinées à assurer non seulement une alimentation suffisante, mais aussi le droit à la santé et à l'éducation. Mais la Banque se contente d'une approche plus restrictive et ce n'est que plusieurs décennies plus tard, avec l'adoption des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les années 2000, que la pauvreté est véritablement reconnue comme multidimensionnelle.

Au-delà du débat conceptuel de nature économique sur la possibilité de lutter contre la pauvreté directement, la Banque a toutefois éprouvé de nombreuses difficultés pour appliquer sa politique de lutte contre la pauvreté dans les années 1970. Cette politique était imposée par la direction et allait contre la culture de la Banque. En outre, des difficultés techniques liées au fait que « les pauvres ne sont pas solvables » sont apparues, de sorte que l'enjeu pour la Banque au cours de ces années a consisté à transformer la rhétorique en interventions concrètes dans des secteurs nouveaux pour elle.

Malgré ces difficultés, la Banque a accru considérablement son volume de financements à l'agriculture et aux secteurs sociaux (éducation, adduction d'eau et assainissement). Alors que la part des infrastructures dans les financements se réduit drastiquement entre les années 1960 et 1970 (de 64 à 36 %), celle de l'agriculture fait plus que doubler (de 13 à 28 %, à comparer avec 4 % en moyenne dans les années 1950) et le social qui était parti de 0 dans les années 1950 acquiert une part significative (13 %) (cf. tableau 2 ci-dessus).

Le bilan nuancé de l'aide à l'agriculture

Le refus de la Banque d'intervenir dans le secteur agricole jusqu'au milieu des années 1960 peut sembler paradoxal dans la

mesure où ce secteur occupe la grande majorité de la population active dans la plupart des pays en développement. Deux facteurs peuvent principalement expliquer cette réticence [Kapur, Lewis et Webb, 1997] : du point de vue idéologique, la conception des économistes de l'époque attribuait à ce secteur un rôle marginal dans le développement (seulement comme fournisseur de surplus de main-d'œuvre ou d'épargne) et accordait la priorité au développement du secteur industriel ; du point de vue financier, la nature des investissements agricoles est moins propice au retour sur investissement attendu par une institution financière (ce dernier problème ayant été résolu par la création de l'AID). On peut ajouter que la Banque manquait de spécialistes dans ce domaine, mais ceci est plus une conséquence qu'une cause.

À la suite de la création de l'AID, la baisse de la part des infrastructures dans les interventions de la Banque a pour contrepartie le relais pris dans une certaine mesure par le financement de l'agriculture, qui figure parmi les priorités de l'ère McNamara. La part de ce secteur devient très importante entre 1970 et 1990. Les résultats de ces politiques ont été très variés, avec de nombreux succès en Asie mais un échec assez général en Afrique.

Ainsi, la Banque a appuyé le lancement de la « révolution verte » en Inde dès les années 1960. Ce programme a favorisé un essor de la production agricole fondé sur l'utilisation de nouvelles semences plus productives, appuyée sur l'irrigation et un système de crédits agricoles. Dans ce même pays, la Banque a également appuyé fortement le programme « opération Flood », conçu et lancé par le gouvernement indien en 1970, qui a permis d'accroître considérablement la production laitière et d'assurer l'autosuffisance nationale dans ce domaine, l'Inde devenant le deuxième producteur mondial de lait derrière les États-Unis.

L'échec des programmes intégrés de développement rural destinés aux petits paysans, qui était au centre de la politique agricole de la Banque dans les années 1970, est en revanche flagrant. À la différence des grands programmes sectoriels nationaux où les populations bénéficiaires sont difficiles à identifier, ces programmes étaient ciblés géographiquement et visaient à accorder un « paquet » de crédits (engrais, technologies, routes, irrigation, etc.) destinés à accroître la productivité agricole. Les évaluations effectuées par la Banque par la suite [Berg, 1981] ont mis en évidence le taux d'échec important de ces programmes en Afrique (où ont été exécutés la plupart d'entre eux), lié notamment à la difficulté de concevoir des programmes adaptés à des

environnements très particuliers et à la complexité du suivi de tels projets comportant des dimensions aussi nombreuses et s'attaquant à autant de contraintes.

L'agriculture illustre de manière éclatante une contradiction à la base des interventions de la Banque. Ou bien elle aide les pays qui ont la capacité de concevoir eux-mêmes (éventuellement avec son appui) des programmes de développement (l'Inde par exemple) et obtient des succès indéniables ; ou bien elle aide des pays qui n'ont pas cette capacité et où elle conçoit elle-même des programmes souvent inadaptés et par nature beaucoup plus difficiles à conduire. De la même manière, l'aide aux riches agriculteurs (grands fermiers d'Amérique latine exportateurs de bétail par exemple) a de fortes chances de réussir mais n'a pas d'impact direct sur les pauvres, tandis que l'aide directe aux pauvres est soumise à des risques beaucoup plus élevés.

Oubli et redécouverte de l'agriculture

Au total, l'âge d'or de l'agriculture à la Banque mondiale a été de courte durée puisqu'il a duré moins de deux décennies et s'est achevé dans le courant des années 1990. Le bilan nuancé des interventions dans ce secteur s'explique notamment par trois éléments :

— *un manque d'adaptation aux réalités et aux spécificités de chaque pays* [Banque mondiale, 2007a], avec la volonté d'appliquer un modèle unique (par exemple les programmes intégrés de développement rural) qui a varié selon les époques, mais de manière insuffisamment différenciée par pays ;

— *des difficultés générales de conduite du développement agricole* : les programmes agricoles de la Banque ont été gérés par des structures institutionnelles lourdes, généralement inadaptées, coûteuses et peu durables ;

— *le caractère partiel de l'approche adoptée* : dans beaucoup de pays (en Amérique latine en particulier), il est difficile de développer le secteur agricole sans s'attaquer de front aux questions de réforme foncière, ce que la Banque a refusé pour l'essentiel d'aborder pour des raisons politiques.

Il est paradoxal que la Banque ait laissé au cours de la décennie suivante la part de l'agriculture redescendre à un niveau marginal (7 % en moyenne dans les années 2000), avant d'affirmer à nouveau que l'agriculture doit être placée au centre du développement [Banque mondiale, 2007a] et que le GEL dresse le constat que la médiocrité des performances du secteur

agricole constitue un des principaux freins au développement de l'Afrique [IEG, 2007]. À cette occasion, la Banque a reconnu qu'elle a négligé ce secteur, à l'instar des gouvernements des PED (en fait à l'incitation de la Banque), et que les investissements dans l'agriculture sont généralement plus bénéfiques aux pauvres que des investissements équivalents dans l'industrie manufacturière.

La conversion à l'ajustement structurel

Le lancement des politiques d'ajustement structurel est directement lié à la crise économique provoquée par les deux chocs pétroliers intervenus durant les années 1970, qui ont imposé à la Banque de ne plus se limiter à l'aide projet conduite quasi exclusivement depuis ses débuts.

Une réflexion critique en interne a poussé progressivement à intervenir de manière plus globale, tout en associant des conditionnalités aux financements accordés. Dans un contexte de montée du libéralisme économique à la Banque, cette nouvelle politique s'est généralisée à partir des années 1980 dans la plupart des PED du fait de l'approfondissement de la crise dans ces pays.

Genèse de l'ajustement structurel

Même si les nouveaux outils de mise en œuvre de ces politiques n'ont été définis qu'un peu plus tard, on peut considérer que le lancement officiel des politiques d'ajustement structurel par la Banque date de 1979. Le président McNamara prononce en effet un discours devant la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) où il annonce sa volonté de mettre l'accent sur l'aide hors projet à des pays qui adoptent les bonnes politiques de développement. La naissance des politiques d'ajustement structurel et leur généralisation à partir des années 1980 résultent de la prise de conscience des limites de l'aide projet et des difficultés économiques rencontrées par les PED.

Le lancement des nouvelles politiques ne résulte pas d'un échec global de l'aide projet. Bien sûr, les difficultés liées aux projets ont été identifiées depuis longtemps : la fongibilité de l'aide fait qu'un apport financier sur un projet donné permet à l'État de financer un autre projet sans qu'on puisse identifier

nettement la résultante nette du point de vue financier de l'aide apportée. L'aide projet ne permet pas une appropriation par les populations car beaucoup de PED n'ont pas la capacité en général de monter eux-mêmes ni de correctement gérer un projet, qui est donc souvent imposé puis conduit de l'extérieur. Enfin, beaucoup de projets (routes par exemple) ne sont pas viables faute de capacité de maintenance. Malgré ces difficultés, une étude réalisée sur un millier de projets montre que le taux de rentabilité des projets est estimé à 18 % au cours des années 1970 et que 86 % d'entre eux (correspondant à 90 % du montant total) sont considérés comme satisfaisants [Kapur, Lewis et Webb, 1997].

La volatilité macroéconomique entraînée par les deux chocs pétroliers fait toutefois prendre conscience du fait que l'aide projet devient plus difficile si on ne traite pas le cadre général [Mosley, Harrigan et Toye, 1991]. Même si le début de l'aide « programme » à la Banque date des lendemains du premier choc pétrolier (1973), ce n'est qu'avec le second (1979) et le démarrage d'un processus continu de hausse du dollar et des taux d'intérêt que la nécessité d'aider les pays en difficulté est devenue incontournable. La crise économique subie par les PED au début des années 1980 a créé les conditions pour que la Banque puisse mettre en œuvre un nouveau mode d'intervention. Avec la crise de la dette de 1982, les PED sont contraints de s'adresser à la Banque et au FMI pour des financements de balance des paiements, considérés initialement comme temporaires (d'où le terme « ajustement »).

La nécessité d'un ajustement structurel est en fait apparue dans les pays développés dès le premier choc pétrolier, qui a suscité une remise en cause des politiques économiques et sociales menées depuis l'après-guerre et par là même du rôle de l'État. Le soubassement idéologique de ces nouvelles politiques s'appuie sur la grande vague libérale des années 1980, portée par l'élection quasi simultanée de dirigeants conservateurs aux États-Unis (Reagan, 1980) et en Grande-Bretagne (Thatcher, 1979).

À la suite de la démission de McNamara en cours de mandat, la nomination par la nouvelle équipe américaine d'un nouveau président de la Banque (Clausen) a amplifié ce virage conservateur. Au début des années 1980, le département de la recherche de la Banque devient le chantre de l'ultralibéralisme. Comme dans les pays développés, les politiques d'inspiration keynésienne ou interventionniste (cf. notamment les politiques de

substitutions aux importations en Amérique latine) sont considérées comme responsables de la crise.

Le lancement de ces nouvelles politiques offre à la Banque l'opportunité d'étendre son pouvoir en obtenant un « siège à la table ». La définition de conditionnalités associées aux financements de programmes lui confère, après plusieurs décennies de montée en puissance, une influence déterminante (en compagnie du FMI) sur les politiques menées par les PED qu'elle n'avait pas précédemment.

L'ajustement structurel placé au cœur de l'action de la Banque

Les plans d'ajustement structurel (PAS) consistent en des prêts sur programmes associés à des conditions de réforme macroéconomique. Certes, les prêts de la Banque ont toujours été conditionnels dans une certaine mesure (*cf.* par exemple le financement d'une centrale hydroélectrique contre la réforme de la tarification électrique). Mais l'adoption des politiques d'ajustement structurel provoque trois changements majeurs : la Banque accorde désormais des prêts dans le cadre de programmes et non plus seulement de projets, ces prêts programmes sont combinés avec un changement de politique (la fameuse « conditionnalité »), ces conditions sont élargies du niveau sectoriel ou sous-sectoriel au niveau national et macroéconomique.

Durant les années 1980, les programmes d'ajustement structurel se multiplient et le nombre de conditionnalités associées aux prêts gonfle progressivement. Les PAS (devenus PASS en 1984, le dernier S signifiant « sectoriel ») deviennent très vite un instrument pour exercer des pressions sur les PED pour qu'ils suivent les recettes orthodoxes libérales du « consensus de Washington » (*cf.* encadré) et adoptent un modèle de croissance par l'exportation (qui a pour objectif de créer des emplois mais aussi de payer la facture pétrolière). En 1995, plus d'un quart des prêts de la Banque prennent la forme de prêts programmes et il en est de même pour les autres donateurs.

L'évolution des politiques économiques dans les pays soumis aux PAS est extrêmement brutale, particulièrement en Amérique latine et en Afrique où les pays sont les plus soumis à ces programmes :

— la stabilisation macroéconomique, qui était le premier objectif des programmes, a été menée rapidement, les déficits budgétaires ont été réduits (les entreprises publiques y contribuaient souvent

Le consensus de Washington

Le consensus de Washington est un terme proposé par Williamson [1990] pour désigner un ensemble de politiques préconisées par les institutions de Bretton Woods à partir des années 1980 dans le cadre de l'ajustement structurel. Ces différentes politiques peuvent être regroupées selon trois axes.

1. Stabilisation macroéconomique :
 - discipline fiscale ;
 - réforme fiscale (baisse des taux marginaux de taxation et élargissement de la base fiscale) ;
 - taux de change compétitif ;
 - réorientation des dépenses publiques vers des activités à fort rendement économique et promouvant la redistribution (santé, éducation primaire, infrastructures).
2. Libéralisation interne :
 - privatisations ;
 - dérégulation (abolition des barrières à l'entrée/sortie sur les

marchés des biens et des facteurs) ;

- libéralisation des taux d'intérêt.
3. Libéralisation externe :
 - libéralisation commerciale (baisse des droits de douane) ;
 - libéralisation des flux de capitaux (investissements directs).

Une dixième mesure figurant dans la liste de Williamson, qui est de nature différente des précédentes, concerne la garantie des droits de propriété. En fait, les politiques d'ajustement structurel sont souvent allées plus loin que cette liste par ultralibéralisme, en particulier en ce qui concerne la réduction du rôle de l'État (privatisation des organismes de retraites et de sécurité sociale) et la libéralisation financière externe (ouverture aux capitaux privés). Certaines mesures parmi les plus positives de cette liste (*cf.* l'accroissement des dépenses sociales dans le budget de l'État) n'ont en revanche pas été appliquées et sont allées en sens inverse de ce qui était prévu.

fortement), les taux de change ont été placés à des niveaux plus réalistes (*cf.* en particulier la dévaluation du franc CFA), l'inflation a été contrôlée, etc. ;

— la libéralisation interne et externe a été également profonde : les droits de douane moyens ont été divisés par deux dans les PED entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, passant d'environ 30 % à environ 15 % [Banque mondiale, 2002], avec des baisses encore plus rapides dans les pays africains, les marchés du travail (précarisation de l'emploi) et des biens (suppression des offices de commercialisation des produits agricoles en Afrique) sont dérégulés, les privatisations d'entreprises publiques, qui ont suscité de nombreuses réticences et ont donc été plus étalées dans le temps, sont massives et s'accompagnent de nombreux licenciements.

Une coordination renforcée avec le FMI

L'adoption quasi simultanée des PAS par la Banque et le FMI a rapproché les deux institutions. Le FMI met en effet en place pour les mêmes raisons que la Banque ces politiques à partir du début des années 1980. Dans le cas du FMI, dont les missions traditionnelles de gestion du système des parités fixes ont disparu depuis le flottement généralisé des monnaies en 1973, l'adoption des PAS lui donne une nouvelle raison d'être. Selon ses statuts, la Banque ne peut faire des prêts programmes qu'à titre exceptionnel. Afin de contourner cet article, la Banque a décidé de n'accorder des PAS qu'à des pays ayant déjà un programme de stabilisation du FMI.

Mais il devient difficile de distinguer l'action de la Banque de celle du FMI, alors que les champs d'action étaient auparavant bien distincts. De surcroît, alors que les financements du FMI n'étaient pas concessionnels (à la différence de ceux de l'AID), le FMI crée en 1986 la Facilité d'ajustement structurel (FAS), devenue ensuite Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR). Le lancement de cette facilité concessionnelle, financée par les profits et les ventes d'or du FMI, rapproche encore plus les deux institutions.

Un problème de cohérence se pose alors, d'autant plus que les conditionnalités des deux institutions sont même parfois contradictoires. En général, toutefois, les conditions du FMI sont quantifiées et précises, à l'inverse de celles de la Banque. Pour résoudre ces problèmes de cohérence, un « concordat » est signé entre les deux institutions en 1989. Il officialise la division du travail entre la Banque, spécialisée dans les programmes sectoriels, et le FMI, dans les questions macroéconomiques. De manière très simplificatrice, on peut résumer cette répartition en considérant que la Banque s'intéresse aux programmes de dépenses (investissement et budget) tandis que le FMI se focalise sur les recettes publiques.

À partir de cette date, un document-cadre de politique économique (DCPE) est rédigé conjointement pour chaque PED, définissant les principales orientations suivies par la Banque et le Fonds. À travers les DCPE est instauré un dispositif très pesant de conditionnalités croisées, une sorte de « camisole de force ». Ceci étant, les conditions plus structurelles imposées dans les PAS de la Banque sont demeurées généralement moins quantifiables que les conditionnalités macroéconomiques du FMI et donc plus faciles à contourner.

L'échec de l'ajustement structurel

Dès les années 1980, de nombreux économistes ont dressé le constat d'un échec de l'ajustement structurel tout en mettant en évidence son impact négatif sur le plan social. Ce constat a ensuite débouché sur une critique des politiques préconisées, portant à la fois sur leur contenu et sur leurs modalités de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne la conditionnalité des financements accordés.

Un bilan globalement négatif

Dans la mesure où les politiques globales menées dans le cadre des PAS se fixaient de nombreux objectifs assortis de nombreuses mesures de politiques économiques, leur impact est manifestement plus difficile à évaluer que celui de l'aide projet. De plus, dans la mesure où les PAS ont généralement associé plusieurs bailleurs de fonds, il est difficile d'identifier l'action de la Banque en tant que telle (sauf sur une mesure particulière).

Quoi qu'il en soit, le bilan général des PAS est extrêmement décevant, si on s'en tient aux performances en termes de croissance du PIB des pays ajusteurs. Dès le début des années 1990, les études d'évaluation de l'impact des PAS concluent qu'aucun impact sur le revenu ou la croissance globale ne peut être mis en évidence [Mosley, Harrigan et Toye, 1991] et cette conclusion ne sera pas démentie par la suite. L'ajustement a eu un impact positif sur les exportations et les comptes extérieurs mais généralement négatif sur l'investissement (réduction des dépenses publiques en particulier), particulièrement dans les pays les moins avancés (PMA), principalement situés en Afrique et dont le nombre a continué à augmenter. On a donc privilégié le court terme (équilibres macroéconomiques) au détriment du long terme (investissement).

La réponse de l'offre productive à l'ajustement ne s'est généralement pas produite, particulièrement en Afrique. Les privatisations de services publics ont remplacé un monopole public par un monopole privé. Les capacités de l'État et des institutions publiques, déjà très modestes, ont été encore affaiblies. La restructuration des offices de commercialisation agricole a réduit les déficits publics mais les paysans sont devenus plus vulnérables car abandonnés à leur sort et aux lois du marché, etc.

En outre, l'ajustement a eu des résultats désastreux dans le domaine social, dénoncés dès les années 1980 par l'UNICEF dans

un ouvrage retentissant intitulé *L'Ajustement à visage humain* [Cornea *et al.*, 1987]. La Banque mondiale a réagi en lançant le programme sur la « dimension sociale de l'ajustement » et en accroissant très fortement les dépenses consacrées au secteur social dans les années 1990. Du point de vue qualitatif, la Banque a cherché à modifier à la marge ses programmes (filets de sécurité, etc.) mais sans en changer fondamentalement le mode de fonctionnement. La montée de la pauvreté et des inégalités dans de nombreux PED a un lien direct avec les politiques d'ajustement [Easterly, 2001].

La crise de la dette des pays à bas revenu est un indicateur de l'échec de l'ajustement structurel, qui avait pour objectif initial de résoudre leurs problèmes de financement. Pendant toutes les années 1980, le ratio global d'endettement des pays à bas revenu progresse (certes, ils ne sont pas tous sous ajustement) et la Banque et le FMI finiront par annuler en 2007 les dettes contractées par ces pays au cours des décennies précédentes [Raffinot, 2008].

Les rapports d'évaluation internes de la Banque sont très sévères dans le cas de l'Afrique [OED, 1997]. Mais les politiques d'ajustement préconisées par la Banque et le Fonds en Russie ont également eu des résultats très négatifs, débouchant sur la crise de 1997, et il en est de même en Amérique latine, qui a servi de laboratoire d'essai des politiques libérales, allant même plus loin dans certains domaines (privatisation des retraites) qu'aucun autre pays [Stiglitz, 2002].

Les multiples contradictions de la conditionnalité

Les tenants des PAS ont justifié cet échec en arguant du manque d'application des programmes par les PED. Effectivement, le degré d'application des conditionnalités a été très variable : entre 100 % en Turquie et 0 % au Guyana et en Équateur. Mais la question est sans doute moins dans ce manque d'application que dans les formes de cette conditionnalité imposée aux pays sans véritable appropriation. Polanyi notait déjà dans *La Grande Transformation* [1944] que les tenants du libéralisme se plaignent systématiquement du fait que leur idéologie ne peut pas faire ses preuves parce qu'elle est mal appliquée.

Il existait en effet une contradiction dès l'origine des PAS : fallait-il prêter seulement aux vertueux ou bien à tous ceux qui en avaient besoin ? Or, dans un contexte d'énormes besoins

financiers en Amérique latine suite à la crise de la dette, la Banque a surtout cherché à protéger les créanciers (dont elle-même) et à soulager la pression sur le FMI et les banques commerciales américaines. Il en a été de même en Afrique dans une moindre mesure.

Avec la conditionnalité, la Banque a voulu faire d'une pierre deux coups : accorder un financement rapide aux pays en crise et transformer les structures économiques responsables de l'échec des projets de la Banque et de l'écart de performances entre l'Est asiatique et les autres PED. Mais ces deux objectifs sont contradictoires et appellent des politiques de nature différente.

L'illusion du modèle unique de développement

En 1993, l'ouvrage *Le Miracle est-asiatique* rédigé par la Banque jette un pavé dans la mare. Il montre que les pays émergents asiatiques n'ont pas suivi le dogme de l'ajustement, mais un modèle hétérodoxe, combinant croissance par l'exportation et substitution d'importations, développement du secteur privé et interventionnisme de l'État (notamment dans le cadre de politiques industrielles), etc. Le concept de modèle unique de développement préconisé par les PAS n'est donc pas recevable.

Au cours des années 1990, les critiques s'accumulent envers les PAS. La Banque mondiale continue contre toute évidence à défendre globalement ces politiques, avant de finalement reconnaître les problèmes qu'elles posent, notamment dans la lecture trop simpliste des enseignements de la théorie économique [Banque mondiale, 2000]. Le coup de grâce est porté par le rapport de la Banque sur *La Croissance économique pendant les années 1990*, qui dresse un bilan désastreux des politiques préconisées au cours de ces années [Banque mondiale, 2005b]. Ce rapport reconnaît enfin qu'il n'y a pas de « formule magique » de politiques de développement applicables par tous les pays sans discrimination, mais que chaque pays doit chercher sa propre voie, en fonction de ses caractéristiques économiques, sociales et politiques. Cet aveu ouvre la perspective d'une vision plus réaliste du rôle de la Banque en tant que conseil des PED.

Conclusion

Au cours de son premier cinquantenaire d'existence, la Banque mondiale n'a cessé d'accroître le montant de ses

financements tout en transformant à plusieurs reprises la forme de ses interventions. La banque de projets des débuts s'est progressivement transformée (notamment suite à la création de l'AID) en une véritable banque de développement. La Banque a aussi accompagné les changements de l'économie mondiale au cours de ces décennies. La forte croissance de l'économie mondiale observée dans les années 1950 et 1960 s'est interrompue avec les chocs pétroliers des années 1970 et la Banque a dû aider les PED à gérer les conséquences de ces chocs, puis celles de la crise de la dette du début des années 1980.

Avec le lancement des PAS, la Banque s'est mise à intervenir directement dans la définition des politiques économiques suivies par les PED, ce qui lui a procuré un pouvoir considérable. De ce fait, elle a acquis une responsabilité dans les performances de ces pays, qu'il s'agisse de succès ou d'échecs. La crise de légitimité de la Banque mondiale et, plus largement, des IBW depuis les années 1990 résulte précisément de l'échec des politiques d'ajustement structurel dans la plupart des pays, dont la responsabilité lui est directement imputée ainsi qu'au FMI. Elle débouche sur l'abandon (formellement au moins) des PAS à la fin des années 1990.

III / La lutte contre la pauvreté

Même si McNamara a été le premier président de la Banque mondiale à affirmer que l'institution avait pour principal objectif de lutter contre la pauvreté, cette priorité n'a pas duré et cet objectif est largement passé au second plan pendant la période de l'ajustement structurel. Suite aux critiques sévères quant aux conséquences sociales négatives de l'ajustement dès la fin des années 1980 [Cornia *et al.*, 1987], la lutte contre la pauvreté est revenue progressivement officiellement en première ligne sous la présidence Wolfensohn, après plusieurs décennies de désintérêt pour la question.

Cette priorité a été consacrée par le lancement par les IBW des Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) en 1999, puis par l'adoption par les Nations unies des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000 qui ont engagé l'ensemble de la communauté internationale dans la même direction. Désormais, tous les pays à bas revenu doivent préparer une SRP, dont bénéficient déjà une soixantaine de pays pauvres, condition de l'allègement de dette et de l'obtention de nouveaux financements concessionnels de la part de la Banque. La question de la lutte contre la pauvreté est également devenue une priorité dans tous les PED. D'une part, à l'échelle mondiale, les OMD constituent le cadre unificateur plaçant la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement. D'autre part, de nombreux pays émergents, confrontés à une forte croissance des inégalités internes, notamment régionales, s'étaient déjà engagés dans cette voie sur une base endogène. En Amérique latine par exemple, après la vague de démocratisation, la pauvreté et l'exclusion sociale sont considérées comme les menaces les plus sérieuses pour l'avenir du continent [PNUD, 2004].

Cette convergence d'objectifs permet à la Banque d'afficher un leitmotiv unique et de mobiliser l'ensemble de ses moyens d'intervention, différenciés suivant le statut des pays, sous la bannière commune de la lutte contre la pauvreté. Elle affirme même qu'il s'agit de sa raison d'être. Le slogan « Notre rêve : un monde sans pauvreté » (*Our dream : a world free of poverty*) est affiché dans le hall d'entrée du siège de la Banque.

Ce chapitre décrit la genèse de la montée en puissance de la question de la pauvreté au sein de la Banque au tournant du XXI^e siècle, puis présente les principales innovations apportées par les Stratégies de réduction de la pauvreté. Les SRP adoptent une perspective globale et mettent l'accent sur trois composantes analysées tour à tour : contenu des politiques, mode de préparation des politiques, suivi-évaluation. Enfin, un diagnostic général concernant les premiers résultats des politiques de lutte contre la pauvreté et leurs insuffisances est ébauché. Même si les nouvelles stratégies ont été lancées conjointement par les IBW (puis adoptées rapidement par l'ensemble de la communauté internationale), nous nous intéressons plus particulièrement dans ce chapitre au rôle de la Banque dans ce processus. Bien que centrées sur les pays à bas revenu, où la Banque joue un rôle prépondérant, les analyses s'appliquent également aux pays à revenu intermédiaire, qui disposent d'une palette plus large de politiques (en particulier les politiques de transferts conditionnels), mais dont le noyau dur est largement similaire.

La montée en puissance de la question de la pauvreté

Dans un contexte de baisse tendancielle des flux d'aide au développement, les années 1990 ont été marquées par une prise de conscience par l'opinion publique internationale des excès de la mondialisation libérale. La remise en cause de l'action de la Banque s'est inscrite dans ce cadre et celle-ci a réagi en adoptant des politiques de lutte contre la pauvreté suivies par l'ensemble de la communauté internationale.

La progression de la pauvreté dans beaucoup de PED

Depuis les années 1990, de nouvelles données internationales sur la pauvreté monétaire établies par la Banque à partir d'enquêtes auprès des ménages lancées à son initiative ont permis d'établir un diagnostic sur la situation au niveau mondial

et d'observer l'évolution dans ce domaine (tableau 3). Malgré la fragilité des chiffres (le projet de comparaison internationale de prix, coordonné par la Banque, a conduit à une révision à la baisse en 2008 de 40 % du PIB de la Chine mesuré en parité de pouvoir d'achat !) et les contestations dont ils font l'objet [Bhalla, 2002], ces données restent la référence en la matière.

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, intitulé « Combattre la pauvreté » [Banque mondiale, 2001], a dressé un diagnostic alarmant à cet égard : à la fin du xx^e siècle, plus de 1 milliard de personnes vivaient dans une situation d'extrême pauvreté, définie comme un niveau de consommation inférieur à 1 dollar par jour, ce qui représente 22 % de la population des PED (1999). Cette proportion était proche de 50 % en Afrique subsaharienne, où le pourcentage de pauvres est le plus élevé de toutes les grandes zones géographiques. Si on prend un seuil de pauvreté fixé à 2 dollars par jour, plus de la moitié de la population mondiale vit en dessous de ce seuil (54 % en 1999), ce qui représente un total de 2,7 milliards de pauvres.

De plus, tant le niveau que la proportion de pauvres n'ont pas significativement baissé (hors Chine), voire ont augmenté dans de nombreuses parties du monde depuis le début des années 1980, surtout si on se réfère au seuil de pauvreté le plus large (2 dollars par jour). Durant la dernière décennie (1990-1999), le nombre de pauvres (au seuil de 1 ou 2 dollars par jour) s'est réduit fortement en Asie de l'Est (particulièrement en Chine), malgré l'impact de la crise financière de 1997. En revanche, le nombre de pauvres a stagné ou s'est même accru dans les autres régions du monde, les évolutions les plus défavorables étant observées en Afrique subsaharienne et dans les pays en transition d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. L'évolution mesurée en pourcentage va dans le même sens, sauf pour le pourcentage de pauvres au niveau mondial qui a baissé grâce à l'amélioration des niveaux de vie en Chine.

Pour dépasser une approche strictement monétaire du bien-être, il est important d'apprécier également l'évolution des indicateurs de développement humain (santé, éducation, etc.). Même si ces indicateurs ont progressé sur longue période dans les PED, les années 1990 ont aussi marqué une stagnation voire un recul (sauf en Asie), surtout en termes de santé du fait de la conjonction de la stagnation (ou baisse) des dépenses de santé et de l'essor du sida. En Afrique subsaharienne en particulier, où l'espérance de vie avait fortement progressé depuis les indépendances (approchant 60 ans en moyenne au début des

Tableau 3. Évolution de la pauvreté dans les pays en développement, par zones géographiques (1990-2004)

Région	Population vivant avec moins de 1 dollar par jour			Population vivant avec moins de 2 dollars par jour		
	En millions					
Région	1990	1999	2004	1990	1999	2004
Asie de l'Est et Pacifique	476	277	169	1 113	883	684
— Chine	374	223	128	819	628	452
Europe et Asie centrale	2	18	4	20	88	46
Amérique latine et Antilles	45	49	47	115	128	121
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5	6	4	49	65	59
Asie du Sud	479	463	446	953	1 067	1 116
Afrique subsaharienne	240	296	298	396	491	522
TOTAL	1 248	1 109	969	2 646	2 721	2 548
— Hors Chine	873	886	841	1 827	2 094	2 096

Région	En %					
	1990	1999	2004	1990	1999	2004
Asie de l'Est et Pacifique	29,8	15,5	9,1	69,8	49,3	36,6
— Chine	33,0	17,8	9,9	72,1	50,1	34,9
Europe et Asie centrale	0,5	3,8	0,9	4,3	18,6	9,8
Amérique latine et Antilles	10,2	9,7	8,6	26,3	25,3	22,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,3	2,1	1,5	21,7	23,6	19,7
Asie du Sud	44,3	34,9	30,8	85,6	80,4	77,1
Afrique subsaharienne	46,7	45,8	41,1	77,1	75,9	72,0
TOTAL	28,7	22,1	18,1	60,8	54,2	47,6
— Hors Chine	27,1	23,5	20,7	56,8	55,6	51,6

Définition des seuils de pauvreté :

- le seuil de pauvreté extrême est fixé à 1 dollar par jour (PPA) de niveau de consommation (ou de revenu) ; ce seuil a été fixé de manière quelque peu arbitraire par la Banque mondiale et est actualisé régulièrement ;
- un deuxième seuil de pauvreté à 2 dollars par jour a également été fixé (en doublant le seuil de pauvreté extrême) ; ce seuil est mieux adapté aux pays à revenu intermédiaire (Amérique latine, Moyen-Orient, etc.) où la pauvreté extrême est quasi inexistante ;
- afin de fixer un seuil de pauvreté comparable dans chaque pays, on corrige les sous-estimations des taux de change des monnaies nationales par rapport au dollar à l'aide des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) ; ces taux sont établis pour égaliser le prix d'un même panier de biens (exprimé en dollars) dans toutes les monnaies nationales.

Les données du tableau sont calculées seulement pour certaines années, en fonction de la disponibilité des données tirées des enquêtes statistiques auprès des ménages.

Source : Chen et Ravallion [2007].

années 1990), celle-ci s'est stabilisée voire a régressé. Elle est même descendue en dessous de 40 ans dans la plupart des pays d'Afrique australe.

Ce diagnostic a débouché sur la conclusion selon laquelle une partie importante de la population mondiale était confrontée à une situation de pauvreté extrême dans ses différentes dimensions monétaires et non monétaires sans perspectives d'amélioration durables. Qui plus est, l'écart s'accroissait en termes de PIB/habitant entre les pays les plus riches et les plus pauvres, phénomène qualifié de « divergence à grande échelle » par un économiste de la Banque [Pritchett, 1997].

La conversion à la lutte contre la pauvreté

La montée de la pauvreté consacre en premier lieu l'échec global des modèles de développement suivis par les PED (à l'exception des pays émergents d'Asie) et, plus particulièrement, celui de l'action de la Banque qui a promu ces modèles. L'échec de l'ajustement structurel est devenu patent à la fin des années 1990 (cf. chapitre précédent) et la persistance de la crise de surendettement des PED apparue dans les années 1980 a suscité l'exigence d'une annulation de cette dette.

La remise en cause a aussi porté sur les modalités de l'aide, et plus particulièrement sur la multiplication de conditionnalités intrusives — tant macroéconomiques que structurelles — qui a caractérisé la période de l'ajustement structurel. Cette critique est acceptée y compris au sein des IBW. Ainsi, les dix études de cas présentées dans le rapport de la Banque intitulé *Aid and Reform in Africa* aboutissent à une condamnation sévère de la conditionnalité telle qu'elle a été appliquée [Devarajan, Dollar et Holmgren, 2001]. Plus généralement, c'est le mode même de relations que les IBW ont établi avec les PED qui a été jugé inacceptable, portant atteinte à leur souveraineté et bloquant toute appropriation des politiques.

Ce diagnostic a suscité une vague de contestation massive, débouchant sur une crise de légitimité de la Banque et du FMI. Les ONG internationales ont été le fer de lance de cette contestation qui a donné naissance au mouvement altermondialiste. La Banque mondiale n'a pu échapper à un *mea culpa* longtemps retardé en reconnaissant que l'ajustement structurel a échoué et que les modalités de son intervention devaient aussi être modifiées.

La remise en cause de la Banque mondiale et des autres organisations internationales s'est effectuée dans un contexte de baisse de l'aide au développement au cours des années 1990. Alors que l'APD peinait à montrer son utilité, la « fatigue de l'aide » a été la conséquence directe de la fin de l'affrontement Est-Ouest qui alimentait les justifications géostratégiques de l'aide au développement. Faute de résultats éclatants et d'objectifs mobilisateurs, il devenait de plus en plus difficile de lutter contre ce désintérêt croissant de la part des gouvernements des pays donateurs.

Dans une première étape, avec le lancement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) en 1996, les IBW ont pris acte du caractère insoutenable du surendettement des pays pauvres, malgré plusieurs années d'ajustement structurel et de rééchelonnements successifs de dette bilatérale dans le cadre du Club de Paris [Raffinot, 2008]. Mais les contraintes excessives imposées aux pays endettés pour bénéficier de l'Initiative PPTE ont empêché ceux-ci de bénéficier des allègements de dette promis : en 1999, soit trois ans après le lancement de l'Initiative, seuls trois pays avaient satisfait aux conditions nécessaires pour procéder à l'allègement de leur dette. Le G7 a donc été contraint de lancer en 1999 l'Initiative PPTE « renforcée », toujours sous la pression de l'opinion publique internationale. Par rapport à la version initiale de l'Initiative, la seconde allège les critères d'éligibilité (le Sénégal est ainsi devenu éligible) et accroît l'ampleur des allègements de dette.

Dans une seconde étape, la Banque et le FMI ont lancé une initiative commune à la fin de 1999, plaçant la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement. Dans le cadre de cette initiative, les pays à bas revenu qui souhaitent bénéficier d'une aide d'une des deux institutions ou d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE doivent rédiger une Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). À travers cette dernière initiative, les IBW ont donc fait d'une pierre deux coups :

— elles ont d'abord répondu aux critiques des PED et des mouvements contestataires en affichant un changement de politiques. Ce changement a également été un moyen de répondre à la « fatigue de l'aide » dans les pays développés, où les opinions publiques s'interrogeaient de manière croissante sur l'utilité de continuer à consacrer des efforts financiers aussi importants à l'aide au développement. Pour lutter contre ce désenchantement, le thème de la pauvreté était manifestement porteur, ne serait-ce que dans une optique de solidarité humanitaire ;

— en même temps, en articulant les SRP avec l'allègement de la dette, elles ont permis de trouver un moyen de lancer ces nouvelles politiques sans recourir à des financements supplémentaires (puisque la plupart des emprunts n'auraient jamais été remboursés et étaient de toute manière perdus) ; les fonds dégagés par l'allègement de la dette ont ainsi été placés dans des comptes spéciaux et affectés à des dépenses sociales prévues dans le cadre de ces stratégies.

Afin de mettre en œuvre ces stratégies, de nouveaux instruments financiers ont été mis en place. La Banque a lancé le Crédit d'aide à la réduction de la pauvreté (CARP), tandis que le FMI adoptait la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), ces deux types de crédits se substituant aux instruments de l'ajustement structurel. Une réflexion massive a été lancée simultanément dans l'urgence, afin de préciser le contenu des nouvelles SRP, débouchant en particulier sur un manuel de recommandations adressées aux pays participants [Klugman, 2002].

Tous les pays à bas revenu bénéficiant des financements concessionnels de l'AID (ce qui inclut les pays PPTE), à savoir une soixantaine de pays, ont préparé depuis le début des années 2000 des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans le but de recevoir des financements. C'est un signe de la toute-puissance de la Banque et du FMI dans ces pays qui n'ont pas accès aux capitaux privés et qui sont contraints de suivre les différents revirements stratégiques de ces institutions.

La définition des OMD

Venant après le lancement par la Banque et le FMI de leurs nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont fourni un cadre plus global à ces nouvelles stratégies. Définis lors du sommet des Nations unies de New York en 2000, ces huit objectifs ont été rapidement adoptés par la communauté internationale. Les OMD fixent des objectifs très ambitieux en matière de réduction de la pauvreté monétaire (à diviser par deux entre 1990 et 2015), ainsi qu'en matière de développement humain d'une manière générale (éducation, santé) et de gouvernance mondiale (environnement, commerce, aide au développement). Ils consacrent ainsi une approche holistique du développement, fondée sur des indicateurs quantitatifs.

Les OMD s'imposent à l'ensemble des acteurs du développement : à tous les PED en premier lieu, qui se fixent des objectifs concrets d'amélioration du bien-être de leur population dans des domaines clés ; aux pays riches, qui s'engagent notamment à accroître l'APD ; enfin, aux agences de développement et plus particulièrement à la Banque à qui ils fournissent une « feuille de route ». Cette dernière a été chargée du suivi des progrès en vue de la réalisation des OMD et elle copublice chaque année avec le FMI un rapport (*Global Monitoring Report*) qui fait le point à ce sujet.

Tableau 4. Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

- Diminuer de moitié la proportion de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour.
 - Diminuer de moitié la proportion de personnes qui souffrent de la faim.
-

2. Réaliser l'enseignement primaire universel

- Garantir un enseignement primaire complet pour tous les enfants, garçons et filles.
-

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Éliminer les discriminations sexuelles à tous les niveaux de l'enseignement.
-

4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

- Réduire de deux tiers le taux de mortalité chez les moins de 5 ans.
-

5. Améliorer la santé maternelle

- Réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle.
-

6. Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies

- Faire reculer le VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle.
 - Maîtriser le paludisme et autres grandes maladies.
-

7. Assurer un environnement durable

- Intégrer le développement durable dans les politiques nationales et inverser la détérioration de l'environnement.
 - Diminuer de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable.
 - Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles.
-

8. Établir un partenariat mondial pour le développement

- Augmenter l'aide officielle au développement.
 - Élargir l'accès aux marchés.
 - Encourager un niveau soutenable de la dette.
-

Le contenu des nouvelles politiques

Les IBW ont cherché à se réhabiliter en annonçant une modification de leurs objectifs et de leur mode de fonctionnement. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les pays sont encouragés — au moins dans les principes — à ne plus appliquer un modèle unique de politique défini à Washington mais à définir leur propre stratégie de développement.

Les DSRP que chaque pays à bas revenu doit désormais rédiger en définissant une stratégie sur trois ans (ou plus) concrétisent cette nouvelle approche.

Des DSRP relativement uniformes et sans priorités affichées

Dans la mesure où la Banque affirme que le principal facteur de réduction de la pauvreté réside dans l'accélération de la croissance [Banque mondiale, 2001], les DSRP se composent pour l'essentiel d'un cadre macroéconomique destiné à favoriser la croissance, complété par des politiques sectorielles ciblées à destination des populations les plus dans le besoin largement dissociées de ce cadre macroéconomique [Cling, Razafindrakoto et Roubaud, 2003]. Mais ces DSRP n'intègrent pas véritablement de réflexion sur la manière de rendre la croissance plus favorable aux pauvres, ni sur les différentes dimensions de la pauvreté qui appellent chacune des politiques adaptées.

L'expérience montre que la qualité des DSRP est très inégale selon les pays, sachant qu'elle s'améliore globalement au fur et à mesure, à la fois pour la pertinence des analyses et pour la formulation des politiques proposées. Les pays pour lesquels l'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté date des années 1990 ont des DSRP plus aboutis. En revanche, les DSRP sont assez sommaires pour les pays qui ont dû les élaborer très rapidement sans disposer d'une expérience suffisante ni de capacités dans ce domaine.

Malgré ces différences, l'analyse des DSRP montre que les stratégies sont relativement uniformes, avec une faible prise en considération des réalités propres à chaque pays. Il s'agit dans la majorité des cas d'une simple reprise des politiques antérieures avec des ajustements à la marge pour établir le lien formel avec la pauvreté. Dans son rapport d'évaluation [OED, 2004], la Banque reconnaît que « l'initiative SRP constitue une version améliorée des documents-cadres de politique économique des

années 1990 », cadre opérationnel de l'ajustement structurel, sans apporter de changement de contenu majeur.

Cette tendance à l'uniformisation s'explique avant tout par la conditionnalité liée aux DSRP : pour obtenir les financements dont ils ont besoin, les pays ajustent leurs stratégies sur ce qu'ils pensent devoir plaire aux IBW. Ces dernières évaluent en effet conjointement les stratégies proposées par chaque pays avant de décider d'accorder des allègements de dette ou de nouveaux financements. Pour cette raison, les critiques apportées au contenu des DSRP dans cette partie s'adressent certes aux pays qui les rédigent, mais aussi et avant tout à la Banque qui leur fournit des directives (notamment dans le cadre d'un manuel, le *sourcebook*) que ces pays (surtout les plus pauvres d'entre eux) peuvent difficilement ne pas respecter.

En outre, les DSRP manquent de priorités et se présentent avant tout comme des catalogues de mesures dans tous les domaines du développement. Ils n'établissent pas de lien clair entre ces mesures et leur principal instrument de mise en œuvre, c'est-à-dire le budget de l'État.

Les stratégies-pays de la Banque formulées sur la base des DSRP sont cohérentes avec ceux-ci. Mais, dans la mesure où les DSRP sont très larges et n'établissent pas de priorités, la Banque se contente d'y choisir les mesures qui lui conviennent tout en maintenant inchangée la ligne de ses stratégies.

Le manque de lien entre politique macroéconomique et lutte contre la pauvreté

On observe un manque de lien entre politique macroéconomique et lutte contre la pauvreté. Tous les DSRP mettent en avant la stabilité macroéconomique comme condition première pour réduire la pauvreté. Cette exigence figure dans les documents au même titre que les mesures spécifiquement conçues pour lutter contre la pauvreté. En dehors de ce postulat de base qui stipule la nécessité d'une croissance forte et d'une stabilité macroéconomique pour réduire la pauvreté, le volet macroéconomique est le plus souvent présenté à part dans les DSRP, sans liens précis avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et avec les politiques sectorielles. Plusieurs DSRP se contentent de fixer de manière normative un objectif irréaliste de croissance du PIB.

Les arbitrages propres à toute politique économique ne sont généralement pas pris en compte. En insistant sur la prééminence de la croissance pour la réduction de la pauvreté, la

Banque tend à sous-estimer certains facteurs importants, en particulier l'impact des inégalités. À quelques exceptions près, les politiques fiscales ne sont par exemple pas mentionnées comme des instruments mobilisables pour favoriser la redistribution des revenus. De même pour les politiques de réforme agraire, malgré l'importance de la question foncière dans nombre de pays pauvres, qui est un sujet que ne veulent aborder ni la Banque ni les pays concernés. Ce manque d'intérêt pour les questions d'inégalités est d'autant moins surprenant que le concept d'inégalités sociales demeure controversé à la Banque.

Plusieurs DSRP de pays d'Amérique latine (Guyana, Honduras, etc.) justifient leur opposition aux politiques de redistribution par des arguments techniques, liés à leur inefficacité. Cet argument est aussi souvent avancé par la Banque pour les politiques de réforme agraire [Banque mondiale, 2000]. Le niveau des inégalités de revenus dans ces pays est cependant élevé et leur diminution pourrait aider à la réduction de la pauvreté.

Les seules politiques de lutte contre les inégalités clairement formulées concernent le genre et les discriminations ethniques. Le relatif consensus qu'elles suscitent, à la différence de la question des inégalités sociales, beaucoup plus conflictuelle, explique sans doute leur présence affirmée dans les DSRP.

Les DSRP raisonnent en économie fermée

Peu de DSRP traitent de façon approfondie la question de l'environnement international. Les seules mesures envisagées se réduisent à la simple poursuite des réformes de libéralisation mises en œuvre dans le passé, accompagnées d'appuis ponctuels visant la promotion des exportations. Dans la majorité des cas, ces options n'ont pas suffi pour influencer significativement sur la trajectoire des pays.

Pourtant, les conditions de vie des populations des pays pauvres sont souvent fortement dépendantes de la conjoncture internationale (prix des matières premières exportées par exemple). Le fait que les DSRP ne proposent pas de politique cohérente d'insertion internationale est d'autant plus paradoxal que la taille réduite des pays concernés, à quelques exceptions près, exclut de fonder une stratégie de croissance principalement sur le marché intérieur.

De la même manière, l'impact des réformes commerciales sur la pauvreté n'est généralement pas étudié. Le DSRP du Cambodge est

un bon exemple à cet égard [Watkins et Fowler, 2002]. L'entrée de ce pays dans l'OMC en 2003 a limité ses marges de manœuvre en matière de restriction à l'importation, en particulier pour le riz qui est la nourriture de base. Pourtant, le DSRP n'évoque nulle part cette question, alors que le Cambodge est limitrophe de deux des plus grands exportateurs mondiaux de riz (Thaïlande et Vietnam).

Ici encore, cette orientation est encouragée par la Banque, qui souhaite dissocier politiques commerciales et de réduction de la pauvreté [Banque mondiale, 2002]. Pourtant, le commerce international ainsi que les politiques commerciales ont de profonds effets distributifs, dont les effets sur les pauvres sont indéterminés (positifs pour certains, négatifs pour d'autres). Comme l'écrivent Watkins et Fowler [2002], cette vision correspond avant tout au dogme de la Banque en faveur de la libéralisation commerciale qui ne peut être discuté. Pourtant, le rapport de la Banque évaluant son appui aux politiques de réformes commerciales admet que celles-ci ont souvent eu dans le passé un impact négatif sur la pauvreté et les inégalités à court terme [IEG, 2006a].

De nouvelles relations entre les acteurs du développement

Même si cette nouvelle approche est avant tout justifiée par la Banque par des raisons instrumentales (« la conditionnalité ne marche pas sans appropriation »), l'affichage de la volonté de promouvoir de nouvelles relations entre les acteurs du développement (États et sociétés civiles des PED, agences d'aide) constitue un progrès significatif. Pour la première fois, la Banque s'intéresse à l'économie politique des réformes, auparavant complètement négligée.

La nouvelle position des bailleurs de fonds

Les SRP préconisent l'établissement d'une nouvelle relation entre les donateurs et les PED, visant à rendre les pays récipiendaires plus responsables de la définition des politiques et de leur application. La Banque et les IBW en général adoptent désormais, au moins en principe, une attitude plus humble à l'égard des pays où elle intervient. Les DSRP sont censés être écrits par les pays eux-mêmes, ce qui n'était pas le cas des programmes d'ajustement structurel. Parallèlement, les IBW

cherchent à établir une meilleure coordination entre elles et avec les autres bailleurs de fonds. Cette nouvelle approche doit aller de pair avec une transformation des conditionnalités attachées aux financements, leur forme antérieure étant considérée comme un obstacle majeur à l'appropriation des politiques.

Les principes sous-tendant les SRP vont dans le sens d'une croissance de l'aide budgétaire au détriment de l'aide projet. Cette dernière est aussi considérée comme contradictoire avec l'objectif d'appropriation des politiques, tandis que la première forme d'aide lui est plus favorable. Cette évolution est aussi justifiée par le fait que les financements dans le cadre des DSRP correspondent pour beaucoup à une économie sur le service de la dette publique et constituent par nature de l'aide budgétaire. La plus grande appropriation a pour corollaire un plus grand contrôle par les PED de la gestion des fonds de l'aide, ce qui est le propre de l'aide budgétaire.

Il est à noter que l'ensemble de ces nouveaux principes ont certes été définis à l'occasion du lancement des SRP dans les pays à bas revenu. Mais ils ont été progressivement adoptés par la plupart des donateurs (à l'exception notable des États-Unis qui continuent à refuser d'accorder une aide budgétaire) et élargis à l'ensemble des PED.

La contrepartie de cette plus grande autonomie du côté de la Banque et des donateurs est double :

— ceux-ci acquièrent un plus grand droit de regard sur le contenu du budget (particulièrement pour les pays où l'aide finance l'essentiel du budget d'investissement), puisque celui-ci est discuté en commun à l'occasion de la définition des financements ;

— une sélectivité accrue de l'aide devrait être en principe la seconde contrepartie, ce qui est bien le cas dans une certaine mesure puisque les pays bénéficiant de l'allègement de dette doivent avoir passé un accord avec les IBW, dont la signature est notamment soumise à la qualité de leur gouvernance (*cf.* chapitre IV).

Quoi qu'il en soit, les critères de conditionnalité ont changé de nature : ils ne concernent plus seulement les mesures à adopter, mais aussi et surtout les résultats concernant la réduction de la pauvreté. L'ampleur de ce changement ne doit pas être sous-estimée. Désormais, au lieu d'imposer aux PED de montrer de manière surtout formelle le respect de leurs engagements, on s'intéresse pour la première fois aux fondamentaux, c'est-à-dire le résultat des politiques, ce qui paraît tout de même

plus raisonnable. Toutefois, mettre ces principes en pratique apparaît plus difficile qu'il ne paraît, comme on le montre ci-dessous à propos des difficultés du suivi-évaluation des politiques.

Conçues comme une stratégie globale de développement, les SRP ont aussi pour objectif d'améliorer la cohérence des bailleurs de fonds. Dans la mesure où tous les pays donateurs sont aussi actionnaires des IBW, le lancement de ces stratégies se traduit naturellement par leur adoption par ces pays donateurs eux-mêmes (ce qui n'était pas totalement le cas des stratégies précédentes). Toutefois, le risque existe que cette plus grande cohésion masque un alignement de tous les donateurs, qu'il s'agisse de pays ou d'agences multilatérales, sur une stratégie définie et appliquée par les IBW sans consultation avec les autres donateurs.

En bref, les conditionnalités n'ont pas disparu avec les DSRP. Elles sont seulement internalisées, dans la mesure où, pour obtenir un allègement de dette, les PED doivent définir des stratégies économiques nationales validées ensuite par les IBW. Or les principes d'appropriation et de conditionnalité sont antithétiques. Le principe de souveraineté nationale n'est toujours pas réellement appliqué. Même si la Banque aime à répéter que les PED sont désormais « sur le siège du conducteur », ils conduisent en fait surtout comme un chauffeur de taxi à qui on indique la route à suivre [Pincus et Winters, 2002].

Un nouveau concept de processus participatifs

Le changement dans les nouvelles politiques concerne également la manière dont celles-ci sont définies et mises en œuvre. À la différence des documents cadre de politique économique antérieurs, définis pour l'essentiel par la Banque et imposés ensuite aux pays, les DSRP sont en principe définis par les pays eux-mêmes suivant un processus participatif associant l'ensemble des acteurs sociaux.

Le concept de processus participatif vise trois objectifs :

- l'appropriation des politiques par les pays concernés, à travers l'implication active de l'ensemble des acteurs sociaux dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ;

- l'insertion des pauvres, invités à s'exprimer et à participer à la définition des politiques (en leur permettant de mieux identifier et prendre en compte leurs problèmes et leurs attentes,

cette approche s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion sociale, qui est une des dimensions de la pauvreté selon Sen) ;

— la responsabilité démocratique du gouvernement, appelé à rendre des comptes à sa population sur les résultats de ses politiques et sur sa gestion budgétaire.

Outre les bailleurs de fonds, l'ensemble des acteurs sociaux sont partie prenante de ce processus. Une des principales innovations de l'approche SRP concerne la participation de la société civile dans la définition et le suivi des politiques, avec l'objectif de renforcer le débat démocratique et, par là même, d'accroître la légitimité et l'efficacité des politiques. Cette approche est inspirée des formes de démocratie participative popularisées notamment au niveau municipal à Porto Alegre au Brésil.

Les processus participatifs ont bien eu lieu depuis le lancement des SRP et ont suscité de nombreux débats dans les pays concernés. Ceci a tranché avec les pratiques antérieures, où les programmes d'ajustement structurel se négociaient à huis clos et étaient ensuite annoncés (leurs détails restant confidentiels) à l'opinion. Malgré de nombreuses difficultés et imperfections, soulignées par les évaluations effectuées depuis l'origine, ces processus ont donc eu des effets positifs. Pour la première fois, les débats de politique économique se sont faits publiquement et à l'occasion de l'élaboration des politiques.

Pour différentes raisons liées en particulier aux réticences des États ainsi qu'à la faiblesse des groupes de la société civile, il est toutefois difficile pour les processus participatifs d'influer véritablement sur les décisions de politiques économiques. Finalement, on se trouve dans une construction théorique originale, qui n'a rien à voir avec les leçons d'expériences qui ont marché en termes de politiques nationales de développement dans le monde, une sorte d'utopie conçue par la Banque, pour reprendre la formule de Lautier [2001].

Réhabilitation de l'État

Le lancement des SRP et la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté consacrent indéniablement la réhabilitation du rôle de l'État, engagée par la Banque dès 1997 avec la publication d'un Rapport sur le développement dans le monde intitulé « L'État dans un monde en mutation ». Ceci ne va pas sans ambiguïté. Cette réhabilitation est bien sûr partielle, car il ne s'agit pas de revenir en arrière sur les politiques de libéralisation menées dans le cadre de l'ajustement structurel, qui ont eu pour résultat une

réduction du poids et du champ d'intervention de l'État. Dans une certaine mesure, on peut d'ailleurs considérer que la mise en avant de la société civile dans le cadre des processus participatifs revient à contourner l'État et donc à l'affaiblir.

Mais la plupart des éléments constitutifs des SRP vont plutôt dans le sens d'un renforcement du rôle de l'État : en prétendant accroître l'autonomie des pays dans la définition et la conduite des politiques, les SRP renforcent le rôle de la puissance publique (alors que les PAS désresponsabilisaient au contraire les pays, chargés d'appliquer des politiques largement définies à l'extérieur). L'État se voit aussi conférer la responsabilité de la mise en œuvre d'un processus participatif lourd et complexe. Cette mission demande du temps, mais aussi des ressources financières et humaines. La réforme de la gestion budgétaire accroît également le rôle de l'État en matière de programmation (définition de cadres à moyen terme) et de gestion de l'aide budgétaire (à la différence de l'aide projet).

Mais, après plusieurs années de crise et d'ajustement structurel, l'État éprouve des difficultés à assumer toutes ces nouvelles missions. Résoudre ces difficultés est une œuvre de longue haleine.

Un dispositif de suivi-évaluation

Les DSRP définissent un plan d'action comprenant des objectifs quantifiés en termes de résultats, qui se réfèrent à la fois aux OMD et à d'autres objectifs de dépenses publiques et de développement. À ce titre, ils requièrent la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des politiques. Ce dispositif comprend globalement trois phases : fixation des buts et des cibles correspondant aux principaux objectifs définis dans le DSRP, identification des indicateurs nécessaires, définition du dispositif de suivi de l'évolution des indicateurs (sources, fréquence de suivi, etc.).

Dans le cadre des DSRP, les PED doivent fixer des objectifs à moyen et long termes de réduction de la pauvreté. Mais, puisque les DSRP établissent un programme sur trois ans faisant l'objet d'évaluations annuelles, ils doivent inclure des indicateurs intermédiaires qui permettent de suivre les progrès réalisés.

Les dispositifs de suivi-évaluation sont censés guider l'action en temps réel, et leurs résultats utilisés pour réorienter les politiques en cas de besoin. De plus, l'accent mis sur la participation

des citoyens pour la définition des politiques implique un meilleur accès à l'information sur les problèmes et sur les impacts effectifs ou attendus des politiques mises en œuvre ou envisagées. L'évaluation des politiques est rendue encore plus nécessaire par les changements de la conditionnalité. Enfin, la croissance de l'aide budgétaire requiert l'établissement d'indicateurs de résultats, qui sont aussi un moyen de contrôler l'utilisation des fonds reçus de l'extérieur, dans la mesure où le suivi de près tel qu'il était appliqué dans le cadre de l'aide projet n'est plus possible.

Un des principaux points faibles des SRP

Malgré l'ampleur des attentes à leur égard, les systèmes de suivi-évaluation constituent un des principaux points faibles des SRP, comme cela a été reconnu dans toutes les évaluations faites par la Banque.

Du côté du suivi des politiques, les appareils statistiques dans ces pays sont souvent embryonnaires (cf. chapitre IV), la demande politique pour les indicateurs et les résultats analytiques est quasi inexistante et le public ne dispose de pratiquement aucune information socio-économique. C'est pourquoi les systèmes proposés dans les DSRP se limitent pour l'essentiel à une extension de ceux existants et demeurent centrés sur la pauvreté monétaire et l'accès aux services sociaux. La seule innovation consiste dans certains cas à mesurer les indicateurs directement liés aux OMD.

En matière d'indicateurs finals pour mesurer la pauvreté monétaire, nous arrivons à une conclusion paradoxale : la prolifération des enquêtes auprès des ménages durant les années 1990 n'a pas procuré une meilleure compréhension de la pauvreté, au moins en Afrique [Razafindrakoto et Roubaud, 2003]. Ceci est dû à l'inadéquation et à l'incohérence entre les indicateurs, et à leur médiocre qualité. Qui plus est, l'analyse de ces données est généralement effectuée par des chercheurs de pays développés, souvent pour la Banque. Dans ces conditions, l'absence de lien entre les diagnostics sur la pauvreté et les stratégies proposées dans les DSRP n'est pas surprenante.

Du côté de l'évaluation des politiques, la situation est encore plus délicate. Tout reste à faire, et même à définir, dans ce domaine. Dans les pays pauvres, les politiques de développement ont rarement fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. On peut noter que ces évaluations de l'impact des politiques sont également

considérées comme très délicates à effectuer dans les pays développés et que leurs résultats sont très fragiles et contestés. Dans le cas des indicateurs généraux liés aux OMD (pauvreté monétaire par exemple), attribuer l'évolution d'un indicateur à l'impact de politiques précises est une gageure et des objectifs moins ambitieux doivent probablement être fixés à l'évaluation. Mais cette question est toutefois cruciale pour améliorer la qualité des politiques de lutte contre la pauvreté.

Le besoin d'une restructuration en profondeur

Dans le cadre des nouvelles politiques, l'introduction de méthodes fiables de suivi de la pauvreté et l'évaluation de ces politiques requièrent une rupture radicale avec les pratiques antérieures. Cette rupture doit à la fois toucher la production et l'analyse des statistiques, et l'organisation des institutions intervenant dans ce domaine. La nouvelle génération d'enquêtes lancées dans la précipitation pour aider à la réalisation des DSRP ne va pas dans ce sens.

En ce qui concerne les indicateurs de suivi, de nouvelles pistes doivent être explorées pour aller au-delà des indicateurs traditionnels (pauvreté monétaire, éducation, santé) et pour prendre en compte les nouveaux concepts liés aux multiples dimensions de la pauvreté, en particulier ceux liés à la vulnérabilité, l'insertion (*empowerment*) et la participation/exclusion. Ceci est d'autant plus important que les différentes dimensions de la pauvreté ne se recouvrent que très partiellement.

Malheureusement, au-delà du lancement d'enquêtes ponctuelles destinées à nourrir les DSRP, et malgré le succès d'initiatives internationales dans le domaine statistique, on est encore loin d'avoir accordé de véritables moyens financiers permettant une mise à niveau dans ce domaine.

Enfin, définir une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté nécessite une évaluation précise de l'impact distributif des politiques économiques mises en œuvre ou envisagées, un besoin qui existe de la même manière dans tous les PED. Cette évaluation pose des difficultés techniques qui ne sont pas propres aux pays pauvres. Mais elles sont accrues par les déficiences des systèmes d'information dans ces pays, où des données élémentaires de qualité ne sont pas disponibles. Ceci rend l'évaluation de l'impact des politiques difficile, voire impossible. C'est un véritable paradoxe que l'évaluation des politiques soit la plus difficile dans les pays qui en auraient le plus besoin.

La lutte contre la pauvreté dans les PRI

Même si c'est dans les pays à bas revenu que la pauvreté est la plus élevée en pourcentage de la population touchée et la plus persistante, c'est dans les pays à revenu intermédiaire (PRI) que résident la majorité des pauvres au niveau mondial : Chine, Inde, etc. Ceci justifie que la Banque accorde un intérêt majeur à la lutte contre la pauvreté dans ces pays, sous des formes et avec des principes globalement proches de ceux suivis dans les pays à bas revenu (contenu des politiques, processus participatifs, importance de l'évaluation, etc.).

Dans les PRI, plus encore que dans les pays à bas revenu, la Banque considère que le principal objectif de ses politiques de lutte contre la pauvreté passe par l'inclusion des populations défavorisées, qu'il s'agisse de régions, de groupes ethniques ou sociaux [Banque mondiale, 2007b]. De manière générale, la pauvreté y est plus répandue dans les zones rurales que dans les zones urbaines (à l'exception notable du Brésil). De ce fait, la Banque considère que la

priorité de son action devrait porter sur les populations rurales. À la différence des pays à bas revenu, les PRI ont la capacité institutionnelle et financière (avec le soutien de l'aide étrangère) de mener des programmes redistributifs à destination de ces populations.

Ainsi, la Banque a activement soutenu les programmes de transferts conditionnels (*cash transfers*) mis en place dans plusieurs pays d'Amérique latine, et plus récemment au Pakistan et en Turquie. Elle considère que ces programmes ont eu des résultats très positifs en matière de réduction de la pauvreté, du travail des enfants et de l'absentéisme à l'école, ainsi que de santé. Au Mexique, le taux de pauvreté aurait été réduit de 10 % et la pauvreté extrême de 45 % chez les populations ciblées [IEG, 2006b]. L'action de la Banque dans ces pays vise également à limiter l'impact sur les pauvres des crises et des réformes économiques. Il s'agit en effet de réduire la vulnérabilité des populations (protection sociale, systèmes d'assurance, etc.), qui prime dans ces pays sur la pauvreté chronique (principale préoccupation des pays les plus pauvres).

Premier bilan de la lutte contre la pauvreté et des progrès vers les OMD

Alors que l'action de la Banque est placée depuis le début des années 2000 sous le signe de la lutte contre la pauvreté, les nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté sont rapidement devenues le nouveau cadre des politiques de développement dans les pays à bas revenu. Elles sont déclinées de manière similaire dans les autres PED. Comme on l'a vu dans ce chapitre, ces stratégies apportent de nouveaux principes qui vont dans un sens positif : le fait de placer la pauvreté (et non l'ajustement structurel) au centre des politiques de développement constitue une avancée majeure ; la promotion de la démocratie dans les

PED et de relations plus équilibrées entre les partenaires du développement ne peut qu'être saluée ; enfin, affirmer que les politiques doivent être suivies et évaluées ne peut que susciter un large consensus.

Ces principes sont cependant difficiles à mettre en pratique, comme on l'a montré ici. Les principales insuffisances des SRP reflètent avant tout les lacunes analytiques et les présupposés des IBW, tandis que les principes d'appropriation sont contradictoires avec les conditionnalités imposées par les SRP.

Afin d'aller au-delà de ces principes, on s'interroge maintenant sur l'impact effectif des politiques de lutte contre la pauvreté dans l'ensemble des PED, et sur les enjeux d'avenir.

Les nouvelles politiques permettent-elles d'accélérer la réduction de la pauvreté ?

L'observation des évolutions économiques et sociales intervenues dans les PED au cours des années 2000, ainsi que les évaluations des SRP effectuées par la Banque mettent en évidence au moins deux tendances positives, à mettre partiellement à l'actif de ces stratégies :

- la pauvreté monétaire a eu tendance à se réduire au niveau mondial dans les années 2000, cette réduction étant la plus rapide dans les pays émergents asiatiques (en Chine en particulier, qui n'est plus un pays à bas revenu et n'a pas lancé de SRP) ; on observe par ailleurs une amélioration des indicateurs sociaux (éducation, santé), en particulier dans les pays engagés dans les SRP, amélioration à mettre en rapport avec la hausse des dépenses sociales dans ces pays ;

- à travers la lutte contre la pauvreté et la fixation des OMD, on a assisté à une responsabilisation de la communauté internationale vis-à-vis des enjeux du développement ; la remontée de l'APD dans les années 2000 est la conséquence directe de cette prise de conscience. L'accroissement de la cohérence de l'aide au développement (placée sous le même étendard de la lutte contre la pauvreté) est une avancée dans ce domaine qui découle directement de ce changement.

L'impact direct de l'action de la Banque dans ce domaine est soumis aux difficultés méthodologiques évoquées ci-dessus. L'IEG [2006b] a dressé le bilan de l'efficacité de l'assistance apportée par la Banque pour la réduction de la pauvreté dans vingt-cinq pays dans le cadre de ses « stratégies d'assistance pays » (donc au-delà des pays à bas revenu engagés dans des

SRP). Ces pays bénéficient selon le cas des financements de la BIRD ou de l'AID.

Dans onze pays seulement, la pauvreté monétaire s'est réduite au cours de la période sous revue (début des années 2000). Bien sûr, cette évolution ne peut être attribuée (dans un sens ou un autre) à la seule action de la Banque (ou des donateurs en général). Sur un total de vingt-cinq programmes, quinze sont considérés comme satisfaisants (Brésil, Burkina Faso et Chine en particulier). Le rapport tire comme principale conclusion le fait que les programmes qui ont connu le succès sont ceux qui étaient sélectifs dans leurs objectifs, où le rythme de mise en œuvre des politiques était adapté à la capacité des États et aux conditions locales en général. Les programmes de transferts conditionnels (*cash transfers*), largement répandus en Amérique latine et qui sont plutôt adaptés aux pays à revenu intermédiaire qu'aux pays plus pauvres, sont cités en exemple.

En revanche, les programmes ont souffert de plusieurs insuffisances dans beaucoup de pays : la moitié des programmes sont considérés comme trop ambitieux ; la moitié des programmes d'assistance en zones rurales sont un échec ou ont besoin d'être révisés ; la Banque n'a souvent pas accordé assez d'attention aux effets distributifs des réformes susceptibles de stimuler la croissance (*cf.* les réformes commerciales).

Pérenniser l'objectif de lutte contre la pauvreté au-delà des OMD

Pour que la lutte contre la pauvreté ne soit pas une mode passagère, un premier écueil sera à gérer lorsque l'échéance des OMD va arriver en 2015. Or il existe un risque de déception dans la mesure où les principaux objectifs ne seront pas atteints pour beaucoup de PED, en particulier en ce qui concerne la division par deux de la pauvreté monétaire (les progrès ont été encore plus lents en ce qui concerne la mortalité maternelle et infantile par exemple) [Banque mondiale et FMI, 2008]. Ceci est d'autant plus le cas que ce n'est pas la première fois qu'on fixe des objectifs chiffrés qui ne sont pas tenus : le *Rapport sur le développement dans le monde 1990*, déjà consacré à la pauvreté, fixait déjà comme objectif de diviser par deux la pauvreté entre 1980 et 2000 ! Au-delà de ce risque, la communauté internationale arrivera-t-elle à maintenir dans la durée ces objectifs ou à s'en fixer de nouveaux, mobilisateurs et crédibles ?

Un constat d'échec serait d'autant plus regrettable que des progrès réels auront néanmoins été enregistrés et que les

objectifs irréalistes fixés dans le cadre des OMD étaient de toute manière souvent hors d'atteinte. Clemens, Kenny et Moss [2007] citent le cas du Burkina Faso, où le taux de scolarisation a enregistré des progrès remarquables en une période très courte, mais qui ne pouvait raisonnablement atteindre une scolarité primaire universelle à l'horizon 2015 compte tenu de son niveau de départ.

Enfin, et ceci dépend en partie de la réponse à la question précédente, la lutte contre la pauvreté va-t-elle rester durablement une priorité de la Banque ? Plusieurs éléments montrent que cette priorité a du mal à être intégrée dans ses politiques, comme le relèvent d'ailleurs les évaluations internes [OED, 2004] : d'abord, au-delà des discours, ce sont surtout les financements au secteur privé qui prospèrent (+ 75 % en termes réels entre 1995 et 2006) alors que le reste des financements ont stagné (AID) voire décru (BIRD) ; dans le même sens, dès 2006 la Banque a annoncé qu'elle était allée trop loin dans la réduction de la part des financements d'infrastructures et qu'il fallait donc réduire (au moins en part relative) la part des financements allant aux secteurs sociaux et donc à la réduction de la pauvreté. Dans les années à venir, un retour de balancier en faveur de simples politiques de croissance au nom de l'efficacité n'est pas à exclure.

IV / La banque de « savoirs »

Le département de la recherche de la Banque mondiale est resté sous-dimensionné jusqu'à l'arrivée de McNamara à la fin des années 1960. Celui-ci lui a donné des moyens importants et la Banque a progressivement acquis le rôle dominant qu'elle joue aujourd'hui dans ce domaine. Alors que, dans son activité de prêts, la Banque est en concurrence avec d'autres bailleurs de fonds sans jouer de rôle prééminent, elle dispose en effet d'une véritable hégémonie en matière de recherche sur le développement, que ce soit pour le lancement des idées ou leur validation.

Ce chapitre s'intéresse à une dimension essentielle de l'activité de la Banque, à savoir sa fonction de banque de « savoirs », visant à améliorer la connaissance des problèmes de développement à travers la production d'un « bien public mondial » utilisable par tous. Cette connaissance a pour but ultime de permettre de mener des politiques plus adéquates. La première partie de ce chapitre présente l'organisation de la recherche à la Banque, les principales activités qui sont menées et leurs objectifs. La deuxième partie décrit le rôle essentiel joué dans le domaine de la production d'informations statistiques. La troisième partie présente les travaux sur la gouvernance et l'efficacité de l'aide, qui constituent un des thèmes de recherche les plus novateurs étudiés au cours des dernières années. On montre que, malgré leur fragilité empirique, les conclusions de ces travaux ont grandement influencé les politiques conduites dans ce domaine.

Le plus grand centre de recherche mondial sur le développement

Les objectifs et l'organisation de la recherche

La Banque consacre 2,5 % de son budget administratif à la recherche. Son département de la recherche (DEC pour *Development Economics*) est dirigé par un économiste en chef, qui a le titre de premier vice-président. Ce département comprend près de cent chercheurs à plein temps (auxquels s'ajoutent huit cents économistes participant souvent aussi au travail d'études, en particulier dans les départements géographiques), ce qui en fait le plus grand centre de recherche économique sur les politiques de développement au niveau mondial.

La recherche menée à la Banque vise quatre objectifs :

- produire de la connaissance pour guider les politiques de la Banque (stratégies d'intervention, prêts, conseil de politique économique, assistance technique) ;
- répondre aux besoins spécifiques des opérations de la Banque, y compris l'évaluation des progrès en termes de développement dans les pays membres ;
- produire de la connaissance qui est avant tout un bien public global au service de la communauté du développement ;
- aider au renforcement des capacités de recherche dans les PED (ce dernier objectif étant relativement marginal dans la pratique).

Afin de satisfaire ces différents objectifs, les chercheurs se voient imposer des contraintes à la fois académiques (publication de deux articles scientifiques par an et par chercheur) et d'appui aux opérations auquel ils doivent consacrer 30 % de leur temps annuel.

Les activités du département de la recherche sont très variées : publications (*cf.* encadré), production de données, organisation de conférences dont la principale est la conférence annuelle sur l'économie du développement (ABCDE pour *Annual Bank Conference on Development Economics*), qui rassemble un public très divers composé de chercheurs, décideurs politiques, organisations de la société civile, etc.

L'avantage comparatif de la Banque pour la recherche sur le développement

Le fait que la Banque se soit dotée de son propre département de la recherche et d'une vice-présidence chapeautant cette activité depuis McNamara peut être justifié par le fait qu'elle dispose

Les principales publications

La Banque mondiale produit de très nombreuses publications, destinées à la fois aux milieux académiques, aux décideurs et au grand public. Les principales sont les suivantes.

Rapports annuels

— Le *Rapport sur le développement dans le monde* s'adresse à l'ensemble de la communauté du développement et fait le point sur l'état des connaissances sur un sujet donné du point de vue à la fois académique et des politiques de développement ; c'est la publication la plus connue.

— Les *Global Economic Prospects* présentent les tendances récentes et les projections de moyen terme sur l'économie mondiale et les PED, ainsi que des analyses sur les grands problèmes économiques internationaux.

— Le *Global Development Finance* passe en revue les tendances récentes et les perspectives des flux financiers dirigés vers les PED, tout en présentant des analyses thématiques sur des grands problèmes financiers internationaux les concernant.

— Le *Global Monitoring Report* fait le point sur les progrès pour atteindre les OMD.

— Le rapport *Doing Business* présente des indicateurs sur le climat des affaires (réglementations commerciales,

droit du travail, etc.) dans les PED, accompagnés d'analyses sur ce sujet.

Revues périodiques

— La *World Bank Economic Review* publie surtout des articles des chercheurs de la Banque, consacrés à l'analyse empirique des politiques économiques de développement.

— Le *World Bank Research Observer* publie seulement des articles de chercheurs de la Banque et vise un public de non-spécialistes.

Autres publications

— Les *Policy Research Reports* (environ un par an) sont destinés à un large public et résument la recherche sur les politiques menées à la Banque sur un sujet donné.

— Les *Documents de travail* (plus de trois cents par an) présentent les travaux en cours pour encourager les débats d'idées.

Données

— Les *Indicateurs mondiaux sur le développement* (qui font l'objet d'un rapport statistique annuel) présentent des données statistiques économiques et sociales sur plus de cent cinquante pays.

De nombreuses autres bases de données sont construites par la Banque (pauvreté, finances, gouvernance, etc.) sans faire l'objet de publications en tant que telles (à l'exception du *Global Development Finance*, cf. ci-dessus).

d'un avantage comparatif dans ce domaine [Banerjee *et al.*, 2006].

En premier lieu, le fait que cette recherche soit menée dans une organisation opérationnelle est une source d'enrichissement. Les chercheurs effectuent souvent des allers-retours entre les activités opérationnelles et de recherche ; ils peuvent disposer de l'ensemble de l'information interne et côtoient en permanence ceux qui conduisent ces politiques. Les chercheurs sont les mieux placés pour appliquer la théorie en relation avec les expériences concrètes à la résolution de problèmes pratiques spécifiques (privatisations

d'entreprises publiques, réforme des retraites, construction d'infrastructures, etc.). L'activité opérationnelle de la Banque elle-même constitue un objet de recherche et d'évaluation. La Banque effectue ainsi un investissement important et novateur dans le domaine de l'évaluation *ex post* des projets de développement. Les chercheurs de la Banque sont également *a priori* les mieux informés sur les faiblesses de l'institution et de ses politiques.

En deuxième lieu, la recherche menée à la Banque porte dans certains cas sur des domaines que couvre peu la recherche académique pour des raisons diverses. C'est le cas notamment des domaines de l'économie urbaine des transports, des infrastructures, du changement climatique, etc. La Banque produit des documents que les institutions académiques n'ont pas intérêt à produire ; c'est en particulier le cas des travaux dressant l'état des lieux de la recherche sur un sujet donné, tels que les *Rapports sur le développement dans le monde*. Ces documents jouent un rôle utile que ne pourrait remplir une institution de recherche.

Enfin, le fait que la Banque intervient dans la plupart des PED procure à ses chercheurs un accès privilégié aux données statistiques, en particulier à celles produites par elle-même en collaboration avec les instituts de la statistique des pays membres (cf. ci-dessous). Pour remplir l'ensemble des missions de la Banque, sa recherche doit combiner méthodologie statistique (question généralement négligée par le monde académique) et analyses descriptives dans le but d'établir des comparaisons internationales et des diagnostics pays.

Dans la pratique, la Banque joue effectivement un rôle de leader au niveau mondial en économie du développement. Toutes les grandes idées qui sont apparues dans le domaine du développement au cours des dernières années ont été ensuite validées, testées empiriquement, récupérées, enrichies et diffusées par la Banque. Cette capacité de récupération est une des caractéristiques marquantes de la Banque : de nombreux économistes critiques quant à la capacité de la Banque à contribuer à des avancées significatives dans ce domaine ont ensuite été recrutés par la Banque ou ont travaillé étroitement avec elle. C'est notamment le cas de Stern et de Rodrik, ce dernier ayant même affirmé en 1995 que la Banque n'est à l'origine d'aucune idée ou méthode en économie du développement [Stern et Ferreira, 1997 ; Gavin et Rodrik, cités par Pincus et Winters, 2002].

Les signes de cette domination sont multiples et passent par divers canaux : revues spécialisées, *Rapports sur le développement dans le monde*, rapports thématiques, statistiques, qui prennent

un caractère officiel (pauvreté par exemple), etc. La proximité des universités américaines les plus prestigieuses de la côte est (Harvard, New York, Princeton, etc.) fait de celles-ci un vivier dans lequel la Banque puise ses chercheurs. Le fait que les professeurs de ces universités collaborent aux travaux renforce cette domination au niveau mondial.

On peut comparer cette influence avec l'absence totale de poids de la Commission européenne dans les grands débats sur le développement, faute de s'être dotée d'une capacité de recherche et d'études (alors que les dons accordés dans le cadre du Fonds européen de développement sont supérieurs à ceux de l'AID). *A contrario*, la coopération britannique (Department for International Development — DFID) a copié l'exemple de la Banque avec un certain succès. L'Agence française de développement s'est engagée dans la même voie. Le FMI mène également des travaux de recherche importants et de qualité, centrés pour l'essentiel sur les questions macroéconomiques et fiscales.

Les difficultés de la recherche dans une organisation internationale

Le fait de mener des recherches dans une organisation opérationnelle, chargée de mener des politiques de développement, présente à la fois des avantages et des inconvénients.

L'influence qu'ont les travaux de la Banque a pour contrepartie un grand contrôle de cette recherche. Les conflits fréquents autour du *Rapport sur le développement dans le monde*, qui est le plus connu des produits de la recherche de la Banque en témoignent, surtout quand le sujet est particulièrement sensible (*cf.* Wade [2001] pour les pressions sur l'équipe de rédaction du rapport 2000-2001 consacré à la pauvreté). Certains sujets trop politiques sont tout simplement négligés, tels que les questions de dette, où la Banque aurait pourtant été particulièrement bien placée. De même, une étude sur un pays membre qui déplaît au gouvernement de ce pays pose nécessairement des problèmes délicats à gérer.

Comme l'écrivent Stern et Ferreira [1997], les chercheurs de la Banque se préoccupent en permanence de savoir ce que leur hiérarchie va penser de leurs travaux, au détriment parfois de la qualité de leur recherche. Les chercheurs sont ainsi promus non seulement pour la qualité de leur recherche mais aussi pour l'appréciation que leur porte la direction, qui dépend elle-même de l'appui/validation que ces travaux apportent aux politiques menées par la Banque. Un chercheur dont les travaux mettraient trop fréquemment en question les politiques ou le credo de la

Banque serait manifestement menacé (cf. le départ forcé d'Easterly en 2002).

En même temps, le fait que la recherche menée à la Banque ait une fonction opérationnelle impose de mener des travaux sur des thèmes ou des pays peu valorisés à la fois en interne et à l'extérieur. Ces travaux dévalorisés peinent à attirer les meilleurs chercheurs : par exemple, travailler sur l'Afrique subsaharienne est mal considéré [Banerjee *et al.*, 2006]. Même si ce problème n'est pas propre à la Banque, il est d'autant plus grave que c'est à propos de ce continent que les besoins sont les plus pressants, en termes à la fois de connaissances et de politiques.

Au total, malgré la nomination de plusieurs économistes en chef atypiques depuis les années 1990 (Stiglitz, Bourguignon) et malgré la grande diversité des travaux qui y sont menés, la tonalité des principaux rapports qui alimentent le discours de la Banque reste fondamentalement orthodoxe.

Un rôle important de production d'informations statistiques

La Banque joue un rôle majeur en matière de production et de diffusion de l'information économique et sociale dans les pays en développement. Elle mène deux types d'activités statistiques principales, les premières servant partiellement à l'alimentation des secondes : l'appui à la production d'enquêtes de première main et la compilation de données. Ce champ d'activité, situé en amont de la recherche mais qui entretient avec elle des liens étroits, est unanimement reconnu. D'ailleurs, les auteurs du rapport d'évaluation de la recherche considèrent l'action de la Banque dans ce domaine comme l'une de ses principales réussites [Banerjee *et al.*, 2006]. La Banque occupe une place sans équivalent dans le monde sur ce plan.

Certes, d'autres institutions internationales entretiennent des bases de données internationales et commanditent des enquêtes dans leur champ de compétence : le BIT pour les statistiques d'emploi, la FAO dans le domaine agricole, l'OMS sur la santé, l'UNESCO sur l'éducation, etc. Mais aucune ne va aussi loin que la Banque, à la fois dans l'étendue du champ couvert et surtout dans l'articulation étroite entre production de données et activités de recherche. Seul le FMI jouit d'une compétence similaire, mais à une moindre échelle, dans le champ plus restreint des finances publiques et de la macroéconomie en général. De

plus, grâce à sa couverture géographique quasiment exhaustive, son crédit et sa collaboration avec de nombreux Instituts nationaux de la statistique (INS), la Banque peut servir d'intermédiaire pour mettre à disposition des données qui autrement seraient inaccessibles aux chercheurs.

La réalisation d'enquêtes statistiques

Du côté de la réalisation d'enquêtes statistiques de première main, le programme d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages mené par la Banque est probablement le plus connu et le plus abouti. L'incursion de l'institution dans le champ des enquêtes auprès des ménages s'explique d'abord par des considérations d'orientation stratégique, mais aussi par des raisons liées à l'évolution du champ académique dans le domaine de l'économie du développement. Fortement critiquée pour les conséquences sociales désastreuses des programmes d'ajustement structurel [Cornia *et al.*, 1987], la Banque s'est convaincue qu'il fallait développer des instruments adaptés pour répondre à ces critiques et, le cas échéant, identifier les groupes les plus affectés afin de mettre en place des filets de sécurité pour les protéger. Plus tard, l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté a renforcé l'intérêt pour ce type d'enquêtes, les seules à même de produire les données nécessaires à la mesure de ce phénomène. Ainsi, une des principales caractéristiques de ces enquêtes par rapport aux pratiques antérieures est l'accent mis sur l'évaluation des politiques et l'explication économique des comportements dans la lignée des travaux de la nouvelle économie des ménages initiés par Becker [1981].

Aujourd'hui, un nombre considérable de pays en développement et en transition ont adopté et réalisé une ou plusieurs vagues des enquêtes dites LSMS (*Living Standard Measurement Studies*) ou de leurs dérivés, conduites sous les auspices (méthodologiques et financiers) de la Banque mondiale. Ces enquêtes ont été initialement conçues pour mesurer et suivre la pauvreté et les inégalités. Des changements de priorités internes à la Banque, en direction de la modélisation des comportements microéconomiques des ménages, en ont changé l'architecture, et elles se sont transformées en enquêtes multi-objectifs, intégrant simultanément presque tous les aspects des activités économiques et domestiques des ménages : consommation, revenus, agriculture, offre de travail, transferts, migrations, éducation, santé, anthropométrie, etc. Les premières LSMS ont été mises en place au milieu des années 1980 au Pérou et en Côte d'Ivoire. Elles se sont ensuite diffusées à de

nombreux PED et ont été largement valorisées en donnant lieu à un riche corpus de publications sur les thèmes les plus divers.

Intégrées dans les dispositifs officiels de statistiques auprès des ménages, dont elles constituent souvent le pilier central, les enquêtes sur les conditions de vie offrent une large palette de débouchés.

Dans le domaine statistique, de nombreux spécialistes des PED ont acquis une formation de qualité aux techniques d'enquêtes et d'analyses économiques dans le cadre de programmes pour le renforcement des capacités statistiques animés par la Banque. Au niveau international, l'expérience accumulée a permis de progresser dans le domaine de l'étude microéconométrique des enquêtes auprès des ménages [Deaton, 1997 ; Grosh et Glewwe, 2000].

Dans le monde académique, ces enquêtes ont été largement mobilisées par les chercheurs, et nombre d'articles sur les sujets les plus divers ont été publiés dans des revues internationales. Cet effet de levier a été favorisé par l'accessibilité en ligne des microdonnées : les données d'une cinquantaine d'enquêtes sont disponibles gratuitement sur le site web de la Banque.

Enfin, *dans le champ des politiques économiques*, ces enquêtes servent à alimenter en chiffres les politiques suivies et plus largement le débat public. Ainsi, leur premier débouché est la production et l'institutionnalisation des *profils de pauvreté*, qui décrivent la situation de pauvreté des ménages. Ce document constitue désormais une étape obligée de tout programme de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de l'utilisation de ces enquêtes, la Banque joue aussi plus globalement un rôle essentiel dans des domaines négligés par la recherche universitaire qui privilégie l'originalité et la technicité. Ces domaines concernent l'analyse descriptive, les états des lieux (par exemple, qui sont les pauvres ?), la construction d'indicateurs de base (incidence et étendue de la pauvreté, calcul des parités de pouvoir d'achat, etc.) ou la réflexion méthodologique sur la mesure et ses enjeux.

La construction de bases de données internationales

Du côté de la compilation de grandes bases de données internationales, les Indicateurs mondiaux sur le développement (plus connus sous leur dénomination originale de *World Development Indicators* — WDI) élaborés par la Banque constituent un exemple emblématique qui fait référence en la matière. La plupart des études macroéconomiques produites à l'échelle

internationale dans le domaine du développement, que ce soit à des fins académiques ou dans des documents officiels, mobilisent à un moment ou un autre des indicateurs issus des WDI.

Cette base de données, actualisée chaque année et disponible sur différents supports (publication, CD-ROM), fournit la plus importante source d'informations économiques et sociales pour l'ensemble des pays du monde. Le contenu thématique des WDI s'est enrichi au fil des années, à mesure qu'émergeaient de nouveaux centres d'intérêt et que de nouvelles sources étaient produites. Au début principalement centrés sur les indicateurs macroéconomiques et financiers, les WDI ont progressivement élargi leur couverture, notamment en incorporant des indicateurs sociaux issus de la statistique des ménages : pauvreté et inégalités, santé, éducation, etc.

La mise à disposition annuelle des WDI demande un immense travail méthodologique sur les données brutes collectées à la base, dans chaque pays. Celles-ci sont ensuite centralisées, retraitées, harmonisées afin de permettre des comparaisons qui, sans ce lourd processus, seraient vides de sens et finalement archivées. Chaque série est ensuite abondamment documentée et les concepts utilisés explicités. Les WDI n'en demeurent pas moins dépendants des informations primaires produites au niveau des pays, qui restent dans de nombreux cas, notamment dans les pays les plus pauvres, lacunaires et peu fiables.

De nombreuses autres bases de données thématiques ont été constituées par la Banque et sont largement accessibles en ligne aux utilisateurs à des niveaux de désagrégation divers (allant jusqu'à la diffusion des données individuelles d'enquêtes). Celles-ci sont suivant les cas alimentées par des enquêtes statistiques auprès des ménages ou des entreprises, des informations de type administratif (cadre législatif) et des avis d'experts ; quatre de ces bases sont les plus connues et utilisées :

- la base Povcalnet regroupe des données d'enquêtes auprès des ménages agrégées (en percentiles) qui constituent la source des statistiques usuelles sur la pauvreté établies par la Banque ; elles fournissent également la matière première au logiciel Povcal, développé par les chercheurs de la Banque, qui permet à n'importe quel utilisateur de produire ses propres indicateurs d'inégalités et de pauvreté pour la période et le pays de son choix ;

- le Programme de comparaison internationale (PCI) coordonné par la Banque établit de manière régulière (la dernière édition date de 2008) des statistiques détaillées de prix dans chaque pays à partir d'enquêtes auprès des ménages ; ces

données permettent de comparer les niveaux de PIB et de revenu (en particulier pour les statistiques internationales de pauvreté) en termes de parité de pouvoir d'achat ;

— la base sur le Climat des affaires regroupe des informations tirées à la fois d'enquêtes auprès des entreprises menées dans quatre-vingt-dix-sept pays depuis 2002 et des données administratives concernant les régimes du droit des affaires et du travail ;

— les indicateurs sur la gouvernance évaluent de manière qualitative (sur la base d'avis d'experts) la qualité de la gouvernance dans chaque pays selon un certain nombre de critères liés à leur gestion économique et sociale, et au fonctionnement des institutions (*cf.* ci-dessous).

L'activité statistique : un des principaux succès de la recherche à la Banque

En s'appuyant sur son incomparable expérience dans le domaine des enquêtes sur les conditions de vie, la Banque mondiale a acquis un quasi-monopole dans la production d'indicateurs de pauvreté à l'échelle mondiale. Cette spécialisation apparaît d'autant plus stratégique que la Banque se place ainsi en interlocuteur incontournable pour tout ce qui concerne l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté et le suivi des OMD (la Banque a d'ailleurs réussi à imposer comme standard son seuil de pauvreté — 1 dollar PPA par jour — à l'aune duquel le premier d'entre eux a été formulé : réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015).

Ici encore, la Banque s'est engagée dans un travail monumental d'harmonisation des microdonnées d'enquêtes (celles qu'elle a elle-même promues mais aussi toutes les autres permettant de mesurer la pauvreté monétaire). Malgré la qualité douteuse de certaines enquêtes [Razafindrakoto et Roubaud, 2003], les hypothèses parfois héroïques qui ont dû être adoptées pour la pallier et les critiques conceptuelles et méthodologiques sévères qui ont pu lui être adressées [Bhalla, 2002], la Banque jouit d'une position dominante qui ne connaît aucun concurrent sérieux.

Dans son ensemble, l'activité statistique de la Banque est louée comme l'un de ses principaux succès en matière de recherche, l'un des moins sujets à controverse. Dans les pays pauvres, l'appareil statistique est défaillant et des pans entiers de l'économie et de la société sont mal connus, voire totalement méconnus. Parfois, il s'agit de l'information la plus élémentaire : combien de pays africains par exemple ne disposent pas d'un recensement de la population qui date de moins de dix ans, si tant est qu'il y en ait jamais

eu un. C'est pourquoi tout effort pour améliorer la couverture statistique et sa qualité a une contribution marginale très élevée dans la production de connaissances et l'information des politiques. Par ailleurs, ce sont également ces données, produites par la Banque ou avec son soutien, qui alimentent la plupart des recherches académiques de qualité, produites par les chercheurs de la Banque ou dans le monde universitaire.

Si cette capacité à produire un discours en alliant production de données, recherche et analyses des politiques est clairement identifiée comme un avantage comparatif de la Banque, le rapport d'évaluation de la recherche relève un certain nombre de lacunes et propose quelques pistes. L'activité statistique devrait disposer de plus de moyens, être mieux coordonnée, centralisée (dans un service central de statistique) et aussi mieux reconnue. Une politique de diffusion des données facilitant leur accessibilité (notamment à travers le site web) est aussi préconisée, afin que ces dernières deviennent un véritable bien public. Ceci étant, le fait que la Banque soit en quelque sorte à la fois juge et partie, puisqu'elle élabore les indicateurs qui serviront à l'évaluation de sa propre action, fait peser un risque quant à l'objectivité de son travail. Ce risque pourrait inciter à faire traiter les données statistiques par un service des Nations unies, plutôt que par la Banque.

Des interventions non dénuées d'ambiguïté

Au-delà d'un incontestable succès, l'intervention de la Banque en matière statistique n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Dans ce champ comme dans d'autres, la Banque n'échappe pas à ses propres contradictions. Ainsi, malgré un investissement considérable de ressources dans les systèmes statistiques des PED, la Banque a jusqu'ici failli dans sa mission de renforcement institutionnel, notamment des instituts nationaux de statistique ; elle a même parfois contribué à leur fragilisation. Prisonnière du dogme du moins d'État, qui interdit toute amélioration substantielle et durable du statut des fonctionnaires, et faute d'une stratégie globale en faveur des systèmes d'information statistique nationaux, la Banque n'a pas vu ses actions consolider les instituts nationaux de statistique, qui restent souvent le parent pauvre des administrations économiques et financières.

D'un côté, ces derniers sont victimes d'une fuite systématique de leurs meilleurs éléments. Une fois formés, les statisticiens et les économistes qualifiés, en l'absence de perspectives de carrière, quittent les instituts nationaux de statistique pour

d'autres administrations économiques et financières mieux dotées, des organismes internationaux, voire sont débauchés par les représentations locales de la Banque elle-même pour gérer ses propres projets. L'approche par projet ou par produit (financement au coup par coup de telle ou telle enquête) déstabilise les institutions et fragilise en interne les équilibres précaires entre services. L'afflux de ressources bénéficie à ceux qui ont la chance de se voir attribuer une opération, tandis que les autres sans moyens sont délaissés. Dans certains cas, l'afflux temporaire de financements favorise la corruption.

D'un autre côté, la Banque a tendance à privilégier ses propres besoins au détriment de la cohérence du système statistique dans son ensemble. Ainsi, par exemple, alors que la Banque s'engageait dans un vaste programme d'enquêtes visant à mesurer le climat des affaires, souvent en dehors de la statistique publique, les ressources allouées aux opérations courantes de la statistique d'entreprises ou de la comptabilité nationale étaient réduites à la portion congrue. Cette capacité de la Banque à répondre à des besoins nouveaux — statistiques en l'occurrence — en lien direct avec les politiques du moment explique en contrepoint la plus faible visibilité de la division statistique des Nations unies, dont l'activité reste focalisée sur les produits plus standards de la statistique publique, par nature moins médiatiques.

Nombre de pays pauvres se trouvent donc dans la situation paradoxale où certaines activités statistiques situées en dehors du système statistique officiel sont grassement financées, alors même que les fonctions de base de la statistique publique ne sont pas remplies. Il convient néanmoins de souligner qu'aucun autre bailleur de fonds n'a fait mieux que la Banque en la matière. Par ailleurs, la Banque a pris conscience de l'urgence du problème, notamment en contribuant activement aux activités de Paris21, organisation internationale engagée dans la mise en place de stratégies nationales de développement de la statistique.

Gouvernance, institutions et allocation de l'aide

Dans les années récentes, la question de la gouvernance est devenue un enjeu majeur du développement. Cet intérêt croissant a émergé au confluent de deux courants.

Dans le champ académique, tout un pan de la recherche économique s'interroge sur le rôle et la qualité des institutions dans le processus de développement. Une littérature empirique

en expansion portant sur de larges échantillons de pays cherche à introduire dans les équations classiques de croissance (travail, capital, progrès technique) une série de facteurs jusque-là considérés comme extra-économiques : système juridique et droits de propriété, type de régime politique, origine coloniale, capital social, diversité ethnique, etc.

Du côté des politiques de développement, l'échec des programmes d'ajustement structurel, la réhabilitation (partielle) du rôle de l'État et l'adoption des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté ont conduit à placer les questions de gouvernance et d'économie politique au cœur des réformes.

Parallèlement, à la jonction de la recherche et des politiques, l'échec des stratégies de développement dans de nombreux PED a suscité un regain d'intérêt pour la question de l'efficacité de l'aide internationale. Un certain nombre de travaux ont abouti à la conclusion que l'aide ne serait efficace que dans les pays bien gérés. En conséquence, l'aide devrait être allouée en priorité aux pays dotés d'institutions de qualité et adoptant de « bonnes » politiques.

Sur toutes ces questions, la Banque se place au cœur des débats. D'une part, elle est à l'origine des études sur ce thème et le premier promoteur du principe de sélectivité de l'aide. D'autre part, elle se place aujourd'hui comme le principal producteur d'indicateurs globaux de gouvernance. En dépit de ses apports indéniables, la Banque fait l'objet de critiques sévères sur les deux fronts. Ce thème constitue néanmoins un excellent exemple de la manière dont la Banque articule production de données et recherche économique pour appuyer la définition de ses politiques.

Le principe de la sélectivité de l'aide

La gouvernance est devenue en tant que telle une dimension à part entière du développement, avec ses maîtres mots : appropriation, participation, insertion ou *empowerment*, responsabilité démocratique (cf. chapitre III). Elle est également mise en avant pour son efficacité instrumentale. Ainsi, dans la lignée des travaux pionniers de Burnside et Dollar [1997, publié en 2000], un certain nombre d'études ont cherché à montrer que l'aide était d'autant plus efficace que les pays récipiendaires étaient bien gouvernés. Si la question reste encore fortement débattue parmi les chercheurs, la relation de causalité étant difficile à établir de manière robuste, l'idée, plus connue sous le nom de sélectivité de l'aide, a fait son chemin.

Dans son rapport *Assessing Aid*, la Banque préconise l'application de ce concept dès 1998. Ce rapport estime que 10 milliards de dollars d'aide dirigés vers des pays bien gouvernés pouvaient faire sortir 25 millions de personnes de la pauvreté, alors qu'une aide non ciblée n'en ferait sortir que 7 millions. De manière très frappante, ce rapport prend l'exemple de la Zambie qui figure parmi les plus pauvres du monde et où l'aide a été dilapidée. Il montre que, si toute l'aide versée depuis l'indépendance avait été utilisée de manière productive, ce pays aurait aujourd'hui un niveau de PIB/habitant équivalent à celui de pays développés tels que la France. On peut noter que cette sélectivité de l'aide était également potentiellement un moyen d'améliorer le fonctionnement de la Banque dont les financements ont été largement dirigés vers des régimes kleptocratiques (Russie, Indonésie, Zaïre, etc.).

Il est significatif que la publication du rapport cité ci-dessus soit intervenue peu après la découverte par la Banque de l'ampleur des détournements en Indonésie, longtemps considérée comme un de ses élèves modèles [OED, 1997]. Rich [2002] mentionne parmi les causes des détournements des financements de la Banque à ce pays sa réticence à se fâcher avec un emprunteur majeur, le refus de s'attaquer à la corruption, ainsi qu'un mode de fonctionnement interne qui conduisait à sanctionner les employés identifiant des problèmes entraînant un ralentissement des prêts.

À l'instigation de la Banque, le principe de la sélectivité de l'aide a été adopté formellement par l'ensemble des donateurs et est devenu un des piliers du « consensus de Monterrey » [Banque mondiale, 2002]. Lors de la conférence des Nations unies sur le financement de l'aide qui s'est réunie à Monterrey (Mexique) en 2002, les pays participants ont adopté une résolution (le « consensus de Monterrey ») définissant les responsabilités respectives des donateurs et des PED dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'accroissement de l'aide promis par les pays développés s'est accompagné d'une exigence de sélectivité de ces financements. Selon les travaux de recherche de la Banque [Collier et Dollar, 2001], le respect de ce principe a même été considéré comme la condition pour atteindre les OMD.

Ce principe guide aujourd'hui plus ou moins directement nombre de donateurs, comme le montrent une série de travaux empiriques sur les critères d'allocation de l'aide. Selon Dollar et Levine [2004], alors que, sur une quarantaine de donateurs, seulement onze tenaient compte de la bonne gouvernance pour

attribuer leurs concours financiers à la fin des années 1980, leur nombre avait doublé dix ans plus tard.

La prise en compte du critère de sélectivité politico-institutionnelle peut être plus ou moins explicite ou formalisée. Dans la plupart des cas, les critères d'allocation de l'aide comprennent une composante gouvernance, ce qui est plus particulièrement le cas de la Banque en ce qui concerne l'allocation des financements de l'AID (*cf.* encadré), de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement (celles-ci utilisant la même méthodologie que l'AID), etc. Les États-Unis sont allés encore plus loin que la Banque dans le cadre de la Millenium Challenge Corporation (MCC) : ce fonds d'aide au développement établit la liste des pays éligibles sur la base notamment de leur note en matière de gouvernance, fixée à partir des indicateurs calculés par la Banque (*cf.* ci-dessous).

Les indicateurs globaux de gouvernance

La montée en puissance des questions de gouvernance et plus largement du rôle des institutions dans l'agenda politique et académique du développement s'est accompagnée de la multiplication de bases de données internationales censées fournir des mesures quantitatives de ces concepts complexes. Outre la corruption, on y trouve toute une batterie de champs couverts, allant des libertés civiles à l'état de droit, en passant par l'efficacité du gouvernement et la confiance institutionnelle. Ce sont ces indicateurs qui servent d'*input* de base aux études mentionnées ci-dessus (les données du CPIA, n'étant rendues publiques que depuis 2006, n'ont pas encore été largement utilisées pour des travaux de recherche).

La base de données développée à la Banque par Kaufmann et son équipe est de loin la plus complète et la mieux documentée [Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2007]. Lancée à la fin des années 1990 et connue sous le nom de ses auteurs, elle s'est institutionnalisée et est utilisée par un nombre croissant de travaux, ainsi que par certaines agences d'aide pour l'allocation de leurs financements (États-Unis avec la MCC, Pays-Bas, etc.).

Elle a été progressivement enrichie, actualisée et a acquis une place de choix sur le site web de la Banque sous la dénomination ambitieuse de *Worldwide Governance Indicators* (WGI). Elle constitue aujourd'hui la référence incontournable en la matière à l'échelle mondiale. La dernière version disponible de cette base embrasse plus de deux cents pays et couvre la période 1996-2006.

L'utilisation du CPIA pour l'allocation des ressources de l'AID

Depuis de nombreuses années, l'AID (Banque mondiale) a tenté d'objectiver l'allocation de ses concours d'aide aux pays les plus pauvres en établissant une formule qui prend en compte le double critère de sélectivité politico-institutionnelle et l'objectif de lutte contre la pauvreté. C'est l'objet du CPIA (*Country Policy and Institutional Assessment*) aussi appelé par la Banque IRAI (*IDA Resource Allocation Index*). Cette formule se présente comme suit :

Aide/habitant = $f(\text{CPR}^{2,0}, \text{PIB}/\text{hab}^{-0,125})$
avec CPR : un critère de performance politico-institutionnelle, censé favoriser la croissance.

Le CPR est défini de la façon suivante :

$$\text{CPR} = (\text{FG}/3,5)^{1,5} * [0,8\text{IRAI} + 0,2\text{ARPP}]$$

IRAI : *IDA Resource Allocation Index* ; l'IRAI est un indicateur composite établi à partir de la moyenne des notes (allant de 1 à 6) établies par la Banque, portant sur seize critères regroupés en quatre catégories (gestion économique, politiques structurelles, politique d'inclusion sociale et d'équité, gestion du secteur public et institutions).

ARPP : *Annual Review of Portfolio Performance* (indicateur composite portant sur la gestion financière).

FG : Facteur *Governance*.

$\text{FG} = [\sum_g \text{IRAI}_g + \text{ARPP}_g]/7$; g représentant les sept composantes élémentaires spécifiquement liées à la gouvernance dans les deux indicateurs composites IRAI et ARP.

Pour calculer le CPR, le fait d'intégrer le facteur FG (rapporté à la moyenne 3,5) avec une puissance 1,5 correspond à l'objectif de surpondérer les critères de gouvernance.

Il convient de souligner que cette formule n'est pas appliquée telle quelle, mais qu'elle sert de référence, à laquelle il est possible d'apporter de substantielles marges de variations en fonction d'éléments correcteurs discrétionnaires (de la priorité politique accordée à un pays, pour tenir compte de situations de postconflits, etc.).

Quoi qu'il en soit, au caractère subjectif des notes établies dans chaque domaine s'ajoute le caractère totalement discrétionnaire et ésotérique de la formule utilisée et des systèmes de pondération adoptés. C'est pourquoi cette formule a pu être qualifiée de « formule Vaudou » [Kanbur, 2005].

Conformément au principe de sélectivité, l'indicateur partiel mesurant la qualité des politiques a un poids supérieur à celui du niveau de développement des pays mesuré par le PIB par habitant, qui mesure l'ampleur des besoins d'aide de chaque pays. Pourtant, le classement des pays selon le critère de CPR montre que les pays les mieux classés sont, pour la plupart, des pays à revenu intermédiaire. Qui plus est, ces pays sont souvent de taille modeste (Arménie, Géorgie, Cap-Vert, Sainte-Lucie, etc.). En sens inverse, les pays les plus mal classés sont parmi les plus pauvres du monde (Érythrée, République centrafricaine, Comores, etc.). La relation de causalité réciproque entre qualité des politiques et niveau de développement est donc totalement négligée, puisque les pays pauvres (qui ont pourtant le plus besoin d'aide) sont aussi les plus mal notés. Qui plus est, les critiques statistiques habituelles des indicateurs de gouvernance (cf. ci-dessous) s'appliquent également au CPIA.

Six indicateurs sont ainsi proposés, correspondant à différentes dimensions de la gouvernance (participation, instabilité politique, efficacité de l'administration, poids des réglementations, état de droit et corruption). Les WGI sont en fait des indicateurs d'indicateurs, dans la mesure où aucune enquête de première main n'est directement produite. Des procédures complexes de standardisation et d'agrégation des sources primaires (reposant sur une hypothèse d'indépendance de ces dernières) sont ensuite mises en œuvre pour élaborer les six indicateurs composites.

Les indicateurs de gouvernance (WGI, CPIA pour la partie gouvernance, etc.) constituent un progrès indéniable dans la mesure et la connaissance du fonctionnement des institutions et de la gouvernance à l'échelle internationale. Ils n'en présentent pas moins un certain nombre de faiblesses qu'il convient de mentionner [Arndt et Oman, 2006] :

- d'abord et en amont, des auteurs issus des sciences politiques considèrent que les indicateurs empiriques ne sont pas fondés en théorie et qu'ils souffrent de sérieux problèmes conceptuels qui remettent en question leur pertinence [Kurtz et Schrank, 2007] ;

- les indicateurs sont entachés de marges d'erreurs relativement importantes, rendant très imprécis le classement des pays entre eux ou dans le temps (par exemple, les WGI ne permettent pas d'apprécier les tendances de l'évolution de la gouvernance à l'échelle globale mais seulement à l'échelle des positions relatives) ; ils ne fournissent aucune indication sur les politiques qu'il conviendrait de mener pour améliorer la gouvernance ;

- la procédure d'agrégation (qui repose sur une hypothèse éminemment contestable d'indépendance des sources) ainsi que le choix des différentes sources primaires retenues pour constituer les indicateurs sont critiquables ;

- les estimateurs fournis par les indicateurs globaux et leur précision ne portent souvent que sur la perception des phénomènes (corruption, état de droit, démocratie, etc.) et non sur les phénomènes eux-mêmes. De plus, la plupart des jugements sont émis par des experts et sont par nature biaisés (*cf.* Razafindrakoto et Roubaud [2006] à propos de la corruption).

*Un élargissement bienvenu de la recherche
mais des conclusions politiques discutables*

En s'intéressant à la gouvernance et aux institutions, la Banque dépasse l'approche economiciste qui l'avait caractérisée

jusqu'alors. Elle prend désormais en compte les aspects sociopolitiques du développement, précédemment ignorés [Coussy, 2006]. La Banque renonce par là même au mythe de l'« apolitisme », même si ses statuts lui imposent d'avancer très prudemment dans ce domaine : la prise en compte par la Banque du « politique » est officiellement justifiée uniquement par l'exigence de réussite de ses interventions. Cet élargissement de perspective est louable, même si l'approche demeure biaisée (les institutions modèles demeurent les institutions des États-Unis) et partielle : les causes de la corruption ne sont par exemple pas véritablement analysées (*cf.* en particulier l'impact de la médiocrité des salaires des fonctionnaires, précisément encouragée par la Banque), mais la Banque a progressé dans ce domaine en lançant avec les Nations unies une initiative pour recouvrer les fonds détournés par les dirigeants des PED. Cette approche ouvre de surcroît la porte à un plus grand arbitraire des interventions de la Banque au nom de la gouvernance, qui a atteint son apogée sous l'ère Wolfowitz [Duquesne, 2006].

En même temps, les travaux de recherche de la Banque sur l'efficacité de l'aide et l'usage qui en a été fait pour promouvoir le principe de sélectivité ont été sévèrement critiqués, notamment par le rapport d'évaluation [Banerjee *et al.*, 2006]. D'une part, ce dernier considère que la Banque a fait preuve d'une partialité peu conforme à la déontologie scientifique, en endossant un certain nombre de résultats peu robustes (« l'aide est plus efficace dans les pays qui mènent de bonnes politiques ») sans tenir compte des débats contradictoires en vigueur dans les travaux empiriques sur ce thème. D'autre part, il reproche à la Banque d'avoir utilisé ces résultats controversés pour justifier sa propre politique. Dans une certaine mesure, le lien de causalité est plutôt en sens inverse : les études ont servi de caution pour « survendre » des politiques décidées à l'avance [Naudet, 2003]. Trois critiques principales ont été formulées.

En premier lieu, de nombreuses études ultérieures, y compris parmi celles qui utilisent les mêmes techniques économétriques (équations en coupe transversale par pays), ont montré que les résultats obtenus par Burnside et Dollar et plus tard par la série de publications de Collier et Dollar n'étaient pas robustes et dépendaient largement du choix des échantillons de pays, des périodes et des spécifications retenues [Rajan et Subramanian, 2005]. Au sein même de la Banque, l'étude d'Easterly [2003], qui trouve que l'aide n'est pas efficace, qu'elle soit accompagnée de bonnes politiques ou non, a été passée sous silence.

Ensuite, ces travaux posent de nombreux problèmes techniques qui fragilisent leurs résultats : outre la critique générale des indicateurs formulée ci-dessus, il a été remarqué que l'indicateur élaboré pour mesurer la qualité des politiques est biaisé, en incluant des indicateurs de résultats comme le déficit budgétaire ou le taux d'inflation ; par ailleurs, la question de la causalité entre les performances économiques et l'aide n'est pas traitée de manière convaincante, en dépit des efforts entrepris pour y répondre.

Enfin, non seulement le principe de sélectivité n'est pas nécessairement efficace pour allouer l'aide, mais il n'est pas non plus équitable. En se fixant comme objectif la réduction de la pauvreté, Cogneau et Naudet [2007] montrent que la sélectivité n'est pas compatible avec les principes de justice distributive et d'égalité des chances ; les populations des pays pauvres et mal gérés souffrent ainsi d'une double punition puisqu'elles subissent à la fois un régime autocratique et corrompu, et qu'elles bénéficient de moins d'aide que celles d'autres pays à niveau de développement équivalent.

Quelle que soit la fragilité aujourd'hui largement reconnue des indicateurs de gouvernance et des travaux sur l'efficacité de l'aide, la Banque a atteint pleinement son objectif dans ce domaine : alors que l'efficacité de l'aide était remise en cause et que ses résultats étaient discrédités par les échecs de nombreux PED, elle a montré que celle-ci pouvait dans certaines conditions être efficace, ce qui a fourni des arguments techniques qui ont contribué à la remontée de l'aide observée dans les années 2000.

Conclusion

Comme l'avait perçu McNamara, le pouvoir dans le domaine des idées que procure à la Banque son activité de recherche lui confère une influence considérable en matière de développement, sans commune mesure avec son poids financier. Ainsi qu'on l'a vu dans ce chapitre, ce pouvoir intellectuel tient principalement à trois éléments : en premier lieu, la force de la Banque vient de sa capacité à produire du discours en combinant une recherche empirique fondée sur la construction de concepts et leur mesure, autrement dit d'avoir intégré au sein de la même institution l'ensemble de la chaîne des savoirs (*cf.* les cas de la gouvernance et de la pauvreté présentés ici) ; un deuxième élément tient à la grande qualité des chercheurs qui exercent à

Globalisation, croissance et pauvreté

Dans les années 1990, une prise de conscience de la croissance des inégalités au niveau mondial s'est effectuée, du fait de la divergence entre le groupe des pays riches rattrapé par quelques pays émergents asiatiques et celui des pays les moins avancés, sans perspective de développement à court terme (avec au milieu des pays à revenu intermédiaire, d'Amérique latine en particulier, à croissance très faible).

Afin d'étudier empiriquement ces questions, les économistes ont bénéficié de la disponibilité depuis les années 1990 de nouvelles bases de données internationales à la fois macro et microéconomiques (construites notamment par la Banque), qui ont permis de développer un nouveau type de travaux économiques fondés sur des « coupes-pays ». Le principe de base de ces travaux consiste à expliquer les performances macroéconomiques d'un pays (niveau du PIB ou croissance) par un certain nombre de variables explicatives à la fois structurelles (situation géographique, niveau initial de développement, etc.) auxquelles on ajoute des variables de politique économique. La thèse sous-jacente est que les

performances relatives des PED s'expliquent avant tout par la qualité de leurs politiques économiques (sous-entendu : ceux qui ne réussissent pas sont responsables des conséquences de leurs mauvaises politiques).

Pour la Banque, l'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait de contrer la thèse selon laquelle la mondialisation (et donc les politiques qu'elle promouvait) était responsable de la montée des inégalités mondiales. Elle a été un des principaux utilisateurs et promoteurs de ce genre de méthodes, à travers plusieurs travaux qui ont connu un grand retentissement et dont les conclusions ont contribué à orienter les politiques de développement.

Les résultats des principales études parues sur les questions de globalisation, croissance et pauvreté ont été synthétisés dans un rapport éponyme, présenté à l'occasion de la conférence de Monterrey sur l'aide au développement [Banque mondiale, 2002]. Ce rapport a montré que les études économiques concluaient que les PED qui s'intégraient dans le monde amélioreraient leurs performances économiques et tendaient à rattraper les pays développés tout en réduisant la pauvreté ; au contraire, les pays qui tournaient le dos à la mondialisation restaient à la traîne. Ces conclusions très fortes méritent d'être

la Banque. Enfin, il faut souligner la capacité de celle-ci de promouvoir leurs travaux grâce aux moyens de communication dont elle dispose.

De manière contradictoire, les chercheurs de la Banque ont pour mission à la fois de faire avancer la connaissance et de renforcer la crédibilité des politiques que mène l'institution. Cette dernière surutilise ainsi les résultats des recherches qui lui conviennent pour justifier ses politiques. Toute recherche discordante de qualité équivalente (voire supérieure) est marginalisée et la recherche tend à être mise directement au service des politiques sans précaution, de sorte que le département de la

commentées en distinguant entre les deux parties de cette relation.

En ce qui concerne le lien entre commerce et croissance d'une part, le rapport de la Banque cité ci-dessus synthétise les nombreuses études sur ce sujet (dont beaucoup produites par la Banque), qui n'ont pas abouti à des résultats probants, ce qui n'empêche pas le rapport en question de prétendre le contraire. Il compare notamment les performances des pays « globalisateurs » et « non globalisateurs », regroupés selon une typologie arbitraire qui aboutit à des conclusions parfois même contraires à celles du rapport [Cling, 2006]. Certes, le rapport reconnaît qu'il est difficile d'établir un lien entre ouverture et croissance de manière rigoureuse. Mais il estime que « la profusion d'études sur ce thème débouchant sur des résultats dans le même sens est une preuve de l'existence de causalités générales » (sic).

En ce qui concerne le lien croissance-pauvreté, Dollar et Kraay [2002] ont montré dans une étude qui a eu un large retentissement que les revenus du quintile le plus pauvre de la population (un quintile est défini comme un groupe de population représentant un cinquième de la population totale de référence) croissent au même rythme que le revenu moyen de la population, quelle que soit la cause (interne ou

externe) de cette croissance, sachant qu'il n'y a pas de lien entre un accroissement de l'ouverture commerciale et l'évolution des inégalités. Selon cette étude, la croissance serait par ailleurs neutre en termes d'inégalités de revenus, d'où l'affirmation qui constitue son titre, selon laquelle « la croissance est bonne pour les pauvres ». Ce dernier travail a été largement repris par la Banque (y compris dans le rapport de synthèse paru en 2002, cité ci-dessus) et a eu une influence importante dans le débat qui anime la communauté du développement depuis plusieurs décennies à propos du lien croissance-inégalités (cf. chapitre III).

Le rapport d'évaluation de la recherche mené à la Banque [Banerjee *et al.*, 2006] a été sévère sur le manque de discernement dont a fait preuve l'institution pour médiatiser des résultats de ses études sur les relations entre commerce, croissance et pauvreté en diffusant un message simpliste, malgré la fragilité et le manque de robustesse de celles-ci. Mais, outre que ce rapport n'a pas été suivi d'un changement de discours de la Banque sur ces thèmes, on peut remarquer qu'aucun mécanisme n'a été mis en place suite à la publication de ce rapport d'évaluation pour éviter le renouvellement de telles pratiques ou « moraliser » la politique de communication suivie.

recherche à la Banque constitue dans une certaine mesure le « temple de l'orthodoxie ». Un grand danger de ce genre de comportement est de faire croire au public qu'on connaît toutes les réponses aux grands problèmes de développement. Or la succession rapide des modes en économie du développement montre bien que tel n'est pas le cas, ce qui devrait inciter à plus de modestie.

V / Enjeux et perspectives d'avenir

La Banque mondiale est en crise et son fonctionnement est remis en cause par des critiques provenant de bords opposés. D'un côté, le mouvement altermondialiste conteste sa légitimité, en la considérant comme un simple instrument de la domination du Sud par le Nord, et va jusqu'à prôner sa disparition pure et simple. De l'autre, le rapport Meltzer paru en 2000 [IFIAC, 2000] constitue une des principales critiques « de droite » de l'institution. Sans remettre en cause la légitimité globale de la Banque, ce rapport cherchait plutôt à accroître son efficacité (y compris en renforçant la conditionnalité des financements) à travers un recentrage de son action du point de vue géographique et thématique.

La crise de légitimité actuelle trouve principalement sa source dans trois éléments de nature très différente, que ce chapitre passe en revue en présentant les principaux éléments du débat (outre le rapport Meltzer cité ci-dessus, voir en particulier Bird-sall [2006] et Banque mondiale [2007b]) : du point de vue financier d'abord, la Banque est face à un défi majeur lié à la baisse de la demande en provenance des pays à revenu intermédiaire, qui impose une redéfinition de ses priorités géographiques ; ensuite, l'élargissement constant des sujets traités par l'institution atteint ses limites, ce qui appelle un recentrage thématique ; enfin, le mode de gouvernance de la Banque, qui accorde la prédominance aux pays riches, est de plus en plus contesté. Résoudre cette crise impose de progresser dans ces différents domaines, dans le but de déboucher sur une rénovation des politiques de développement promues par la Banque.

Vers un rééquilibrage géographique des financements

Depuis la fin des années 1990, la Banque mondiale reconnaît que le fait qu'une large partie de ses financements soient destinés à des pays à revenu intermédiaire (PRI), qui disposent d'un large accès aux capitaux privés, pose problème [Banque mondiale, 1998]. Suite à la publication du rapport Meltzer, la question de la légitimité de l'intervention de la Banque dans ces pays et de la nécessité d'un rééquilibrage de ses financements en faveur des pays à bas revenu n'a cessé d'être débattue avec acuité.

Les pays à revenu intermédiaire ont moins besoin de la Banque

Les financements de la Banque dans les PRI sous forme de prêts de la BIRD représentent approximativement la moitié de ses financements globaux. Ils ont stagné depuis les années 1990 et ont baissé pendant les années 2000. Avec l'essor des flux de capitaux privés vers ces pays, la part de la Banque dans le total des capitaux qu'ils reçoivent est devenue marginale. Parmi les PRI, la Banque prête surtout aux grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Mexique, etc.), qui sont également ceux qui reçoivent le plus de capitaux privés. Ces pays sont aussi les mieux notés par les Agences internationales et n'ont donc aucun problème de financement.

Qui plus est, la Banque se trouve en concurrence avec les banques régionales (ainsi qu'avec le FMI dans une certaine mesure) dans ces pays. Ces banques ont été créées à partir des années 1950 par les pays des grandes zones en développement, dans le but de mieux contrôler la politique de prêts. À l'origine, les actionnaires de ces banques régionales étaient les PED seulement. Progressivement, l'actionnariat s'est élargi aux grands pays développés, ce qui a aussi permis de favoriser l'accès aux financements. Les PED ont gardé la majorité des voix dans la banque de leur région. Toutefois, chaque banque régionale subit l'influence de grands pays industrialisés voisins, voire du même continent : les États-Unis dans le cas de la Banque interaméricaine, le Japon pour la Banque asiatique et les pays européens (dont la France) pour la Banque africaine.

Le poids global de la Banque par rapport aux banques régionales demeure prépondérant. Son encours de prêts correspond aux deux tiers du total de celui des banques de développement, sachant que le rapport est de l'ordre de la moitié en ce qui concerne le capital mobilisable. Tel n'est pas le cas au niveau

régional où les banques régionales font chacune sur leur continent de compétence jeu égal avec la Banque. En Amérique latine, le poids financier de la Banque interaméricaine de développement (BID) est même supérieur à celui de la Banque.

Sur le terrain, la Banque mondiale et les banques régionales sont donc fréquemment en concurrence puisqu'elles interviennent dans les mêmes pays et souvent dans les mêmes secteurs. Des *modus vivendi* sont donc trouvés au cas par cas, sans qu'aucune rationalité se dégage de cette division du travail. La création en 2007 par plusieurs pays latino-américains d'une Banque du Sud témoigne de la volonté de ces pays de gérer eux-mêmes leur développement et de réduire le recours à la Banque mondiale.

Au total, malgré la baisse de la demande de financements adressée par ces pays à la Banque et la concurrence des banques régionales, les propositions radicales émises par le rapport Meltzer de supprimer les interventions financières de la Banque dans la plupart des PRI ayant accès au marché des capitaux n'ont pas été suivies par les actionnaires de l'institution. Ceci s'explique d'abord par le fait que la Banque est réticente à se désengager des PRI, car ce sont eux qui lui procurent ses bénéfices. De plus, même si les grands pays émergents ont moins besoin de la Banque qu'auparavant (une tendance qui touche également le FMI), les conditions avantageuses offertes par celle-ci continuent de les attirer (le taux d'intérêt appliqué par la Banque est très inférieur à celui du marché, qui inclut une prime de risque). L'assistance technique qu'elle apporte avec ses interventions est également souvent appréciée. Enfin, la proposition consistant à réorienter totalement la Banque vers les pays pauvres pour laisser le champ libre aux banques régionales est aussi restée sans lendemain parce qu'une telle réorientation modifierait l'équilibre des pouvoirs entre les pays industrialisés, ainsi qu'entre ceux-ci (États-Unis en tête) et les PED.

Priorité aux pays à bas revenu

Les pays à bas revenu ont un besoin persistant d'aide et sont amenés à devenir de plus en plus le cœur de l'action de la Banque dans le cadre de l'AID. La problématique d'intervention de la Banque dans ces pays y est radicalement différente de celle dans les PRI. Les banques régionales y sont très peu présentes, dans la mesure où c'est surtout l'AID qui est la plus active dans ces pays. Quant au FMI, il y est devenu très actif depuis l'époque

de l'ajustement structurel, mais on va vers une réduction de son rôle dans ces pays, conformément notamment à ce que recommande le rapport Malan [2007], consacré aux perspectives de la collaboration entre Banque et FMI.

Outre le sous-continent indien (Bangladesh, Inde, Pakistan), il s'agit presque exclusivement de pays africains. Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté en Afrique subsaharienne et de l'absence de perspectives de réduction substantielle de cette pauvreté au cours des prochaines décennies (à la différence de l'Asie du Sud), la Banque se doit de centrer de manière croissante son action sur ce continent.

Le manque de solvabilité des pays à bas revenu pose la question du type de financements à leur accorder (à l'heure actuelle, il s'agit de crédits à taux quasi nul accordés par l'AID). Le débat concernant l'octroi de dons seulement ou de prêts aux pays pauvres date de la création de l'AID. Il a ressurgi avec force depuis le rapport Meltzer qui se prononçait dans le sens d'un abandon des prêts au profit des dons. Dès 2001, à l'initiative des États-Unis qui réclamaient que l'AID accorde 50 % de dons parmi ses financements, un accord a été trouvé pour que 20 % de ces derniers prennent la forme de dons (une part portée ensuite à 30 %). Une justification de l'abandon des prêts tient au fait que l'expérience des allègements de dette (*cf.* chapitre III) montre que les pays pauvres éprouvent des difficultés pour rembourser même des prêts à bon marché. L'histoire récente incite donc à interrompre les prêts à ces pays, pour éviter qu'ils ne retombent dans une spirale de surendettement débouchant sur de nouveaux allègements de dette.

Une division du travail est ainsi née entre donateurs bilatéraux, qui opèrent essentiellement sous forme de dons (la Commission européenne et les agences des Nations unies faisant de même) et agences multilatérales (en l'occurrence la Banque, le FMI et les banques régionales), qui continuent à effectuer surtout des prêts.

Dans un contexte d'accroissement des ressources de l'AID, bénéficiant à un nombre de pays dont la liste rétrécit, la question d'un accroissement de la part des dons dans les financements va continuer à se poser. Le dilemme est soit d'accroître les dons mais de réduire en contrepartie le nombre de bénéficiaires, soit de faire le choix inverse. Les prêts ont en effet l'avantage de faire bénéficier les PED d'un effet de levier, puisque les remboursements des uns servent à prêter aux autres.

Une voie médiane proposée par Cohen, Jacquet et Reisen [2006] pourrait permettre de continuer à prêter aux pays pauvres sans aller vers une nouvelle crise de la dette, en assouplissant les conditions de remboursement des prêts en cas de chocs externes et en faisant provisionner parallèlement une partie des créances à ces pays par l'AID (et les autres agences multilatérales). L'Agence française de développement a déjà procédé à un prêt de ce type au Burkina Faso.

Pour un recentrage thématique

D'une manière générale, l'hégémonie de la Banque dans le domaine des politiques de développement tient moins à son importance financière qu'à son influence intellectuelle et à sa capacité à intervenir dans tous les secteurs d'activité. Cet élargissement atteint toutefois ses limites et la question du recentrage du champ thématique de la Banque se pose avec acuité.

L'élargissement progressif du champ de la Banque

Depuis sa création, la Banque a progressivement étendu le champ thématique de ses activités sans jamais revenir en arrière. Ce processus d'élargissement (entamé véritablement par McNamara) a connu une poussée à partir du milieu des années 1990 pendant l'ère Wolfensohn, la Banque manifestant un intérêt pour des nouveaux champs très divers, parfois à la demande de ses actionnaires (changement climatique). Ce processus a aussi empiété sur les domaines de compétence des agences des Nations unies. La question de la définition du champ thématique de la Banque doit donc être posée, en relation avec le rôle des autres agences multilatérales en particulier.

L'élargissement progressif de l'action de la Banque s'explique d'abord par la prise de conscience des multiples dimensions de la pauvreté et du développement ; il a été autorisé par la faiblesse des agences spécialisées des Nations unies, qui ne peuvent véritablement jouer de rôle important dans leur domaine de compétence, ni du point de vue de la formulation des politiques, ni dans l'aide à la mise en œuvre de ces politiques. L'exemple de l'éducation, où la Banque a progressivement évincé l'UNESCO, est significatif à cet égard.

Du point de vue stratégique, cet élargissement a permis de positionner la Banque sur tous les principaux sujets et de la rendre

incontournable en matière de développement. Il a également permis de répondre aux critiques émises envers ses politiques : en devenant l'avocate des pauvres sur les questions de commerce international en particulier (à propos de l'OMC), la Banque a cherché à se démarquer de son image d'agent des pays riches (en critiquant par exemple les subventions américaines sur le coton).

En même temps, la Banque a perdu depuis la fin de l'ajustement structurel une partie de son leadership sur les questions de développement. C'est le cas sur les questions d'efficacité et de coordination de l'aide où l'OCDE a pris la direction des avancées normatives avec la Déclaration de Paris [OCDE, 2005]. C'est également le cas sur les questions instrumentales, où les innovations ne viennent plus de la Banque (aide budgétaire globale, prêts directs aux collectivités locales, prêts contracycliques, etc.). Avec la poursuite de l'élargissement de l'OCDE aux grands pays émergents (*cf.* l'adhésion prévue à terme de la Chine, de la Russie, etc.), engagé dans les années 1990, se profile ainsi l'émergence d'un pôle alternatif de réflexion sur les principes et les modalités de l'aide au développement.

Au total, l'élargissement continu du champ des missions de la Banque atteint dans une certaine mesure ses limites. Une seule institution ne peut prétendre couvrir tous les domaines, d'autant plus que l'institution en question est avant tout composée d'économistes et que son mandat lui impose de se centrer sur la réalisation de projets.

La nécessaire définition de priorités

La question du recentrage stratégique de la Banque revient de manière récurrente et les présidents de la Banque s'y sont tous engagés depuis les années 1990 sans toutefois mettre en œuvre ces engagements. Dès sa nomination à la présidence de la Banque en 2007, Zoellick a proposé six thèmes stratégiques pour l'institution :

- *lutte contre la pauvreté* dans le cadre de l'AID avec une priorité à l'Afrique subsaharienne, dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ;

- *soutien aux États fragiles* (dont beaucoup sont en Afrique) qui, compte tenu de la situation difficile de leurs institutions et de la gouvernance, posent un défi à l'efficacité de l'aide ;

- *définition d'un modèle opérationnel plus différencié* pour les pays à revenu intermédiaire où intervient la BIRD (services financiers, rôle de consultation, etc.) ;

- *promotion des biens publics globaux*, en coopération avec les organismes spécialisés, avec une priorité à la lutte contre le sida et à la prise en compte de l'impact du changement climatique ;
- *aide au développement du monde arabe*, qui affronte des tensions sociales aggravées par le manque d'emplois des jeunes ;
- *investissement dans le rôle de banque de savoirs*, dans le but d'aider à traiter les cinq thèmes précédents.

Ces thèmes reprennent de manière édulcorée ceux proposés par le rapport Bourguignon [Banque mondiale, 2007b] en ajoutant dans la liste les pays arabes pour répondre à une priorité géopolitique américaine (et en enlevant en sens inverse les questions sensibles d'équité de la croissance). À supposer qu'elle soit mise en œuvre, cette stratégie imposera à la Banque une réflexion spécifique sur les problèmes posés : soutenabilité de la croissance dans des pays vulnérables aux chocs externes (en coordination avec le FMI), gestion de la rente dans les pays exportateurs de matières premières (pétrole en particulier), maladies (sida, malaria, etc.), renforcement des institutions, etc. Ceci nécessite en particulier d'accroître l'effort de recherche sur l'Afrique subsaharienne qui est notoirement insuffisant, pour des raisons de prestige et de manque de données statistiques (*cf.* chapitre iv). Comme l'a souligné le rapport d'évaluation de la recherche menée à la Banque [Banerjee *et al.*, 2006], une plus grande participation des chercheurs des PED et un meilleur dialogue avec eux pourraient aussi favoriser la compréhension de ces questions. La nomination en 2008 du Chinois Lin comme économiste en chef de la Banque (le premier venant d'un PED) va dans ce sens.

Pour une Banque productrice de biens publics globaux ?

La Banque intervient depuis quelques années dans le domaine des biens publics globaux (santé, environnement, etc.) et plusieurs voix se sont élevées pour proposer de centrer l'action de la Banque sur ce thème [IFIAC, 2000 ; Birdsall, 2006]. La quantité des investissements nécessaires pour produire ces biens (par exemple, l'invention d'un vaccin contre la malaria) avec un profit individuel incertain est si importante qu'il est nécessaire de mutualiser les financements, ce qui est précisément la justification de l'existence d'agences multilatérales telles que la Banque.

Cette implication ne peut qu'aller de pair avec la définition de priorités stratégiques, tant la liste des biens publics globaux est

longue. Une telle orientation va aussi dans le sens d'accroître le rôle de « banque des savoirs », domaine qui peut également être considéré comme un bien public global (y compris pour la production d'informations statistiques, où la question de la division du travail entre Nations unies et IBW se pose).

L'intervention de la Banque dans la production de biens publics globaux recouvre les missions des agences spécialisées des Nations unies, auxquelles se superposent des fonds mondiaux *ad hoc* (Fonds pour le sida, etc.). En principe, les institutions de Bretton Woods, la Banque en particulier, font partie du système des Nations unies et devraient donc systématiquement se coordonner avec les agences spécialisées (PNUD, UNESCO, OMS, etc.) quand elles interviennent dans leur domaine. Tel n'est pas le cas dans la pratique, où existent plutôt des relations de concurrence inégale du fait de la puissance hégémonique (financière, intellectuelle, etc.) de la Banque. Alors que le PNUD prétend jouer le rôle de coordination des bailleurs de fonds compte tenu de son appartenance aux Nations unies, ce rôle est en fait quasi systématiquement joué par la Banque (au moins dans les pays à bas revenu) et cette dernière a souvent repris à son compte pour se les approprier les concepts lancés par le PNUD (développement humain, lutte contre la pauvreté, etc.).

D'une manière générale, la Banque s'est construite et renforcée en bénéficiant de la faiblesse de l'Organisation des Nations unies dont elle se considère comme autonome. Les États-Unis ont ainsi systématiquement privilégié les organisations dont ils pouvaient influencer largement la politique, comme la Banque mondiale, au détriment de celles qui leur échappaient, comme les Nations unies (*cf.* les conditions de création de l'AID décrites dans le chapitre II). À terme, un renforcement des agences spécialisées des Nations unies est indispensable pour permettre d'engager une relation plus équilibrée et plus enrichissante entre les agences multilatérales de développement.

Comment améliorer la gouvernance de la Banque ?

La gouvernance de la Banque est unanimement décriée et sa réforme est depuis longtemps à l'ordre du jour. Renforcer la légitimité de la Banque et sa responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des pays membres est important pour trois raisons : d'abord, il y va de la survie de l'organisation à terme (sinon la critique sera trop forte), c'est également une question morale et d'équité

internationale, enfin, c'est un moyen d'améliorer l'efficacité des interventions de la Banque. Il est tout de même paradoxal que la Banque mondiale prône les concepts de bonne gouvernance, d'insertion des pauvres (*empowerment*), de responsabilité démocratique (*accountability*) et de transparence sans se les appliquer !

Pour une meilleure représentation des PED

La répartition des voix au sein du Conseil d'administration de la Banque, qui accorde un poids prépondérant aux grands pays industrialisés, fait partie des principales critiques adressées à la Banque. Les sept plus grandes puissances détiennent ainsi 43 % des voix et les cent soixante-dix-sept pays restants se partagent à peine plus de la moitié restante. Les États-Unis disposent d'un pouvoir important qui tient à des raisons historiques et qui est renforcé par la localisation du siège de la Banque aux États-Unis. L'Europe est surreprésentée (neuf administrateurs sur vingt-quatre) si on tient compte de son poids économique et en termes de population au niveau mondial. La question de la représentation unique de l'Europe à travers un seul administrateur est un serpent de mer. Elle ne pourra probablement être réglée indépendamment de celle de la représentation de l'Union européenne dans les grandes instances internationales (G8) et dépend donc aussi des modalités de la construction européenne.

Non seulement les PED sont sous-représentés globalement mais leur participation relative est très éloignée de leur puissance économique. Le problème est que la répartition des voix devrait suivre l'évolution de l'économie mondiale depuis les dernières décennies, ce qui n'a pas été le cas. Bien sûr, les difficultés rencontrées par les institutions des Nations unies où chaque pays dispose d'une même voix encouragent ceux qui militent pour un maintien du système actuel. La domination des pays riches au sein de la Banque est même considérée comme la condition pour que ces pays continuent à lui apporter son soutien [Birdsall, 2006].

Un argument financier est souvent avancé pour justifier la surreprésentation des pays riches : « Ce sont eux qui financent la Banque. » Ceci étant, il est nécessaire de différencier entre PRI et PMA car le problème de la représentation se pose différemment pour ces deux groupes de pays du strict point de vue financier :

— les grands pays émergents sont les principaux emprunteurs de la BIRD et donc ceux qui lui apportent l'essentiel de ses

Réduire l'influence déterminante des États-Unis au sein de la Banque mondiale

Depuis sa création, l'influence des États-Unis a été déterminante au sein de la Banque mondiale [Gwin, 1997 ; Toussaint, 2006]. Le poids dominant des États-Unis tient à trois principaux facteurs :

- les États-Unis sont le premier actionnaire et ont réussi à garder un droit de veto sur toutes les décisions importantes, malgré la diminution progressive de leur part dans le capital ;

- ils choisissent le président sans aucune concertation. Les pressions du Trésor américain ont d'autant plus d'influence que les États-Unis seuls décident de la nomination du président et du renouvellement éventuel de son mandat ;

- le siège de l'institution se situe à Washington (à l'origine, pour échapper aux grandes banques installées à New York), à proximité immédiate de la Maison-Blanche et du Trésor américain qui peuvent donc intervenir plus aisément.

L'influence américaine se manifeste d'abord dans les politiques menées par la Banque. Les virements de bord de l'institution ont ainsi souvent suivi les élections présidentielles américaines. L'exemple le plus flagrant est celui du lancement de l'ajustement

structurel au début des années 1980 suite à l'élection de Reagan, qui s'est traduite par la nomination d'un nouveau président et d'un chef économiste en rupture avec la période précédente. L'influence idéologique provient également de la composition du personnel, formé généralement dans les universités américaines, et de l'utilisation exclusive de l'anglais comme langue de travail (les deux éléments étant évidemment liés).

L'influence américaine est également visible dans l'allocation géographique des financements. Au cours de son histoire, le choix des pays aidés par la Banque ou au contraire de ceux sur liste noire a souvent été inspiré par les États-Unis. Ainsi le Vietnam a été soumis à un embargo de la Banque pendant près de deux décennies (1975-1993) à la demande des États-Unis. L'aide au Chili s'est interrompue sous le régime socialiste du président Allende avant de reprendre aussitôt après le coup d'État du général Pinochet (1973), instaurant une dictature sanglante, etc.

Réduire cette influence passe notamment par l'adoption d'un nouveau mode de désignation des présidents de la Banque, par la suppression de ce droit de veto américain et par un renforcement de la capacité d'influence de l'Union européenne et des PED. C'est une condition nécessaire pour accroître la légitimité de la Banque à terme.

ressources et de ses profits ; il n'y a aucune raison pour que ceux-ci ne soient pas plus associés aux décisions. L'exemple de la BID, où il existe une parité totale entre pays développés et en développement, est ainsi à méditer ;

- dans le cas des PMA, les pays riches peuvent considérer que ce sont leurs dons qui financent (sous forme d'allocations périodiques) les interventions de l'AID dans leur pays, et que ceci justifie leur poids décisionnel.

Cette différenciation des modes de financement de la Banque justifierait éventuellement une différenciation des structures décisionnelles avec deux poids différents de chaque pays à la BIRD et à l'AID, une option préconisée notamment par Birdsall [2006]. Plus généralement, il n'existe aucune raison pour que la répartition des voix (ou des parts en capital) soit fixée de manière quasi identique à la Banque et au FMI, compte tenu des missions différentes exercées par les deux institutions.

Quoi qu'il en soit, la répartition du capital entre les actionnaires devrait être plus cohérente avec le poids économique de chaque pays, et la formule fixant cette répartition plus transparente (il a été impossible aux auteurs de cet ouvrage d'obtenir la formule en question, malgré de nombreuses démarches). Mais les pays développés se sont refusés jusqu'à présent à accéder aux demandes des PED allant dans ce sens, au-delà de modifications marginales de la répartition du capital (augmentation du poids de la Chine et de quelques pays émergents en 2008).

Pour un plus grand pouvoir des actionnaires

Le fonctionnement de la Banque souffre traditionnellement du déséquilibre entre un conseil d'administration représentant les pays membres mais sans pouvoir réel et un président sans légitimité qui dispose de la réalité du pouvoir.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration de la Banque réduit son importance et sa capacité à influencer sur les décisions stratégiques. Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs permanents et se réunit de manière hebdomadaire pour suivre la gestion au jour le jour de la Banque (il doit approuver chaque prêt, quelle que soit sa taille). Mais son influence réelle sur l'organisation est limitée et les grandes décisions se prennent en dehors. Le fait que les gouverneurs de la Banque (ministres des Finances généralement) ne se réunissent qu'une fois par an lors de l'assemblée générale de l'institution empêche un suivi de son activité.

Le mode de nomination du président de la Banque par le président des États-Unis, sans qu'aucune concurrence ait lieu, est unanimement décrié. Une procédure concurrentielle d'appel à candidatures devrait être lancée. Le PNUD a d'ores et déjà engagé une procédure collective de recrutement de son responsable par un comité *ad hoc*. Le mode actuel de nomination du président, sans que le Conseil d'administration ait son mot à dire sauf pour entériner une décision prise ailleurs, réduit le pouvoir de ce

conseil et accroît celui de l'équipe de direction. D'ailleurs, les réorientations stratégiques de la Banque ont été généralement impulsées par le président de la Banque et son administration, parfois même contre la volonté du Conseil d'administration (*cf.* le cas du lancement des politiques d'ajustement structurel). De la même manière, la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir dans tel ou tel pays a généralement été prise par le président sans aucun contrôle extérieur [Kapur, 2002].

Il ne s'agit certainement pas de rendre le président impuissant mais de faire en sorte que le Conseil d'administration puisse véritablement jouer son rôle. La démission de Wolfowitz en 2007 est la première dans l'histoire de la Banque imposée par son conseil d'administration. Elle pourrait renforcer le pouvoir de ce dernier, sachant que seul un changement de structure (mais aussi de représentativité des pays) pourrait véritablement changer l'équilibre des pouvoirs.

Ces questions d'organisation posent la question de la responsabilité de la Banque vis-à-vis des pays membres et de leurs populations. Du côté politique, accroître la responsabilité de la Banque passe par un meilleur contrôle exercé par les pays membres, à la fois à travers un suivi éventuellement plus direct des gouverneurs et aussi de la part des institutions représentatives dans ces pays eux-mêmes. Mais, comme le montre la théorie politique des organisations internationales, les organisations internationales souffriront toujours d'un déficit démocratique [Kapur, 2002]. Du point de vue financier, la Banque, au moins jusque dans un passé récent, n'a jamais eu à assumer les conséquences de ses erreurs, puisque tous ses prêts avaient toujours été remboursés intégralement. L'annulation des dettes multilatérales décidée en 2006 (même si elle est partielle en pratique) introduit pour la première fois la notion de responsabilité de la Banque et des IBW, en plaçant celles-ci au niveau des autres agences d'aide.

Faut-il réinventer la Banque mondiale ?

La crise de légitimité de la Banque et ses dysfonctionnements internes vont-ils déboucher sur une « réinvention » de la Banque à court terme, selon le titre de l'ouvrage de Pincus et Winters [2002], que beaucoup appellent de leurs vœux ?

Une évolution positive

Depuis les années 2000, la Banque a fait montre d'une certaine capacité (bien que tardive et sous la pression) à reconnaître ses erreurs et à réorienter en partie son action.

Sur le front du contenu des politiques, le tournant de la lutte contre la pauvreté et de la prise en compte de l'économie politique des réformes, après l'ère de l'ajustement structurel et ses résultats pour le moins mitigés, est à mettre à son actif. Officiellement, le consensus de Washington est mort. Au sacro-saint leitmotiv « stabiliser, privatiser, libéraliser » qui en constituait la base, appliqué sans discernement en tout temps et en tout lieu, s'est substitué un discours plus pragmatique. L'ouvrage édité par la Banque sur les enseignements d'une décennie de réforme dans les années 1990 [Banque mondiale, 2005b] fait date dans cette veine autocritique. Il renonce à promouvoir un modèle unique de développement accompagné de formules toutes faites, plaide en faveur d'une posture plus humble, appelant à la mise en œuvre de politiques plus diversifiées, modestes et expérimentales, et à s'intéresser plus sérieusement aux institutions.

Ce retour (auto)critique pour repenser les stratégies de développement mérite d'autant plus d'être souligné qu'il est peu courant. Il contraste très fortement avec une étude similaire, centrée sur les pays latino-américains, publiée au même moment par le FMI [Singh *et al.*, 2005]. Pour cette dernière, la responsabilité de l'échec, reconnu à demi-mot, n'est pas imputée aux politiques, mais aux gouvernements des PED, qui n'ont ni été assez loin dans les réformes ni fait assez bien. La stratégie de la Banque est également plus satisfaisante que celle promue par le Projet du Millénaire des Nations unies [Sachs, 2005]. Ce Projet, en prônant un accroissement massif de l'investissement public et de l'APD, en revient au monisme des causes du sous-développement (pénurie de capital) et aux vieilles antiennes du *big push*.

À l'actif également de la Banque, une certaine diversité interne, l'existence de débats d'idées contradictoires, ainsi que de sérieux efforts pour s'engager dans une réflexion stratégique à moyen terme (*cf.* le rapport Bourguignon, 2007, mentionné ci-dessus). Ici encore, le FMI fait figure de contrepoint saisissant dans ce domaine.

Sur le front de la mise en œuvre des politiques, depuis les années 1990 et sous l'impulsion de Wolfensohn, la Banque a cherché à répondre aux critiques en pratiquant une politique d'ouverture. Un dialogue a été engagé avec les acteurs sociaux du

Nord et du Sud (cf. chapitre III pour les processus participatifs), avec la volonté affichée d'enrichir et d'influencer les politiques de la Banque. Cette ouverture a été réelle et en direction de nombreux acteurs : chercheurs, avec en particulier le lancement d'un réseau mondial de recherche sur le développement à son initiative (GDN pour *Global Development Network*) et l'organisation de conférences économiques de la Banque dans les PED, parlementaires, avec la création d'un réseau mondial, le *Parliamentary Network on the World Bank*, organisations non gouvernementales, étudiants, etc. Une plus grande transparence a aussi été visée dans le domaine de la diffusion des informations et des publications, en particulier en ce qui concerne la diffusion des rapports d'évaluation interne rédigés par le GEI. Cet effort réel de transparence connaît cependant de fortes limites : rappelons ici par exemple l'opacité totale du mode de détermination des parts en capital des actionnaires de la Banque, sujet pourtant stratégique s'il en est. D'une manière générale, il convient de relativiser la portée de ces changements, dans la mesure où les conditions d'un véritable *aggiornamento* ne semblent pas réunies.

Les blocages internes

En dépit d'une certaine pluralité de vues, la Banque n'est pas ouverte à tous vents, le débat reste encadré et *in fine* les décisions bureaucratiquement (et idéologiquement) conditionnées. Le mode de recrutement des fonctionnaires sortis des grandes universités (principalement américaines), doublé d'un processus d'autosélection des candidats, conduit à une grande convergence de culture « économique » en dépit d'origines nationales très diverses. De plus, le fonctionnement hiérarchique même de l'institution favorise la domination du « politiquement correct » et finit par écraser les voix discordantes. L'éviction en 2000-2001 de Kanbur et de Stiglitz (pourtant loin d'être des économistes hétérodoxes) est là pour nous le rappeler. Ce sont d'ailleurs probablement ces caractéristiques qui sont à l'origine de sa relative efficacité et qui confèrent à la Banque une grande continuité en dépit des changements thématiques et des nombreuses restructurations internes.

L'ouverture de la Banque est donc relative : certes, diverses sensibilités s'y expriment mais toujours dans le cadre de l'économie dominante, comme le montre clairement la composition des chercheurs du département de la recherche et des *Documents de travail* qu'ils publient. L'ouverture récente à l'économie politique des

réformes, la mise en avant de nouveaux concepts jusque-là considérés comme extra-économiques, qui aurait naturellement dû conduire au recrutement de politistes ou de spécialistes de sciences sociales autres que l'économie, n'ont pas changé la donne.

L'ouverture de la Banque est confrontée à une triple difficulté interne :

- d'une part, les nouvelles idées sont loin d'être systématiquement appliquées sur le terrain, et rien ne prouve que des changements significatifs aient été opérés à l'échelle des projets [Rodrik, 2006] ; ce passage est d'autant plus difficile que, aux échelons hiérarchiques intermédiaires et supérieurs, nombreux sont ceux qui revendiquent encore le consensus de Washington ;

- d'autre part, les économistes qui constituent le gros des troupes de la Banque ne sont probablement pas les mieux placés pour formuler et conduire les réformes institutionnelles préconisées (cf. notamment l'échec de la réforme des services publics) ;

- enfin, il existe un hiatus entre l'entrée de la Banque « en économie politique » et son absence de mandat politique ; non qu'elle n'intervînt pas dans le champ politique précédemment, mais la prise en compte explicite des aspects sociopolitiques du développement rend la position officielle d'« apolitisme » impossible à tenir ; d'ailleurs, la question du bien-fondé de l'ouverture au champ politique reste ouverte, si l'on s'en tient à l'usage qui en a été fait au nom de la démocratie lors de l'intervention militaire américaine en Irak.

Le fait que la Banque continue sa démarche de recherche perpétuelle d'élèves modèles montre qu'elle navigue à vue et surtout que la tentation de mettre en avant un modèle illustrant le bien-fondé de ses politiques demeure irrésistible, malgré les déclarations selon lesquelles « chacun doit suivre sa voie ». Trop souvent, elle est conduite à convoquer des cas d'école au succès éphémère [Lafourcade, 2005], comme par exemple l'Argentine au début des années 2000, avant son effondrement, ou des pays à croissance rapide mais dont les politiques publiques sont loin d'être conventionnelles. C'est le cas de la Chine et du Vietnam (en passant sous silence la contribution à leurs performances des politiques hétérodoxes menées par ces pays).

Le manque de volonté de changement de la part des grands pays

La transformation de la Banque ne dépend pas que (et peut-être même pas essentiellement) d'elle-même, mais de l'ensemble de la communauté internationale. Or, sur ce plan, il n'existe ni de

leadership de la part des grandes puissances (États-Unis, Union européenne, etc.) ni de volonté ferme de changement susceptible de déboucher sur des modifications fondamentales. D'ailleurs, pour les agences de développement aussi bien multilatérales que bilatérales, la Banque reste un modèle. L'ambition affichée de nombre d'entre elles est de s'inspirer de son exemple, à leur échelle respective (*cf.* l'exemple emblématique de l'AFD en France). L'absence d'alternative crédible réduit les incitations en faveur du changement. En outre, malgré les déclarations d'intentions, les pays développés se montrent peu empressés de changer une donne qui réduirait leur pouvoir. Les dernières nominations à la tête des deux IBW (Strauss-Kahn au FMI et Zoellick à la Banque en 2007) constituent une bonne illustration du *statu quo* en vigueur.

En fait, la question n'est pas propre à la Banque ni aux institutions financières internationales, mais touche plus largement l'aide au développement, qui souffre d'un désintérêt de la part des pays riches malgré les déclarations d'intentions (l'accroissement des ressources de l'AID constituant une exception). En l'absence perçue de péril majeur, les engagements systématiquement martelés d'une remontée significative de l'APD depuis le début du millénaire tardent à se concrétiser. Ainsi, l'accroissement observé dans la première moitié des années 2000 s'explique pour sa plus grande part par des allègements de dette et le financement des opérations de reconstruction en Irak et en Afghanistan.

Finalement, les rapports de force en présence aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'intérieur de l'institution rendent peu probable une réforme substantielle de la Banque mondiale dans un avenir prévisible. Seule une crise globale majeure pourrait remettre radicalement en cause le rôle et les modalités d'intervention de la Banque, et entraînerait plus largement d'ailleurs un remodelage de l'architecture de l'ensemble des institutions internationales. D'un point de vue historique, c'est bien dans ces conditions extrêmes que s'est opéré ce type de bouleversement dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale.

Une flambée durable du cours des matières premières et la persistance d'une grave crise alimentaire, avec ses effets dévastateurs dans les pays les plus pauvres et son cortège de protestations, pourraient en dessiner les prémices. À plus long terme, une poussée du terrorisme international, un essor des migrations Sud-Nord ou les effets attendus du réchauffement climatique pourraient également contribuer à cette « grande transformation ».

Conclusion

Dans cet ouvrage, nous avons présenté les principales missions de la Banque et dressé quelques éléments de bilan de ses activités. La structure protéiforme de la Banque rend cet exercice délicat, d'autant plus que — comme on l'a vu — le périmètre et la forme de ses activités évoluent en permanence. Qui aurait pu imaginer que la banque de développement créée subrepticement à Bretton Woods aurait pu prendre une telle importance dans le monde du développement en quelques décennies ? L'addition de nouveaux organismes comme autant de strates successives a ainsi progressivement modifié l'équilibre entre les principales missions, de sorte qu'il est souvent difficile de distinguer le cœur de l'activité, lui-même en perpétuelle évolution : depuis les années 1960, l'essor des prêts aux pays pauvres dans le cadre de l'AID est progressivement venu diversifier du point de vue thématique et géographique le portefeuille de la Banque, auparavant limité aux prêts de la BIRD pour des projets ; depuis les années 1990, la croissance rapide des financements de la SFI au secteur privé modifie encore une fois le poids des différentes activités au sein du groupe. De la même manière, les années Wolfensohn ont amené la Banque à se saisir de toutes les grandes questions du développement, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, des grandes épidémies, du réchauffement climatique, de l'organisation du commerce international, etc.

Malgré sa taille importante, la plasticité de la Banque apparaît remarquable puisque celle-ci a réussi à s'adapter continuellement aux transformations économiques des PED et de leurs besoins, tout en trouvant au fur et à mesure de nouvelles justifications à son action. Une véritable culture du changement irrigue ainsi la Banque où le leitmotiv est : « Nous sommes dans un processus d'apprentissage » (*It is a learning process*).

À chaque fois et dans tous les domaines où elle intervient, la Banque a su transformer ses échecs pour définir de nouveaux paradigmes qu'elle a défendus avec la même force de conviction. On est ainsi passé de l'ère des grands projets d'infrastructures à celle de l'ajustement structurel puis de la lutte contre la pauvreté. Les approches sectorielles ont subi des métamorphoses de même ampleur : le secteur agricole a d'abord été considéré comme obsolète avant de devenir une priorité des années 1970 et 1980 dans le cadre des programmes ruraux intégrés puis des réformes institutionnelles de l'ajustement structurel, puis d'être à nouveau négligé et enfin redécouvert à la fin des années 2000. De tels revirements peuvent aussi être observés dans le domaine des politiques d'infrastructures, d'éducation, etc.

En même temps, la Banque mondiale, avec les autres acteurs de l'aide au développement, a contribué aux progrès obtenus par les PED depuis le milieu du siècle dernier, même s'il est manifestement difficile de séparer la part de chacun dans ces résultats, au-delà de l'évaluation de l'impact de projets particuliers. Ces progrès sont souvent remarquables, que ce soit en termes de revenu par habitant, d'espérance de vie, d'éducation, etc. Toutefois, force est de constater que les pays qui ont le mieux réussi, à savoir les pays émergents asiatiques, sont précisément ceux qui — tout en bénéficiant de leurs financements — n'ont pas suivi les modèles préconisés par la Banque et les autres institutions internationales. À l'inverse, pour les pays les plus dépendants de la Banque, en Afrique notamment, le fait d'avoir suivi relativement fidèlement ses politiques ne les a pas empêchés de demeurer dans une trappe à pauvreté dont ils peinent à sortir. Ces échecs imposent de ne pas oublier le fait que les problèmes de développement restent très difficiles à appréhender et que personne, pas plus la Banque mondiale que d'autres, ne détient de clé universelle.

Finalement et à l'instar des autres organisations internationales, la Banque mondiale souffre d'une crise de légitimité. La demande en provenance des pays émergents diminue car ceux-ci ont accès aux capitaux privés. Du côté de l'offre de crédits, on a assisté à une baisse de l'aide dans les années 1990 qui a affecté la Banque. Depuis la chute du mur de Berlin, de nouvelles justifications ont dû être trouvées pour l'aide au développement en général comme pour celle apportée par la Banque. La fixation des OMD est venue apporter cette justification et un objectif mobilisateur pour les prochaines années, qui a permis une

remontée modeste de l'aide au développement et de la générosité des donateurs envers la Banque dans le cadre de l'AID.

Au-delà des questions financières, une réforme de la Banque et plus particulièrement de sa gouvernance est plus que jamais à l'ordre du jour, tant il est vrai que son mode de fonctionnement, fondé sur un rôle prédominant des pays riches et son articulation avec les autres acteurs du développement, n'est plus adapté au monde actuel. D'une manière générale, l'élargissement continu du champ d'activité rend de plus en plus difficile la coexistence délicate des trois différentes fonctions — financière, aide au développement et recherche —, sachant que les deux dernières de ces fonctions ont été mises jusqu'à présent fondamentalement au service de la première d'entre elles. Ces enjeux dépassent ceux d'une réforme de la Banque de l'intérieur et sont de la responsabilité de tous ses membres, et notamment des pays industrialisés qui y détiennent le pouvoir actuellement.

Mais la réforme de la Banque ne peut se faire toute seule. Alors que le monde prend de plus en plus conscience des interdépendances étroites entre tous les pays dans tous les domaines, l'enjeu des réformes concerne en fait l'ensemble des institutions de Bretton Woods et plus généralement l'architecture de la gouvernance mondiale qui a été définie au sortir de la Seconde Guerre mondiale et qui n'a qu'à peine évolué depuis.

Liste des sigles et abréviations

ABCDE	Annual Bank Conference on Development Economics
AFD	Agence française de développement
AID	Agence internationale pour le développement
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
APD	Aide publique au développement
ARPP	Annual Review of Portfolio Performance
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
BIT	Bureau international du travail
CARP	Crédit d'aide à la réduction de la pauvreté
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CFA (franc)	Franc de la Communauté financière africaine
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
DCPE	Document cadre de politique économique
DEC	Development Economics, Banque mondiale
DFID	Department for International Development
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
FAO	Food & Agricultural Organisation (Organisation agricole et alimentaire mondiale)
FMI	Fonds monétaire international
G8	Groupe des huit nations les plus industrialisées
GDN	Global Development Network
GEI	Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale (ex-OED)
FAS/FASR	Facilité d'ajustement structurel (renforcée)
INS	Institut national de statistique
IRAI	IDA Resource Allocation Index
LSMS	Living Standards Measurement Studies
MCC	Millenium Challenge Corporation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OED	Organisme d'évaluation du développement
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement.

ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
PAS/PASS	Plan d'ajustement structurel (sectoriel)
PCI	Programme de comparaison internationale des prix
PED	Pays en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRI	Pays à revenu intermédiaire
SFI	Société financière internationale
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté.
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
UNICEF	United Nations Children's Fund
WDI	World Development Indicators
WDR	World Development Report
WGI	World Governance Indicators

Repères bibliographiques

- AGLIETTA M. et MOATTI S. [2000], *Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Economica, Paris.
- ARNDT C. et OMAN C. [2006], *Uses and Abuses of Governance Indicators*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- ASSIDON E. [2000], *Les Théories économiques du développement*, La Découverte, « Repères », Paris (1^{re} éd. 1992).
- BANERJEE A., DEATON A., LUSTIG N. et ROGOFF K. [2006], *An Evaluation of World Bank Research, 1998-2005*, Banque mondiale, Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE [1993], « The East Asian miracle : economic growth and public policy », *A World Bank Policy Research Report*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- [1995], « Bureaucrats in business. the economics and politics of government ownership », *A World Bank Policy Research Report*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- [1997], « L'État dans un monde en mutation ». *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*, Banque mondiale, Washington D.C.
- [1998], « Assessing Aid. What works, what doesn't, and why », *A World Bank Policy Research Report*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- [2001], *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*, « Combattre la pauvreté », Eska, Paris.
- [2002], « Globalization, growth, and poverty. Building an inclusive world economy », *A World Bank Policy Research Report*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- [2003], *Rapport sur le développement dans le monde 2004*, « Mettre les services de base à la portée des pauvres », Banque mondiale, Washington D.C.
- [2005a], *Guide de la Banque mondiale*, De Boeck, Bruxelles.
- [2005b], *Economic Growth in the 1990s. Learning from a Decade of Reform*, The World Bank Policy Research, Washington D.C.
- [2007a], *World Development Report 2008*, « Agriculture », Oxford University Press, Oxford/New York.

- [2007b], *Meeting the Challenges of Global Development : A Long-Term Strategic Exercise for the World Bank Group*, Banque mondiale, Washington D.C., octobre.
- BANQUE MONDIALE et FMI [2005], *2005 PRS Review ; Balancing Accountabilities and Scaling Up Results*, Banque mondiale, Washington D.C.
- [2008], *Global Monitoring Report 2008*, Banque mondiale, Washington D.C.
- BECKER G. [1981], *A Treaty on the Family*, Harvard University Press, Cambridge.
- BERG E. (dir.) [1981], *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale, Washington D.C.
- BHALLA S. [2002], *Imagine There's No Country : Poverty, Inequality and Growth in the Era of Globalization*, Institute for International Economics, Washington D.C.
- BIRDSALL N. (dir.) [2006], *Rescuing the World Bank. A CGD Working Group Report & Selected Essays*, Center for Global Development, Washington D.C.
- BURNSIDE C. et DOLLAR D. [1997], « Aid, Policies, and Growth », *Policy Research Working Paper*, n° 1777, Development Research Group, Banque mondiale, Washington D.C.
- [2000], « Aid, policies and growth », *American Economic Review*, vol. 90, n° 4, p. 847-868.
- [2004], « Aid, policies and growth : revisiting the evidence », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3251, Banque mondiale, Washington D.C.
- CHARNOZ O. et SEVERINO J.-M. [2007], *L'Aide publique au développement*, La Découverte, « Repères », Paris.
- CHEN S. et RAVALLION M. [2007], « Absolute poverty measures for the developing world, 1981-2004 », *Review of Economics and Statistics*.
- CHENERY H. B. et al. [1974], *Redistribution et Croissance*, PUF, Paris, trad. fr. 1977.
- CHENERY H. B. et STROUT A. M. [1966], « Foreign assistance and economic development », *American Economic Review*, n° 56, p. 149-179.
- CHRISTIN I. [1995], *La Banque mondiale*, PUF, « Que sais-je ? », Paris.
- CLEMENS M. A., KENNY C. A. et MOSS T. J. [2007], « The trouble with the MDGs : confronting expectations of aid and development success », *World Development*, vol. 35, n° 5, mai, p. 735-751.
- CLING J.-P. [2006], « Commerce, croissance, pauvreté et inégalités dans les PED : une revue de littérature », *Document de travail DIAL*, n° 7.
- CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. (dir.) [2003], *Les Nouvelles Stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, 2^e édition, Economica/IRD, Paris.
- CLING J.-P., VREYER Ph. de, RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. [2004], « La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté : le rôle des inégalités », *Revue française d'économie*, vol. XVIII, n° 3, janvier, p. 187-237.
- COGNEAU D. et NAUDET J.-D. [2007], « Who deserves aid ? Equality of opportunity, international aid, and poverty reduction », *World*

- Development*, vol. 35, n° 1, janvier, p. 104-120.
- COHEN D., JACQUET P. et REISEN H. [2006], « Au-delà de la controverse prêts ou dons : Comment utiliser la dette pour le développement ? », *Revue d'économie du développement*, vol. 20, n° 2/3, p. 131-158.
- COLLIER P. et DOLLAR D. (2001), « Can the World cut poverty in half ? How policy reform and effective aid can meet international development goals », *World Development*, vol. 29, n° 11, p. 1787-1802.
- CORNIA G. A., JOLLY R. et STEWART F. (dir.) [1987], *L'Ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance*, Economica/UNICEF, Paris.
- COUSSY J. [2006], « L'économie politique à la Banque mondiale : la fin des exclusives ? », *L'Économie politique*, n° 30, avril, p. 7-20.
- DEATON A. (1997), *The Analysis of Household Surveys : A Microeconomic Approach to Development Policy*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- DEVARAJAN, S., DOLLAR D. et HOLMGREN T. [2001], *Aid and Reform in Africa. Lessons from Ten Case Studies*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DEVARAJAN S., SQUIRE L. et SUTHWART-NARUEPUT S. [1995], « Reviving Project Appraisal at the World Bank », *Policy Research Working Paper*, n° 1496, Policy Research Department Public Economics Division, Banque mondiale, Washington D.C.
- DOLLAR D. et KRAAY A. [2002], « Growth is good for the poor », *Journal of Economic Growth*, vol. 7, n° 3, septembre, p. 195-225.
- DOLLAR D. et LEVINE V. [2004], « The Increasing Selectivity of Foreign Aid, 1984-2002 », *Working Paper*, n° 3299, Banque mondiale, Washington D.C.
- DOMAR E.D. [1946], « Capital expansion, rate of growth and employment », *Econometrica*, n° 14, avril, p. 137-147.
- DUQUESNE P. [2006], « La politique anticorruption de la Banque mondiale », conférence à Transparency International, Paris, 6 novembre.
- EASTERLY W. [2001], *Les Pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?* Éditions d'Organisation, Paris, 2006.
- [2001], *IMF and World Bank Structural Adjustment Programs and Poverty*, The MIT Press, Cambridge/Londres.
- [2003], « Can foreign aid buy growth », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 17, n° 3, p. 23-48.
- [2006], *The White Man's Burden. Why The West's Efforts to Aid the Rest Have Done so much Harm and so little Good*, Oxford University Press, Oxford/New York.
- GHURA D., LEITE C.-A., et TSANGARIDES C. [2002], « Is Growth Enough ? Macroeconomic Policy and Poverty Reduction », *Working Paper*, n° 02/112, FMI, Washington D.C., juillet.
- GROSH M. et GLEWWE P. [2000], *Designing Household Survey Questionnaires for Developing Countries : Lessons from 15 Years of the Living Standards Measurement Study*, vol. 1, 2 et 3, The World Bank, Washington D.C.

- GWIN C. [1997], « US Relations with the World Bank, 1945-1992 », in KAPUR D., LEWIS J. P. et WEBB R. [1997], *The World Bank : Its First Half Century*, The Brookings Institution, Washington D.C., tome 2.
- HARROD R. [1939], « An essay in dynamic theory », *Economic Journal*, vol. 49, mars, p. 14-33.
- [1948], *Towards a Dynamic Economics : Some Recent Developments of Economic Theory and Their Application to Policy*, Macmillan, Londres.
- HIRSCHMANN A. O. [1958], *The Strategy of Economic Development*, Yale University Press, New Haven.
- IEG [2006a], *L'Assistance de la Banque mondiale liée au commerce 1987-2004*, Banque mondiale, Washington D.C.
- [2006b], *Annual Review of Development Effectiveness 2006 ; Getting Results*, Banque mondiale, Washington D.C.
- [2007], *World Bank Assistance to Agriculture in Sub-Saharan Africa. An IEG Impact Evaluation*, Banque mondiale, Washington D.C.
- IFIAC [2000], *Report of the International Financial Institution Advisory Commission* (« rapport Meltzer »), Congrès des États-Unis, Washington D.C.
- KANBUR R. [2005], « Réformer la formule : une modeste proposition pour inclure des critères de résultats dans les procédures d'allocation de l'aide de l'IDA », *Revue d'économie du développement*, n° 2-3, septembre, p. 79-108.
- KAPUR D. [2002], « The changing anatomy of governance of the World Bank », in PINCUS J. R. et WINTERS J. A. (dir.), *Reinventing the World Bank*, Cornell University Press, Ithaca.
- KAPUR D., LEWIS J. P. et WEBB R. [1997], *The World Bank : Its First Half Century*, The Brookings Institution, Washington D.C., 2 tomes.
- KAUFMANN D., KRAAY A. et MASTRUZZI M. [2007], « Governance Matters VI : Governance Indicators for 1996-2006 », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 4280, juillet.
- KLUGMAN J. (dir.) [2002], *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies*, World Bank, Washington D.C.
- KURTZ M. et SCHRANK A. [2007], « Growth and governance : models, measure, and mechanisms », *Journal of Politics*, vol. 69, n° 2, p. 538-554.
- LAFOURCADE O. [2005], « Lessons of the 1990s : a personal account », in GILL I. S. et PUGATCH T. (dir.), *At the Frontlines of Development : Reflections from the World Bank*, Banque mondiale, Washington D.C.
- LAUTIER B. [2001], « Sous la morale, la politique. La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté », *Politique africaine*, vol. 82, n° 2, p. 169-176.
- LENAIN P. [2004], *Le FMI, La Découverte*, « Repères », Paris (1^{re} éd. 1993).
- LEWIS W. A. [1954], « Economic development with unlimited supplies of labour », *Manchester School*, vol. 22, p. 139-191.
- LITTLE I. M. D. et MIRRIELES J. A. [1974], *Project Appraisal and Planning for Developing Countries*, Basic Books, New York.

- MALAN P. [2007], *Report on the External Review Committee on Bank-Fund Collaboration*, Banque mondiale et FMI, Washington D.C. (rapport du comité présidé par P. Malan).
- MIKESELL R. F. [1994], « The Bretton Woods debates : a memoir », *Essays in International Finance*, n° 192, Princeton University, Princeton, mars.
- MOSLEY P., HARRIGAN J. et TOYE J. [1991], *Aid and Power. The World Bank & Policy Based Lending*, Routledge, Londres/New York.
- MYRDAL G. [1968], *Asian Drama : An Inquiry into the Poverty of Nations*, Twentieth Century Fund, New York.
- NAUDET J.-D. [2003], « Réduire la dette ou réformer l'aide ? », in CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. (dir.), *Les Nouvelles Stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, 2^e édition, Economica/IRD, Paris, chapitre IX, p. 249-270.
- [2004], « La sélectivité : faux débats et vraies questions », *La Lettre des économistes de l'AFD*, n° 7, septembre-octobre.
- OCDE [2005], *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle*, OCDE, Paris.
- OED [1997], *Annual Review of Development Effectiveness 1997*, Banque mondiale, Washington D.C.
- [2004], *L'Initiative de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Une évaluation indépendante du soutien de la Banque mondiale*, Banque mondiale, Washington D.C.
- PASKAL A. [2000], *The Water Gods. The Inside Story of a World Bank Project in Nepal*, Vehicule Press, Montréal.
- PINCUS J. R. et WINTERS J. A. (dir.) [2002], *Reinventing the World Bank*, Cornell University Press, Ithaca.
- PNUD [2004], *La democracia en América latina, Hacia una democracia de ciudadanas y ciudadanos*, Aguilar, Altea, Alfaguara, Buenos Aires.
- POLANYI K. [1983], *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris (éd. originale 1944).
- PRITCHETT L. [1997], « Divergence big time », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, n° 3, p. 3-17.
- RAFFINOT M. [2008], *La Dette des tiers mondes*, La Découverte, « Repères », Paris (1^{re} éd. 1993).
- RAJAN R et SUBRAMANIAN A. (2005), « Aid and Growth : What Does the Cross-Country Evidence Really Show », *IMF Working Paper*.
- RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. [2003], « Les dispositifs existants de suivi de la pauvreté : les faiblesses des enquêtes classiques auprès des ménages », in CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. (dir.), *Les Nouvelles Stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, 2^e édition, Economica/IRD, Paris, chapitre XI, p. 307-333.
- [2006], « Peut-on se fier aux bases de données internationales sur la corruption ? Une confrontation entre enquêtes-experts et enquêtes-ménages en Afrique subsaharienne »,

- Document de travail DIAL*, n° 2006-16, Paris.
- RICH B. [2002], « The World Bank under James Wolfensohn », in PINCUS J. R. et WINTERS J. A. (dir.), *Reinventing the World Bank*, Cornell University Press, Ithaca.
- RODRIGUEZ F. et RODRIK D. [2000], « Trade Policy and Economic Growth : A Skeptic's Guide to The Cross-National Evidence », *Working Paper*, n° 7081, National Bureau of Economic Research, Washington D.C., mai.
- RODRIK D. [2006], « Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion ? A review of the World Bank's economic growth in the 1990s : learning from a decade of reform », *Journal of Economic Literature*, vol. XLIV, décembre, p. 973-987.
- ROSENSTEIN-RODAN P. N. [1943], « Problems of industrialization in Eastern and South-Eastern Europe », *Economic Journal*, vol. 53, p. 202-211.
- ROSTOW W. W. [1960], *Les Étapes de la croissance économique : un manifeste non communiste*, Le Seuil, Paris, 1970.
- SACHS J. [2005], *The End of Poverty ; How We Can Make It Happen In Our Lifetime*, Penguin Books, New York.
- SINGH A. et al. [2005], « Stabilization and Reform in Latin America : A Macroeconomic Perspective of The Experience since of the 1990s », *IMF Occasional Paper*, n° 238, Washington D.C.
- SOLOW R. [1956], « A contribution to the theory of economic growth », *Quarterly Journal of Economics*, n° 70, p. 65-94.
- SQUIRE L. et VAN DER TAK H. G. [1976], *Economic Analysis of Projects*, The John Hopkins University Press, Baltimore.
- STERN N. et FERREIRA F. [1997], « The World Bank as "intellectual actor" », in KAPUR D., LEWIS J. P. et WEBB R., *The World Bank. Its First Half Century*, The Brookings Institution, Washington D.C., tome 2, p. 523-609.
- STIGLITZ J. [2002], *La Grande Désillusion*, Fayard, Paris.
- TARP F. (dir.) [2000], *Foreign Aid and Development. Lessons Learnt and Directions for the Future*, Routledge, Londres/New York.
- TOUSSAINT E. [2006], *Banque mondiale, le coup d'État permanent. L'agenda caché du consensus de Washington*, CADTM/Syllepse/CETIM, Paris.
- TOYE J. et TOYE R. [2005], « From multilateralism to modernisation : US strategy on trade, finance and development in the United Nations, 1945-1963 », *Forum for Development Studies*, n° 1, vol. 32, Norwegian Institute of International Affairs, p. 127-150.
- WADE R. H. [2001], « Making the World Development Report 2000 : attacking poverty », *World Development*, vol. 29, n° 8-2, p. 1435-1442.
- WAPENHANS W. [1992], « Key to development impact », *Report of the Portfolio Management Task Force*, World Bank, Washington D.C.
- WATKINS K. et FOWLER P. [2002], *Rigged Rules and Double Standards : Trade, Globalisation and the Fight Against Poverty*, Oxfam.
- WILLIAMSON J. [1990], *Latin American Adjustment : How Much Has Happened?* Institute for International Economics, Washington D.C.

Table des matières

Introduction 3

- Encadré : *Chronologie sommaire*, 4

I La Banque mondiale et les organismes affiliés

La conférence de Bretton Woods et la genèse de la Banque mondiale	7
De la reconstruction au développement, 9	
La volonté américaine de restreindre l'ambition de la Banque mondiale, 10	
Le cadre institutionnel et l'organisation	13
La structure de direction, 13	
Budget, 16	
Le Fonds monétaire international	16
Le FMI, responsable de la coordination des politiques de change et de balance des paiements, 17	
La Banque et le FMI, institutions jumelles, 17	
La Banque, prêteur aux États	19
Des financements très diversifiés, 20	
Les prêts de la BIRD, 21	
Les crédits de l'AID aux pays pauvres, 23	
L'aide au secteur privé	24
La Société financière internationale, 25	
Le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements, 26	
L'Agence multilatérale de garantie des investissements, 27	

II Des projets à l'ajustement structurel

La banque de projets	28
La naissance de l'économie du développement dans l'après-guerre, 29	
L'ère des ingénieurs du développement, 31	

Le cycle du projet, 33	
□ Encadré : <i>La méthode d'évaluation des coûts-bénéfices d'un projet</i> , 34	
La diversification progressive des interventions de la Banque	35
□ Encadré : <i>L'abandon du projet de barrage d'Arun III au Népal</i> , 36	
Redistribution et croissance, 36	
Le bilan nuancé de l'aide à l'agriculture, 37	
Oubli et redécouverte de l'agriculture, 39	
La conversion à l'ajustement structurel	40
Genèse de l'ajustement structurel, 40	
L'ajustement structurel placé au cœur de l'action de la Banque, 42	
□ Encadré : <i>Le consensus de Washington</i> , 43	
Une coordination renforcée avec le FMI, 44	
L'échec de l'ajustement structurel	45
Un bilan globalement négatif, 45	
Les multiples contradictions de la conditionnalité, 46	
L'illusion du modèle unique de développement, 47	
Conclusion	47

III La lutte contre la pauvreté

La montée en puissance de la question de la pauvreté	50
La progression de la pauvreté dans beaucoup de PED, 50	
La conversion à la lutte contre la pauvreté, 53	
La définition des OMD, 55	
Le contenu des nouvelles politiques	57
Des DSRP relativement uniformes et sans priorités affichées, 57	
Le manque de lien entre politique macroéconomique et lutte contre la pauvreté, 58	
Les DSRP raisonnent en économie fermée, 59	
De nouvelles relations entre les acteurs du développement	60
La nouvelle position des bailleurs de fonds, 60	
Un nouveau concept de processus participatifs, 62	
Réhabilitation de l'État, 63	
Un dispositif de suivi-évaluation	64
Un des principaux points faibles des SRP, 65	
Le besoin d'une restructuration en profondeur, 66	
□ Encadré : <i>La lutte contre la pauvreté dans les PRI</i> , 67	
Premier bilan de la lutte contre la pauvreté et des progrès vers les OMD	67

- Les nouvelles politiques permettent-elles d'accélérer la réduction de la pauvreté ?, 68
 Pérenniser l'objectif de lutte contre la pauvreté au-delà des OMD, 69

IV La banque de « savoirs »

Le plus grand centre de recherche mondial sur le développement	72
Les objectifs et l'organisation de la recherche, 72	
L'avantage comparatif de la Banque pour la recherche sur le développement, 72	
□ Encadré : <i>Les principales publications</i> , 73	
Les difficultés de la recherche dans une organisation internationale, 75	
Un rôle important de production d'informations statistiques	76
La réalisation d'enquêtes statistiques, 77	
La construction de bases de données internationales, 78	
L'activité statistique : un des principaux succès de la recherche à la Banque, 80	
Des interventions non dénuées d'ambiguïté, 81	
Gouvernance, institutions et allocation de l'aide	82
Le principe de la sélectivité de l'aide, 83	
Les indicateurs globaux de gouvernance, 85	
□ Encadré : <i>L'utilisation du CPIA pour l'allocation des ressources de l'AID</i> , 86	
Un élargissement bienvenu de la recherche mais des conclusions politiques discutables, 87	
Conclusion	89
□ Encadré : <i>Globalisation, croissance et pauvreté</i> , 90	

V Enjeux et perspectives d'avenir

Vers un rééquilibrage géographique des financements	93
Les pays à revenu intermédiaire ont moins besoin de la Banque, 93	
Priorité aux pays à bas revenu, 94	
Pour un recentrage thématique	96
L'élargissement progressif du champ de la Banque, 96	
La nécessaire définition de priorités, 97	
Pour une Banque productrice de biens publics globaux ? 98	
Comment améliorer la gouvernance de la Banque ?	99
Pour une meilleure représentation des PED, 100	
□ Encadré : <i>Réduire l'influence déterminante des États-Unis au sein de la Banque mondiale</i> , 101	
Pour un plus grand pouvoir des actionnaires, 102	

Faut-il réinventer la Banque mondiale ?	103
Une évolution positive, 104	
Les blocages internes, 105	
Le manque de volonté de changement de la part des grands pays, 106	
Conclusion	108
Liste des sigles et abréviations	111
Repères bibliographiques	113

Collection

R E P È R E S

créée par

MICHEL FREYSSINET et OLIVIER PASTRÉ (en 1983),

dirigée par

JEAN-PAUL PIRIOU (de 1987 à 2004), puis par PASCAL COMBEMALE,

avec STÉPHANE BEAUD, ANDRÉ CARTAPANIS, BERNARD COLASSE, FRANÇOISE DREYFUS, YANNICK L'HORTY, PHILIPPE LORINO, DOMINIQUE MERLLIÉ, MICHEL RAINELLI et YVES WINKIN.

ÉCONOMIE

Aide publique au développement (L'), n° 476, Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino.

Allocation universelle (L'), n° 412, Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght.

Balance des paiements (La), n° 359, Marc Raffinot et Baptiste Venet.

Banque mondiale (La), n° 519, Jean-Pierre Cling et François Roubaud.

Bourse (La), n° 317, Daniel Goyeau et Amine Tarazi.

Budget de l'État (Le), n° 33, Maurice Baslé.

Calcul économique (Le), n° 89, Bernard Walliser.

Capitalisme financier (Le), n° 356, Laurent Batsch.

Capitalisme historique (Le), n° 29, Immanuel Wallerstein.

Chômage (Le), n° 22, Jacques Freyssinet.

Commerce International (Le), n° 65, Michel Rainelli.

Comptabilité nationale (La), n° 57, Jean-Paul Piriou.

Concurrence imparfaite (La), n° 146, Jean Gabszewicz.

Consommation des Français (La) :

1. n° 279 ;
2. n° 280, Nicolas Herpin et Daniel Verger.

Contrat de travail (Le), n° 505, CEE.

Coût du travail et emploi, n° 241, Jérôme Gautié.

Croissance, emploi et développement. Les grandes questions économiques et sociales I, n° 488, J.-P. Deléage, J. Gautié, B. Gazier, D. Guellec, Y. L'Horty et J.-P. Piriou.

Croissance et richesse des nations, n° 419, Pascal Petit.

Démographie (La), n° 105, Jacques Vallin.

Déséquilibres financiers Internationaux (Les), n° 491, Anton Brendler et Florence Pisani.

Dettes des tiers mondes (La), n° 136, Marc Raffinot.

Développement soutenable (Le), n° 425, Franck-Dominique Vivien.

Développement économique de l'Asie orientale (Le), n° 172, Éric Bouteiller et Michel Fouquin.

Différenciation des produits (La), n° 470, Jean Gabszewicz.

Dilemme du prisonnier (Le), n° 451, Nicolas Eber.

Économie bancaire, n° 268, Laurence Scialom.

Économie britannique depuis 1945 (L'), n° 111, Véronique Riches.

Économie de l'Afrique (L'), n° 117, Philippe Hugon.

Économie de l'éducation, n° 409, Marc Gurgand.

Économie de l'environnement (L'), n° 252, Pierre Bontems et Gilles Rotillon.

Économie de l'euro, n° 336, Agnès Benassy-Quéré et Benoît Cœuré.

Économie de l'Innovation, n° 259, Dominique Guellec.

Économie de la Chine (L'), n° 378, Françoise Lemoine.

Économie de la connaissance (L'), n° 302, Dominique Foray.

Économie de la distribution, n° 372, Marie-Laure Allain et Claire Chambolle.

Économie de la drogue, n° 213, Pierre Kopp.

Économie de la firme, n° 361, Bernard Baudry.

Économie de la propriété intellectuelle, n° 375, François Lévêque et Yann Ménière.

Économie de la qualité, n° 390, Bénédicte Coestier et Stéphane Marette.

Économie de la réglementation (L'), n° 238, François Lévêque.

Économie de la RFA (L'), n° 77, Magali Demotes-Mainard.

Économie de la Russie (L'), n° 436, François Benaroya.

Économie de l'Inde (L'), n° 443, Jean-Joseph Boillot.

Économie des changements climatiques, n° 414, Sylvie Fauchoux et Haitham Joumni.

Économie des coûts de transaction, n° 407, Stéphane Saussier et Anne Yvrande-Billon.

Économie des États-Unis (L'), n° 341, Hélène Baudchon et Monique Fouet.

Économie des fusions et acquisitions, n° 362, Nathalie Coutinet et Dominique Sagot-Duvaouroux.

Économie des inégalités (L'), n° 216, Thomas Piketty.

Économie des logiciels, n° 381, François Horn.

Économie des organisations (L'), n° 86, Claude Menard.

Économie des relations interentreprises (L'), n° 165, Bernard Baudry.

Économie des réseaux, n° 293, Nicolas Curien.

Économie des ressources humaines, n° 271, François Stankiewicz.

Économie des ressources naturelles, n° 406, Gilles Rotillon.

Économie du droit, n° 261, Thierry Kirat.

Économie du Japon (L'), n° 235, Évelyne Dourille-Feer.

Économie du risque pays, n° 421, Nicolas Meunier et Tania Sollogoub.

Économie du sport (L'), n° 309, Jean-François Bourq et Jean-Jacques Gougnet.

Économie et écologie, n° 158, Franck-Dominique Vivien.

Économie expérimentale (L'), n° 423, Nicolas Eber et Marc Willinger.

Économie française 2009 (L'), n° 520, OFCE.

Économie informelle dans le tiers monde, n° 155, Bruno Lautier.

Économie Institutionnelle (L'), n° 472, Bernard Chavance.

- Économie marxiste du capitalisme**, n° 349, Gérard Duménil et Dominique Lévy.
- Économie mondiale 2009 (L')**, n° 521, CEPIL.
- Économie politique de l'entreprise**, n° 392, François Eymard-Duvernay.
- Économie postkeynésienne**, n° 384, Marc Lavoie.
- Efficience informationnelle des marchés financiers (L')**, n° 461, Sandrine Lardic et Valérie Mignon.
- Emploi en France (L')**, n° 68, Dominique Gambler et Michel Vernières.
- Enjeux de la mondialisation (Les)**. *Les grandes questions économiques et sociales III*, n° 490, C. Chavagneux, F. Milewski, J. Pisan-Ferry, D. Plihon, M. Rainelli et J.-P. Warnier.
- Éthique économique et sociale**, n° 300, Christian Arnsperger et Philippe Van Parijs.
- Ethnographie économique (L')**, n° 487, Caroline Dufy et Florence Weber.
- France face à la mondialisation (La)**, n° 248, Anton Brender.
- France face aux marchés financiers (La)**, n° 385, Anton Brender.
- Grandes économies européennes (Les)**, n° 256, Jacques Mazier.
- Histoire de l'Europe monétaire**, n° 250, Jean-Pierre Patat.
- Incertitude dans les théories Économiques (L')**, n° 379, Nathalie Moureau et Dorothee Rivaud-Danset.
- Industrie française (L')**, n° 85, Michel Husson et Norbert Holcblat.
- Inflation et désinflation**, n° 48, Pierre Bezbakh.
- Introduction aux théories économiques**, n° 262, Françoise Dubeuf.
- Introduction à Keynes**, n° 258, Pascal Combemale.
- Introduction à la macroéconomie**, n° 344, Anne Épaulard et Aude Pommeret.
- Introduction à la microéconomie**, n° 106, Gilles Rotillon.
- Introduction à l'économie de Marx**, n° 114, Pierre Salama et Tran Hai Hac.
- Investisseurs Institutionnels (Les)**, n° 388, Aurélie Boubel et Fabrice Pansard.
- FMI (Le)**, n° 133, Patrick Lenain.
- Lexique de sciences économiques et sociales**, n° 202, Jean-Paul Priou et Denis Clerc.
- Libéralisme de Hayek (Le)**, n° 310, Gilles Dostaler.
- Lire l'économétrie**, n° 460, Luc Behaghel.
- Macroéconomie. Investissement (L')**, n° 278, Patrick Villieu.
- Macroéconomie. Consommation et épargne**, n° 215, Patrick Villieu.
- Marchés du travail en Europe (Les)**, n° 291, IRES.
- Marchés financiers internationaux (Les)**, n° 396, André Cartapanis.
- Mathématiques des modèles économiques**, n° 325, Sophie Jallais.
- Microéconomie des marchés du travail**, n° 354, Pierre Cahuc, André Zylberberg.
- Modèles productifs (Les)**, n° 298, Robert Boyer et Michel Freyssenet.
- Mondialisation et délocalisation des entreprises**, n° 413, El Mouhoub Mouhoud.
- Mondialisation et l'emploi (La)**, n° 343, Jean-Marie Cardebat.
- Monnaie et ses mécanismes (La)**, n° 295, Dominique Plihon.
- Multinationales globales (Les)**, n° 187, Wladimir Andreff.
- Mutations de l'emploi en France (Les)**, n° 432, IRES.
- Notion de risque en économie (La)**, n° 444, Pierre-Charles Pradier.
- Nouveau capitalisme (Le)**, n° 370, Dominique Plihon.
- Nouveaux indicateurs de richesse (Les)**, n° 404, Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice.
- Nouvelle histoire économique de la France contemporaine :**
1. L'économie préindustrielle (1750-1840), n° 125, Jean-Pierre Daviet.
 2. L'industrialisation (1830-1914), n° 78, Patrick Verley.
 3. L'économie libérale à l'épreuve (1914-1948), n° 232, Alain Leménaire.
 4. L'économie ouverte (1948-1990), n° 79, André Gueslin.
- Nouvelle économie (La)**, n° 303, Patrick Artus.
- Nouvelle économie chinoise (La)**, n° 144, Françoise Lemoine.
- Nouvelle microéconomie (La)**, n° 126, Pierre Cahuc.
- Nouvelle théorie du commerce international (La)**, n° 211, Michel Rainelli.
- Nouvelles politiques de l'emploi (Les)**, n° 454, Yannick L'Horty.
- Nouvelles théories de la croissance (Les)**, n° 161, Dominique Guellec et Pierre Ralle.
- Nouvelles théories du marché du travail (Les)**, n° 107, Anne Perrot.
- Organisation mondiale du commerce (L')**, n° 193, Michel Rainelli.
- Paradis fiscaux (Les)**, n° 448, Christian Chavagneux et Ronen Palan.
- Partenariats public-privé (Les)**, n° 441, F. Marty, S. Trosa et A. Voisin.
- Politique agricole commune (La)**, n° 480, Jean-Christophe Bureau.
- Politique de la concurrence (La)**, n° 339, Emmanuel Combe.
- Politique monétaire (La)**, n° 479, Christian Bordes.
- Politiques de l'emploi et du marché du travail (Les)**, n° 373, DARES.
- Population française (La)**, n° 75, Jacques Vallin.
- Population mondiale (La)**, n° 45, Jacques Vallin.
- Productivité et croissance en Europe et aux États-Unis**, n° 483, Gilbert Cette.
- Produits financiers dérivés**, n° 422, Yves Jégourel.
- Protection sociale (La)**, n° 72, Numa Murard.
- Protectionnisme (Le)**, n° 322, Bernard Guillochon.
- Qualité de l'emploi (La)**, n° 456, CEE.
- Quel avenir pour nos retraites ?** n° 289, Gaël Dupont et Henri Sterdyniak.
- Régionalisation de l'économie mondiale (La)**, n° 288, Jean-Marc Siroën.
- Revenu minimum garanti (Le)**, n° 98, Chantal Euzéby.
- Revenus en France (Les)**, n° 69, Yves Chassard et Pierre Concialdi.
- Socio-économie des services**, n° 369, Jean Gadrey.
- Système monétaire international (Le)**, n° 97, Michel Lelart.
- Taux de change (Les)**, n° 103, Dominique Plihon.
- Taux d'intérêt (Les)**, n° 251, A. Bénassy-Quéré, L. Boone et V. Couderc.
- Taxe Tobin (La)**, n° 337, Yves Jégourel.
- Télécommunications (Les)**, n° 510, Pierre Musso.
- Théorie de la régulation (La)**, n° 395, Robert Boyer.
- Théories de la monnaie (Les)**, n° 226, Anne Lavigne et Jean-Paul Pollin.

Théories des crises économiques (Les), n° 56, Bernard Rosier et Pierre Dockès.
Théories du salaire (Les), n° 138, Bénédicte Reynaud.

SOCIOLOGIE

Anthropologie des religions (L'), n° 496, Lionel Obadia.
Bouddhisme en Occident (Le), n° 478, Lionel Obadia.
Capital social (Le), n° 458, Sophie Ponthieux.
Catégories socioprofessionnelles (Les), n° 62, Alain Desrosières et Laurent Thévenot.
Classes sociales dans la mondialisation (Les), n° 503, Anne-Catherine Wagner.
Conditions de travail (Les), n° 301, Michel Gollac et Serge Volkoff.
Critique de l'organisation du travail, n° 270, Thomas Coutrot.
Culture matérielle (La), n° 431, Marie-Pierre Julien et Céline Rosselin.
Démocratisation de l'enseignement (La), n° 345, Pierre Merle.
Économie sociale (L'), n° 148, Claude Vienney.
Enseignement supérieur en France (L'), n° 429, Maria Vasconcelos.
Ergonomie (L'), n° 43, Françoise Darses et Maurice de Montmollin.
Étudiants (Les), n° 195, Olivier Galland et Marco Oberti.
Expérience sociologique (L'), n° 500, François Dubet.
Féminin, masculin, n° 389, Michèle Ferrand.
Formation professionnelle continue (La), n° 28, Claude Dubar.
Formes de violence (Les), n° 517, Xavier Crettiez.
Histoire de la sociologie :
1. **Avant 1918**, n° 109,
2. **Depuis 1918**, n° 110, Charles-Henry Guin et François Gresle.
Insécurité en France (L'), n° 353, Philippe Robert.
Intérim (L'), n° 475, Dominique Glaymann.
Introduction aux Science Studies, n° 449, Dominique Pestre.
Jeunes (Les), n° 27, Olivier Galland.
Jeunes et l'emploi (Les), n° 365, Florence Lefresne.
Méthode en sociologie (La), n° 194, Jean-Claude Combessie.

Théories économiques du développement (Les), n° 108, Elsa Assidon.
Travail des enfants dans le monde (Le), n° 265, Bénédicte Manier.

Méthodes de l'intervention psychosociologique (Les), n° 347, Gérard Mendel et Jean-Luc Prades.
Méthodes en sociologie (Les) : l'observation, n° 234, Henri Peretz.
Métiers de l'hôpital (Les), n° 218, Christian Chevandier.
Mobilité sociale (La), n° 99, Dominique Merlié et Jean Prévot.
Modernisation des entreprises (La), n° 152, Danièle Linhart.
Multiculturalisme (Le), n° 401, Milena Doytcheva.
Mutations de la société française (Les). *Les grandes questions économiques et sociales II*, n° 489, R. Castel, L. Chauvel, D. Merlié, É. Neveu et T. Piketty.
Notion de culture dans les sciences sociales (La), n° 205, Denys Cuche.
Nouveau système français de protection sociale (Le), n° 382, Jean-Claude Barbier et Bruno Théret.
Personnes âgées (Les), n° 224, Pascal Pochet.
Pouvoir des grands (Le). *De l'influence de la taille des hommes sur leur statut social*, n° 469, Nicolas Herpin.
Santé des Français (La), n° 330, Haut comité de la santé publique.
Sciences de l'éducation (Les), n° 129, Éric Plaisance et Gérard Vergnaud.
Société du risque (La), n° 321, Patrick Peretti Watel.
Sociologie de Anthony Giddens (La), n° 497, Jean Nizet.
Sociologie de Bordeaux, n° 492, Émile Victoire.
Sociologie de Durkheim (La), n° 154, Philippe Steiner.
Sociologie de Erving Goffman (La), n° 416, Jean Nizet et Natalie Rigaux.
Sociologie de Georg Simmel (La), n° 311, Frédéric Vandenberghe.
Sociologie de l'alimentation, n° 468, F. Régnier, A. Ihuissier et S. Gojard.
Sociologie de l'architecture, n° 314, Florent Champy.
Sociologie de l'argent (La), n° 473, Damien de Blic et Jeanne Lazarus.
Sociologie de l'art, n° 328, Nathalie Heinich.

Travail et emploi en Europe, n° 417, John Morley, Terry Ward et Andrew Watt.
Urbanisation du monde (L'), n° 447, Jacques Véron.

Sociologie de l'éducation, n° 169, Marlaïne Cacouault et Françoise Guvrard.
Sociologie de l'emploi, n° 132, Margaret Maruani et Emmanuèle Reynaud.
Sociologie de l'immigration, n° 364, Andrea Rea et Maryse Tripiet.
Sociologie de l'organisation sportive, n° 281, William Gasparini.
Sociologie de la bourgeoisie, n° 294, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot.
Sociologie de la consommation, n° 319, Nicolas Herpin.
Sociologie de la famille, n° 494, Jean-Hugues Déchaux.
Sociologie de la lecture, n° 376, Chantal Horellou-Lafarge et Monique Segré.
Sociologie de la négociation, n° 350, Reynald Bourque et Christian Thuderoz.
Sociologie de la prison, n° 318, Philippe Combessie.
Sociologie de Marx (La), n° 173, Jean-Pierre Durand.
Sociologie de Max Weber (La), n° 452, Catherine Colliot-Thélène.
Sociologie de Norbert Elias (La), n° 233, Nathalie Heinich.
Sociologie de Paris, n° 400, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot.
Sociologie des cadres, n° 290, Paul Bouffartigue et Charles Gadea.
Sociologie des changements sociaux (La), n° 440, Alexis Trémoulinas.
Sociologie des chômeurs, n° 173, Didier Demazière.
Sociologie des classes moyennes, n° 515, Serge Bosc.
Sociologie des comportements sexuels, n° 221, Maryse Jaspard.
Sociologie des employés, n° 142, Alain Chenu.
Sociologie des entreprises, n° 210, Christian Thuderoz.
Sociologie des mouvements sociaux, n° 207, Erik Neveu.
Sociologie des organisations, n° 249, Lusin Bagla.
Sociologie des pratiques culturelles, n° 418, Philippe Coulangeon.

Sociologie des publics, n° 366,
Jean-Pierre Esquenazi.

Sociologie des relations professionnelles, n° 186,
Michel Lallement.

Sociologie des réseaux sociaux, n° 398,
Pierre Mercklé.

Sociologie des syndicats, n° 304,
Dominique Andolfatto
et Dominique Labbé.

Sociologie des villes, n° 331,
Yankel Fijalkow.

Sociologie du crime (La),
n° 435, Philippe Robert.

Sociologie du droit, n° 282,
Évelyne Séverin.

Sociologie du sida, n° 355,
Claude Thiaudière.

Sociologie du sport, n° 164,
Jacques Defrance.

Sociologie du travail (La),
n° 257, Sabine Erbes-Seguin.

Sociologie économique (La),
n° 274, Philippe Steiner.

Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss, n° 360,
Camille Tarot.

Sondages d'opinion (Les),
n° 38, Hélène Meynaud
et Denis Duclos.

Syndicalisme enseignant (Le),
n° 212, Bertrand Geay.

Système des inégalités (Le),
n° 511, Alain Bihr et Roland
Pfefferkorn.

Système éducatif (Le), n° 131,
Maria Vasconcellos.

Théories sociologiques de la famille (Les), n° 236,
Catherine Cicchelli-Pugeault
et Vincenzo Cicchelli.

Travail et emploi des femmes,
n° 287, Margaret Maruani.

Travailleurs sociaux (Les),
n° 23, Jacques Ion
et Bertrand Ravon.

Universitaires (Les), n° 513,
Christine Musselin.

Urbanisme (L'), n° 96,
Jean-François Tribillon.

Violences contre les femmes (Les), n° 424, Maryse Jaspard.

SCIENCES POLITIQUES-DROIT

Aménagement du territoire (L'), n° 176,
Nicole de Montricher.

Collectivités locales (Les),
n° 242, Jacques Hardy.

Constitutions françaises (Les),
n° 184, Olivier Le Cour
Grandmaison.

Construction européenne (La),
n° 326, Guillaume Courty
et Guillaume Devin.

Décentralisation (La), n° 44,
Xavier Greffe.

DOM-TOM (Les), n° 151,
Gérard Belorgey
et Geneviève Bertrand.

Droit du travail (Le), n° 230,
Michèle Bonnechère.

Droit international humanitaire (Le), n° 196,
Patricia Buirette
et Philippe Lagrange.

Droit pénal, n° 225,
Cécile Barberger.

Droits de l'homme (Les),
n° 333, Danièle Lochak.

Économie politique internationale, n° 367,
Christian Chavagneux.

Évaluation des politiques publiques (L'), n° 329,
Bernard Perret.

Femmes en politique, n° 455,
Catherine Achin
et Sandrine Lévêque.

Fonction publique (La), n° 189,
Luc Rouban.

Gouvernance de la mondialisation (La), n° 403,
Jean-Christophe Graz.

Groupes d'intérêt (Les),
n° 453, Guillaume Courty.

Histoire de l'administration,
n° 177, Yves Thomas.

Histoire de l'humanitaire (Une), n° 522,
Philippe Ryfman.

Histoire des idées politiques en France au XIX^e siècle, n° 243,
Jérôme Grondeux.

Histoire des Idées socialistes,
n° 223, Noëline Castagnez.

Histoire du Parti communiste français, n° 269,
Yves Santamaria.

Introduction à Castoriadis,
n° 471, Jean-Louis Prat.

Introduction à la philosophie politique, n° 197,
Christian Ruby.

Introduction à Marx, n° 467,
Pascal Combemale.

Introduction au common law,
n° 514, Pierre Legrand et
Geoffrey Samuel.

Introduction au droit, n° 156,
Michèle Bonnechère.

Islam (L'), n° 82,
Anne-Marie Delcambre.

Justice en France (La), n° 116,
Dominique Vernier.

Notion de société civile (La),
n° 482, Gautier Pirotte.

Nouvelle Constitution européenne (La), n° 380,
Jacques Ziller.

ONG (Les), n° 386,
Philippe Ryfman.

ONU (L'), n° 145,
Maurice Bertrand.

Philosophie de Marx (La),
n° 124, Étienne Balibar.

Politique de la famille (La),
n° 352, Jacques Commaille,
Pierre Strobel
et Michel Villac.

Postcommunisme en Europe (Le), n° 266, François Bafoil.

Régime politique de la V^e République (Le), n° 253,
Bastien François.

Régimes politiques (Les),
n° 244,
Ariette Heymann-Doat.

Socialisme libéral (Le), n° 466,
Serge Audier.

Sociologie de la communication politique,
n° 493, Philippe Rlutort.

Sociologie de la vie politique française, n° 402,
Michel Offerlé.

Sociologie des finances publiques, n° 481,
Marc Leroy.

Sociologie des relations internationales, n° 335,
Guillaume Devin.

Sociologie du phénomène Le Pen, n° 428,
Jacques Le Bohec.

Sociologie historique du politique, n° 209,
Yves Déloye.

Syndicalisme en France depuis 1945 (Le), n° 143,
René Mouriaux.

Système pénal (Le), n° 516,
Jean-Paul Jean.

Théories de la république (Les), n° 399, Serge Audier.

Théories du choix révolutionnaire (Les), n° 506,
Tarik Tazdait et Rabia
Nessah.

Union européenne (L'), n° 170,
Jacques Léonard
et Christian Hen.

Utopies et utopistes, n° 484,
Thierry Paquot.

Valeurs et cultures en Europe,
n° 501, Olivier Galland et
Yannick Lemel.

Chronologie de la France au XX^e siècle, n° 286,
Catherine Fhima.

HISTOIRE

Affaire Dreyfus (L'), n° 141,
Vincent Duclert.

Archives (Les), n° 324,
Sophie Cœuré
et Vincent Duclert.

Catholiques en France depuis 1815 (Les), n° 219,
Denis Pelletier.

État et les cultes (L'),
1789-1905-2005, n° 434,
Jacqueline Lalouette.

Franç-maçonneries (Les),
n° 397, Sébastien Galceran.

Front populaire (Le), n° 342,
Frédéric Monier.

Guerre froide (La), n° 351,
Stanislas Jeannesson.

Harkis (Les), n° 442, Tom
Charbit.

**Histoire de l'Algérie coloniale,
1830-1954**, n° 102,
Benjamin Stora.

**Histoire de l'Algérie depuis
l'indépendance**,
1. 1962-1988, n° 316,
Benjamin Stora.

Histoire de l'immigration,
n° 327, Marie-Claude
Blanc-Chaléard.

Histoire de l'URSS, n° 150,
Sabine Dullin.

**Histoire de la guerre d'Algérie,
1954-1962**, n° 115,
Benjamin Stora.

GESTION

**Analyse financière de
l'entreprise (L')**, n° 153,
Bernard Colasse.

Audit (L'), n° 383,
Stéphanie Thiéry-Dubuisson.

**Calcul des coûts dans les
organisations (Le)**, n° 181,
Pierre Mévellec.

Capital-risque (Le), n° 445,
Emmanuelle Dubocage et
Dorothee Rivaud-Danset.

**Comptabilité anglo-saxonne
(La)**, n° 201, Peter Walton.

**Comptabilité en perspective
(La)**, n° 119, Michel Capron.

Contrôle budgétaire (Le),
n° 340, Nicolas Berland.

Contrôle de gestion (Le),
n° 227, Alain Burlaud et
Claude J. Simon.

Culture d'entreprise (La),
n° 410, Eric Godelier.

**Éthique dans les entreprises
(L')**, n° 263, Samuel Mercier.

**Fondements de la comptabilité
(Les)**, n° 485,
Bernard Colasse.

**Gestion des ressources
humaines (La)**, n° 415,
Anne Dietrich
et Frédérique Pigeyre.

CULTURE-COMMUNICATION

**Argumentation dans la
communication (L')**, n° 204,
Philippe Breton.

Bibliothèques (Les), n° 247,
Anne-Marie Bertrand.

**Culture de masse en France
(La)** :
1. 1860-1930, n° 323,
Dominique Kalifa.

**Histoire de la Turquie
contemporaine**, n° 387,
Hamit Bozarslan.

**Histoire des États-Unis depuis
1945 (L')**, n° 104,
Jacques Fortes.

**Histoire des sciences
biomédicales**, n° 465,
Jean-Paul Gaudillière.

Histoire du féminisme, n° 338,
Michèle Riot-Sarcey.

**Histoire du Maroc depuis
l'indépendance**, n° 346,
Pierre Vermeren.

Histoire du parti socialiste,
n° 222, Jacques Kergoat.

Histoire du radicalisme, n° 139,
Gérard Baal.

Histoire du travail des femmes,
n° 284, Françoise Battagliola.

Histoire en France (L'), n° 84,
Collectif.

**Histoire politique de la
III^e République**, n° 272,
Gilles Candar.

**Histoire politique de la
IV^e République**, n° 299,
Éric Duhamel.

**Gestion financière de
l'entreprise (La)**, n° 183,
Christian Pierrat.

**Gestion prévisionnelle des
ressources humaines (La)**,
n° 446, Patrick Gilbert.

**Gouvernance de l'entreprise
(La)**, n° 358, Roland Perez.

**Introduction à la comptabilité
d'entreprise**, n° 191,
Michel Capron
et Michèle Lacombe-Saboly.

Logistique (La), n° 474,
Pascal Lièvre.

**Management de la qualité
(Le)**, n° 315, Michel Weill.

Management de projet (Le),
n° 377, Gilles Garel.

Management des médias (Le),
n° 504, Ghislain Deslandes.

**Management international
(Le)**, n° 237, Isabelle Huault.

**Melleures pratiques de
gouvernance d'entreprise
(Les)**, n° 509, Peter Wirtz.

**Méthodologie de
l'investissement dans
l'entreprise**, n° 123,
Daniel Fixari.

**Diversité culturelle et
mondialisation**, n° 411,
Armand Mattelart.

Droit d'auteur et copyright,
n° 486, Françoise Benhamou
et Joëlle Farchy.

Économie de la culture (L'),
n° 192, Françoise Benhamou.

**Introduction à la
socio-histoire**, n° 437,
Gérard Noiriel.

**Introduction à l'histoire de la
France au x^e siècle**, n° 285,
Christophe Prochasson.

Judaïsme (Le), n° 203,
Régine Azria.

Mai 68, n° 512, Boris Gobille.

**Méthodes quantitatives pour
l'histoire**, n° 507, Claire
Lemercier et Claire Zalc.

Pierre Mendès France, n° 157,
Jean-Louis Rizzo.

**Politique étrangère de la
France depuis 1945 (La)**,
n° 217, Frédéric Bozo.

**Protestants en France depuis
1789 (Les)**, n° 273,
Rémi Fabre.

**Question nationale au
xix^e siècle (La)**, n° 214,
Patrick Cabanel.

Régime de Vichy (Le), n° 206,
Marc Olivier Baruch.

Santé au travail (La), n° 438,
S. Buzzi, J.-C. Devinck et
P.-A. Rosental.

**Modèle japonais de gestion
(Le)**, n° 121,
Annick Bourguignon.

**Normes comptables
Internationales (Les)**, n° 457,
Chrystelle Richard.

**Outils de la décision
stratégique (Les)** :
1 : Avant 1980, n° 162,
2 : Depuis 1980, n° 163,
José Allouche
et Géraldine Schmidt.

**Responsabilité sociale
d'entreprise (La)**, n° 477,
Michel Capron et
Françoise Quairel-Lanoizelée.

**Sociologie du conseil en
management**, n° 368,
Michel Villette.

**Stratégies des ressources
humaines (Les)**, n° 137,
Bernard Gazier.

Théorie de la décision (La),
n° 120, Robert Kast.

Théories des organisations,
n° 502, Jean-Michel Saussois.

Toyotisme (Le), n° 254,
Koichi Shimizu.

Économie de la presse, n° 283,
Patrick Le Floch
et Nathalie Sonnac.

**Histoire sociale du cinéma
français**, n° 305, Yann Darré.

**Histoire de la société de
l'information**, n° 312,
Armand Mattelart.

Histoire des théories de l'argumentation, n° 292, Philippe Breton et Gilles Gauthier.

Histoire des théories de la communication, n° 174, Armand et Michèle Mattelart.

Histoire de la philosophie, n° 95, Christian Ruby.

Industrie des médias (L'), n° 439, Jean Gabszewicz et Nathalie Sonnac.

Industrie du disque (L'), n° 464, Nicolas Curien et François Moreau.

Introduction à l'anthropologie de la communication, n° 508, Jean-Pierre Séléc.

Introduction aux sciences de la communication, n° 245, Daniel Bougnoux.

Introduction aux Cultural Studies, n° 363, Armand Mattelart et Érik Neveu.

Marché de l'art contemporain (Le), n° 450, Nathalie Moureau et Dominique Sagot-Duvaurox.

Médias en France (Les), n° 374, Jean-Marie Charon.

Mondialisation de la culture (La), n° 260, Jean-Pierre Warnier.

Musée et muséologie, n° 433, Dominique Poulot.

Presse des jeunes (La), n° 334, Jean-Marie Charon.

Presse magazine (La), n° 264, Jean-Marie Charon.

Presse quotidienne (La), n° 188, Jean-Marie Charon.

Programmes audiovisuels (Les), n° 420, Benoît Danard et Remy Le Champion.

Psychanalyse (La), n° 168, Catherine Desprats-Péquignot.

Révolution numérique et industries culturelles, n° 408, Alain Le Diberder et Philippe Chantepie.

Sociologie du journalisme, n° 313, Erik Neveu.

Télévision (La), n° 405, Régine Chaniac et Jean-Pierre Jézéquel.

Tests d'intelligence (Les), n° 229, Michel Huteau et Jacques Lautrey.

Classiques

R E P È R E S

La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille, Michel Bozon et François Héran.

Invitation à la sociologie, Peter L. Berger.

Un sociologue à l'usine. Textes essentiels pour la sociologie du travail, Donald Roy.

Dictionnaires

R E P È R E S

Dictionnaire de gestion, Élie Cohen.

Dictionnaire d'analyse économique, microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc., Bernard Guerrien.

Guides

R E P È R E S

L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net, Michel Beaud.

Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux,

François Cadlou, Clarisse Coulomb, Anne Lemonde et Yves Santamaria.

La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes, Cécile Vigour.

Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Howard S. Becker.

Guide de l'enquête de terrain, Stéphane Beaud et Florence Weber.

Guide des méthodes de l'archéologie, Jean-Paul Demoule, François Giligny, Anne Lehoërf et Alain Schnapp.

Guide du stage en entreprise, Michel Villette.

Manuel de journalisme. Écrire pour le journal, Yves Agnès.

Voir, comprendre, analyser les images, Laurent Gervereau.

Manuels

R E P È R E S

Analyse macroéconomique 1.

Analyse macroéconomique 2. 17 auteurs sous la direction de Jean-Olivier Hairault.

Comprendre le monde.

Une introduction à l'analyse des systèmes-monde, Immanuel Wallerstein.

Déchiffrer l'économie, Denis Clerc.

L'explosion de la communication. Introduction aux théories et aux pratiques de la communication, Philippe Breton et Serge Proulx.

Une histoire de la comptabilité nationale, André Vanoli.

Histoire de la psychologie en France. XIX^e-XX^e siècles, J. Carroy, A. Ohayon et R. Pass.

Macroéconomie financière, Michel Aglietta.

La mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes, Jacques Adda.

La théorie économique néoclassique. Microéconomie, macroéconomie et théorie des jeux, Emmanuelle Bénéicourt et Bernard Guerrien.



Composition Facompo, Liseux (Calvados)
Achevé d'imprimer en août 2008 sur les presses de l'imprimerie
Europe Media Duplication à Lassay-les-Châteaux (Mayenne)
Dépôt légal : septembre 2008
N° de dossier : 19885

Imprimé en France



Jean-Pierre Cling et François Roubaud

La Banque mondiale

La Banque mondiale a été créée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale pour financer les pays en développement. Elle exerce aujourd'hui une influence déterminante dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement. De ce fait, quiconque s'intéresse aux grandes problématiques actuelles du développement a besoin de connaître les principaux éléments de l'activité de cette institution internationale.

L'objectif de cet ouvrage est de répondre aux principales questions que l'on se pose au sujet de la Banque mondiale : à quoi sert-elle et quelles sont ses principales missions ? Comment en est-elle arrivée à couvrir un champ aussi large ? Quelles sont les chances de succès des politiques de lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le développement ? Comment la recherche menée par la Banque mondiale contribue-t-elle à son leadership en matière de développement ? Enfin, comment résoudre la crise de légitimité actuelle ?

Collection

ÉCONOMIE

R E P È R E S

Plus de 500 synthèses à jour, rédigées par des spécialistes reconnus en économie, sociologie, histoire, gestion, etc. → Liste à la fin de ce livre.

Pour en savoir plus :
www.collectionreperes.com

Jean-Pierre Cling est docteur en économie, diplômé de l'ENSAE et administrateur de l'INSEE. Il est actuellement en affectation au Vietnam dans le cadre de l'IRD.

François Roubaud est docteur en économie, diplômé de l'ENSAE et directeur de recherche à l'IRD. Il est actuellement en affectation au Vietnam.

DANS LA MÊME COLLECTION

Croissance, emploi et développement

- Le développement soutenable
- L'économie de l'Afrique
- L'économie informelle dans le tiers monde • Le FMI
- Les théories économiques du développement...



ISBN 978-2-7071-5216-9



9 782707 152169